

COMMISSAIRE AUX DROITS DE L'HOMME DU CONSEIL DE L'EUROPE

DUNJA MIJATOVIĆ

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ 2023

Présenté au Comité des Ministres
et à l'Assemblée parlementaire

Table des matières

Avant-propos	3
1 Travaux par pays	6
Introduction	6
1.1 Visites, missions et rapports	6
1.2 Dialogue permanent	14
1.3 Entretiens avec les autorités	18
2 Activités thématiques	22
Introduction	22
2.1 Conséquences de la guerre en Ukraine sur les droits humains	22
2.2 Situation dans la région du Karabakh et aux alentours	23
2.3 Droits humains des réfugiés, des demandeurs d'asile et des migrants	24
2.4 Liberté d'expression, liberté des médias et sécurité des journalistes	25
2.5 Liberté de réunion pacifique	27
2.6 Droits des femmes et égalité de genre	27
2.7 Droits des enfants	28
2.8 Droits humains des personnes handicapées	29
2.9 Droits humains des personnes LGBTI	30
2.10 Droits humains des personnes âgées	31
2.11 Droits humains des Roms et des Gens du voyage	31
2.12 Droits des personnes appartenant à des minorités nationales	32
2.13 Droits sociaux	32
2.14 Lutte contre le racisme et l'intolérance	32
2.15 Justice transitionnelle	33
2.16 Intelligence artificielle et droits humains	34
2.17 Protection de l'environnement et droits humains	35
2.18 Protection des données	36
2.19 Lutte contre le terrorisme et protection des droits humains	36
3 Défenseurs des droits humains	37
4 Coopération avec les structures nationales des droits humains	38
5 Coopération avec les organisations européennes et internationales	39
5.1 Union européenne	39
5.2 Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe (OSCE)	40
5.3 Nations Unies	40
6 Autres réunions	40
7 Système de la Convention Européenne des droits de l'homme	45
8 Activités de communication et d'information	47
9 Personnel et budget	49
Annexe	50
Liste des activités menées par le Bureau en 2023	50

AVANT-PROPOS

En 2023, la situation des droits humains dans la région du Conseil de l'Europe a été caractérisée par une amplification des défis, qu'ils soient anciens ou d'apparition récente. Le présent rapport d'activité annuel fait la synthèse des initiatives que j'ai prises pour aider les États membres à régler une partie des problèmes les plus graves qui ont été mis en évidence en matière de droits humains.

Durant l'année, ces initiatives ont inclus des visites dans des États membres, la publication de rapports et de lettres abordant des problématiques urgentes relatives aux droits humains dans dix États membres. Je suis intervenue lors d'une audience devant la Grande Chambre de la Cour européenne des droits de l'homme dans l'affaire *Duarte Agostinho et autres c. Portugal et 32 autres*, qui a d'importantes répercussions pour les droits humains et la protection de l'environnement. J'ai également adressé deux communications au Comité des Ministres en application de la Règle 9 pour faire progresser l'exécution de deux groupes d'affaires. J'ai par ailleurs publié un document thématique examinant selon une perspective régionale l'état d'avancement des processus de traitement du passé violent récent dans la région de l'ex-Yougoslavie, et soulignant qu'une amélioration et une intensification des efforts visant à affronter le passé sont nécessaires aujourd'hui dans la région pour assurer un avenir meilleur, plus pacifique. L'année a continué à être marquée par les effets dévastateurs de la guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine. Lors de ma visite en Ukraine en mars, je me suis penchée sur deux questions centrales : la situation en matière de droits humains des enfants transférés vers la Russie ou les territoires de l'Ukraine occupés par la Russie et les droits humains des Tatars de Crimée dans la Crimée occupée par la Russie.

Réunir les enfants ukrainiens et leurs familles ou tuteurs légaux est une tâche difficile et immense rendue complexe par le manque de mécanismes et de données adéquats. Bien que des regroupements aient eu lieu, un soutien international durable aux organisations de la société civile et aux personnes ukrainiennes et russes qui facilitent ces efforts reste essentiel.

Le rapport sur les Tatars de Crimée met en avant des violations graves des droits humains non prises en considération. Depuis l'annexion illégale de la Crimée par la Russie en 2014 et l'invasion à grande échelle de l'Ukraine en 2022, les Tatars de Crimée sont confrontés à une cruelle réalité. Le rapport recense de multiples violations graves et systématiques de leurs droits humains parmi lesquelles les arrestations arbitraires, le placement en détention, les disparitions forcées, le harcèlement, l'utilisation abusive des lois contre l'extrémisme, la conscription forcée et les transferts illégaux de détenus vers la Russie. L'attention internationale est essentielle pour préserver l'identité des Tatars de Crimée et faire respecter leurs droits humains.

Des violations des droits humains ont également marqué le dernier chapitre du long conflit entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan au sujet de la région du Karabakh et aux alentours en 2023. Ma visite en Arménie et en Azerbaïdjan, y compris la région du Karabakh, du 16 au 23 octobre a porté sur la situation des droits humains des personnes affectées par le conflit, en particulier en lien avec le soudain déplacement massif de plus de 101 000 Arméniens du Karabakh vers l'Arménie en quelques jours seulement fin septembre. La visite dans la région du Karabakh était la première mission de droits humains de ce type depuis des décennies.

Tout au long de cette visite dans les deux pays, j'ai eu connaissance de graves violations des droits humains liées au conflit de longue date et ai été témoin des profondes souffrances des civils touchés par les diverses vagues d'hostilités au fil des ans. J'ai souligné combien il était important de garantir les droits humains de toutes les personnes déplacées et notamment leur droit au retour dans la dignité et la sécurité ; le droit d'être protégées contre le danger des mines et des restes explosifs de guerre ; les droits des détenus ; et le droit de connaître le sort des personnes disparues. J'ai également insisté sur la nécessité de mener des enquêtes indépendantes et effectives sur les violations graves des droits humains et l'importance d'assurer aux victimes une réparation adéquate et effective. J'ai souligné l'urgence de combattre le discours de haine et de soutenir les initiatives qui promeuvent la coexistence et la réconciliation. Une approche centrée sur les droits humains en matière de réconciliation et de consolidation de la paix dans la région du Karabakh est essentielle pour le bien-être des populations touchées et pour une stabilité et une paix durables.

Au-delà de la question des droits humains dans les zones de conflit, le rapport de cette année dresse un tableau inquiétant de la situation en Europe et note un mépris croissant des normes et principes relatifs aux droits humains et des discours hostiles menaçant les principes fondamentaux de l'universalité et de l'indivisibilité des droits humains. Rares sont les domaines où cela est plus visible que dans l'approche de la gestion de la migration, avec des niveaux alarmants de tolérance aux violations sérieuses des droits humains contre les réfugiés, les demandeurs d'asile et les migrants. De plus en plus, leurs droits et leur dignité sont bafoués : refoulements, réponses inadéquates aux tragédies en mer, conditions d'accueil inhumaines et politiques restrictives en matière de regroupement familial sont autant de violations graves des droits humains inscrits dans les instruments juridiques universellement reconnus. Pourtant, ces dernières sont si fréquentes qu'elles ne paraissent pas s'inscrire dans la conscience publique.

Le climat d'hostilité désignant les personnes vulnérables comme boucs émissaires est symptomatique d'un problème plus vaste de polarisation de la société. L'intolérance croissante à laquelle se heurtent les personnes LGBTI, attisée par les acteurs politiques pour servir des intérêts politiques dans de nombreux États membres, en est une autre manifestation. La dignité, la sécurité et les libertés fondamentales de ces personnes restent menacées de diverses manières.

J'ai également continué de mettre l'accent sur la protection des droits des femmes et des filles et sur la promotion de l'égalité de genre. Des politiques et discours régressifs dans plusieurs pays européens nuisent aux progrès accomplis jusqu'à présent. La discrimination reste courante et les acquis du passé comme en matière d'autonomie des femmes et de leurs choix en matière de santé et de droits sexuels et reproductifs sont compromis.

Alors que la société se remet à peine des conséquences économiques, sociales et sanitaires de la pandémie, la pauvreté et l'exclusion sociale atteignent des niveaux alarmants sur le continent, y compris dans les pays riches. Cependant, les États membres manifestent peu d'empressement à honorer leurs obligations au titre de la Charte sociale européenne de gérer les crises, toujours plus nombreuses, autour du droit à un logement décent, à des services de santé adéquats, à une éducation de qualité et à un niveau de vie suffisant.

Un autre aspect de mon travail en 2023 a été l'urgence de mettre fin aux restrictions croissantes de l'espace civique. La liberté de s'exprimer, de manifester son désaccord et de recevoir des informations fiables a continué d'être attaquée comme soulignés dans beaucoup de mes échanges avec les Etats membres et mes déclarations publiques. On observe dans de nombreux États européens un recul inquiétant des libertés et de la sécurité des défenseurs des droits humains et des journalistes, qui sont confrontés à diverses formes de représailles allant du harcèlement judiciaire aux agressions physiques en passant par la surveillance illégale. Cette situation a de graves conséquences pour la démocratie et la protection des droits humains en Europe.

Par ailleurs, le développement permanent et l'intensification de l'usage des applications d'intelligence artificielle posent de nouveaux défis, faisant ressortir la nécessité reconnue de longue date de disposer de cadres juridiques robustes pour protéger efficacement les droits humains dans ce contexte évolutif, de renforcer les obligations de transparence et de mettre en place des structures de supervision qualifiées et indépendantes.

Bien que la situation actuelle puisse susciter des craintes, elle ne doit pas faire baisser les bras. Au contraire, les circonstances exigent un engagement renouvelé en faveur des principes et normes défendus par notre Organisation. Si l'indifférence ou l'hostilité pure et simple à l'égard des droits humains ou leur recul semblent omniprésents, il existe également d'importantes sources d'espérance et de résilience. L'une d'entre elles est le Sommet du Conseil de l'Europe tenu à Reykjavik en mai, auquel les chefs d'État et de gouvernement ont réaffirmé leur attachement aux normes et principes de l'Organisation.

Un autre facteur réside dans le fait que même aux heures les plus sombres de l'histoire européenne récente, comme la crise qui a suivi l'invasion à grande échelle de la Russie en Ukraine en février 2022 et les violations graves des droits humains qui se sont poursuivies en 2023, la résilience du multilatéralisme et l'engagement en faveur des droits humains étaient évidents. La réponse collective à cette guerre, et notamment l'assistance humanitaire, le soutien économique et les mesures juridiques visant à rendre les autorités russes comptables de leurs actes, témoigne de la volonté de coopérer et de mener une action fondée sur des principes.

Enfin et surtout, dans tous les pays que j'ai visités en 2023, et plus généralement durant mon mandat, j'ai rencontré d'infatigables ONG, journalistes, défenseurs des droits humains, institutions nationales des droits de l'homme et militants, très jeunes pour certains. Ces individus remarquables continuent de se battre pour les droits humains, souvent en prenant de grands risques pour eux-mêmes, ce qui montre l'importance vitale d'une mobilisation constante des organisations internationales. Leur attachement indéfectible à cette cause face à l'adversité devrait être une puissante source d'inspiration pour nous tous.

Il nous faut trouver le moyen d'exploiter ces ressources positives pour regagner le terrain perdu et faire progresser la cause des droits humains. Voilà la tâche qui nous attend et à laquelle nous devons nous atteler avec détermination dans un effort collectif.

Dunja Mijatović

1 TRAVAUX PAR PAYS

Introduction

En 2023, la Commissaire a continué de s'appuyer sur les visites de pays, qui constituent un outil important pour mener un dialogue permanent et constructif avec les États membres. Avec la poursuite de la guerre d'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine et des tensions et hostilités dans la région du Karabakh de l'Azerbaïdjan et aux alentours, en 2023, une part importante des travaux par pays de la Commissaire a été consacrée à la protection des droits humains dans les situations de conflit. Ainsi, la question de la situation des enfants ukrainiens transférés en Russie ou dans les territoires ukrainiens occupés par la Russie et des droits humains des Tatars de Crimée résidant sur le territoire de la Crimée occupé par la Russie a été le thème de la visite de la Commissaire en Ukraine au mois de mars, et des suites qui y ont été données. De même, la visite d'octobre en Arménie et en Azerbaïdjan, y compris la région du Karabakh, a porté sur la protection des droits humains de toutes les personnes touchées par le conflit. Parmi les autres sujets régulièrement traités dans les travaux par pays de la Commissaire en 2023 figurent les droits des réfugiés, des demandeurs d'asile et des migrants, ainsi que les droits des femmes et l'égalité de genre, les droits des personnes handicapées, des personnes LGBTI et des Roms, les droits des enfants, la liberté d'expression et la liberté des médias, la liberté de réunion et d'association, la justice transitionnelle, les droits sociaux, et la question de l'environnement et des droits humains. Les rapports et les autres documents publiés par la Commissaire à la suite de ses visites dans les pays fournissent une analyse des problèmes de droits humains sur lesquels elle s'est concentrée et contiennent des recommandations à l'intention des États membres concernés sur les moyens envisageables pour améliorer la situation. Dans le cadre de son dialogue avec les autorités nationales, la Commissaire leur adresse, dans certains cas, une lettre où elle décrit ses préoccupations et donne des conseils sur des points particuliers. Tous ces documents, ainsi que les réponses des autorités, sont publiés sur le site web de la Commissaire et sont largement diffusés auprès des décideurs politiques, des ONG et des médias. La Commissaire approfondit également le dialogue sur ces questions avec les autorités nationales dans le cadre de réunions organisées en dehors de ses visites dans les pays.

Ce chapitre contient un bref résumé de ces travaux.

1.1 Visites, missions et rapports

Visite et rapport sur la République tchèque

Du 20 au 24 février 2023, la Commissaire a effectué une [visite](#) en République tchèque. Le [rapport](#) correspondant a été publié le 26 septembre. Il traite principalement des droits humains des Roms et des personnes handicapées mais examine aussi brièvement le cadre général de protection des droits humains, les mesures de lutte contre la violence faite aux femmes et la situation des personnes LGBTI. Au cours de la visite, la Commissaire a rencontré Karel Dvořák, Vice-ministre de la Justice ; Zuzana Freitas Lopesová, Vice-ministre du Travail et des Affaires sociales ; Jakub Dvořáček et Josef Pavlovic, Vice-Ministres de la Santé ; Klára Šimáčková Laurenčíková, Commissaire du gouvernement aux droits humains ; Lucie Fuková, Commissaire du gouvernement pour les questions relatives aux minorités Roms ; ainsi que des représentants du ministère des Affaires étrangères, du ministère de l'Éducation, de la Jeunesse et des Sports et du ministère de l'Intérieur. En outre, elle a rencontré le Défenseur public des droits et le Défenseur public adjoint des droits, ainsi que des représentants de la société civile.

En ce qui concerne les Roms, la Commissaire a conclu que la création d'un mécanisme d'indemnisation des personnes ayant subi une stérilisation forcée était essentielle pour rendre justice aux victimes, ce qu'elles attendent de longue date, mais que la mise en œuvre de ce dernier devait évoluer pour en garantir l'efficacité. Elle a insisté sur la nécessité de changer de paradigme en abandonnant les tests générateurs d'exclusion, d'élaborer une stratégie globale de déségrégation, de mieux promouvoir les bonnes pratiques existantes et d'apporter un soutien personnalisé, adéquat et continu dans le système éducatif ordinaire. Enfin, elle a appelé à renforcer les mesures de lutte contre la discrimination à l'égard des Roms en matière de logement, sur le marché du travail et dans leurs relations avec la police et à faire en sorte que les Roms ukrainiens bénéficient d'un accès égal à l'aide et à la protection.

Pour ce qui est des personnes handicapées, la Commissaire a souligné qu'il était nécessaire d'agir de manière concertée pour faire en sorte que l'aide sociale et les soins de santé ne soient plus assurés en institution mais dans le cadre de vie habituel de la personne. Elle a également demandé l'arrêt des investissements dans la construction et la rénovation d'institutions, l'adoption d'un programme de désinstitutionnalisation et la mise à disposition de moyens financiers suffisants pour permettre aux personnes handicapées de mener une vie autonome. La Commissaire a appelé à opérer un changement structurel pour que les soins médicaux soient dispensés sur la base d'un consentement libre et éclairé, à garantir un accès effectif à la justice dans tous les cas liés à un placement d'office en institution ou à un traitement sans consentement et à assurer aux personnes handicapées la jouissance de la capacité juridique, sur la base de l'égalité avec les autres. Les autorités devraient s'employer tout particulièrement à lutter contre la maltraitance des personnes handicapées en institution.

Concernant les autres questions abordées dans le rapport, la Commissaire a constaté qu'il serait possible de renforcer encore le système de protection des droits humains en République tchèque en désignant une institution nationale des droits humains et un Ombudsman pour les enfants. En outre, elle a appelé à la ratification de la Convention d'Istanbul et à l'adoption d'une définition du viol entièrement fondée sur l'absence de libre consentement. Elle a souligné que la procédure actuelle de reconnaissance juridique du genre devait être réformée et s'est prononcée en faveur de l'introduction de l'égalité pour tous en matière de mariage.

Le rapport et les commentaires des autorités tchèques sont disponibles sur le site web de la Commissaire.

Visite en Ukraine

Du 26 février au 1^{er} mars, la Commissaire a effectué sa deuxième [visite](#) en Ukraine depuis l'invasion à grande échelle du pays par la Russie. La visite portait essentiellement sur les droits humains des enfants séparés de leurs familles ou de leurs tuteurs légaux et transférés en Fédération de Russie ou dans les territoires ukrainiens temporairement occupés par la Russie. Elle s'est également penchée sur la situation des droits humains des Tatars de Crimée, en vue de la publication d'un rapport sur la question (voir ci-dessous).

Dans une [déclaration](#) publiée à l'issue de la visite, le 6 mars, la Commissaire a condamné le fait que la Russie n'assure pas le retour des enfants ukrainiens séparés de leurs familles et de leurs tuteurs légaux, estimant qu'il s'agissait d'une violation grave de leurs droits humains. Elle a examiné la situation de plusieurs catégories d'enfants, notamment les enfants non accompagnés, les orphelins et les enfants en établissements de soins. Elle a constaté que les enfants avaient souvent été placés dans des familles d'accueil en Russie, sans que des efforts suffisants aient été déployés pour établir un contact avec leurs parents ou tuteurs légaux. Elle a relevé par ailleurs que dans ce qui semblait être une exploitation délibérée de la vulnérabilité des enfants, certains enfants ukrainiens avaient obtenu la citoyenneté russe et avaient été adoptés par des familles russes. Notant que cette pratique paraissait bénéficier du soutien de responsables publics russes au plus haut niveau, la Commissaire a souligné que les enfants séparés de leurs parents dans une situation d'urgence humanitaire ne pouvaient en aucun cas être considérés comme des orphelins éligibles à l'adoption.

La Commissaire a fait observer que le regroupement des enfants ukrainiens et de leurs familles ou tuteurs légaux en Ukraine ou dans d'autres pays était une entreprise très complexe, rendue particulièrement difficile par l'absence de mécanisme spécial à cette fin. Relevant que des données précises sur l'identité et la localisation des enfants et de leurs proches n'étaient pas toujours disponibles, elle a appelé à assurer un accès sans entrave aux dossiers et aux informations sur tous les enfants concernés, ainsi qu'à mettre en place et à soutenir des mécanismes et des solutions concrets pour réunir les enfants et leurs familles et tuteurs légaux. Elle a également demandé plus de clarté concernant les entités et les procédures par lesquelles les parents, les proches, les tuteurs légaux et les enfants peuvent solliciter de l'aide au regroupement familial. La Commissaire a invité la communauté internationale à soutenir les organisations et les réseaux fiables de défenseurs des droits humains et d'acteurs de la société civile qui s'emploient, en Ukraine et en Russie, à faciliter le travail de regroupement familial et à aider l'Ukraine à mener une réforme de désinstitutionnalisation globale en vue de créer un environnement protecteur où les enfants sont élevés en milieu familial. Enfin, notant l'importance de rendre justice à toutes les victimes de violations des droits de l'enfant, la Commissaire a salué les efforts déployés à cette fin par les autorités ukrainiennes chargées des enquêtes.

Rapport sur la situation des droits humains des Tatars de Crimée

Le 18 avril, la Commissaire a publié un [rapport](#) sur la situation des droits humains des Tatars de Crimée en République autonome de Crimée et dans la ville de Sébastopol, en Ukraine, annexées illégalement par la Fédération de Russie (la « Crimée »). Conçu dans le but de sensibiliser le public au sort des Tatars de Crimée tout au long de leur histoire, le rapport met l'accent sur la situation après l'occupation et l'annexion illégale de la Crimée en 2014 par la Fédération de Russie et l'invasion à grande échelle de l'Ukraine par la Russie en février 2022. Il met en exergue les violations graves des droits humains, les persécutions, la discrimination et la stigmatisation que subissaient de manière systématique les Tatars de Crimée dans la Crimée occupée par la Russie. Il attirait notamment l'attention sur les arrestations arbitraires, la détention, le harcèlement et les perquisitions au domicile des défenseurs des droits humains, des militants, des personnalités influentes, des avocats, des journalistes et des membres ordinaires de la communauté des Tatars de Crimée, sur les poursuites pénales fondées sur l'utilisation abusive des lois russes de lutte contre l'extrémisme et le terrorisme et sur les transferts illégaux de détenus de la Crimée vers la Russie. La Commissaire y appelle à l'arrêt de ces pratiques, à ce que les personnes détenues soient traitées de façon humaine et à ce que les mécanismes internationaux de suivi des droits humains et les organisations humanitaires puissent accéder librement et en toute sécurité à tous les détenus. Le rapport insiste sur le droit des Tatars de Crimée à la liberté de religion, d'expression et de réunion et sur leur droit de bénéficier d'une instruction en langue tatare de Crimée. Il dénonce la conscription forcée et la mobilisation par la Russie des Tatars de Crimée en Crimée et souligne que les Tatars de Crimée qui avaient tenté de se soustraire à l'enrôlement illégal doivent bénéficier d'une aide humanitaire et juridique adéquate dans tous les pays où ils pourraient chercher refuge. La Commissaire insiste également sur la nécessité d'établir les responsabilités pour toutes les disparitions forcées depuis l'annexion illégale de la Crimée en 2014. Le rapport conclue par un appel de la Commissaire à ce que les Tatars de Crimée bénéficient de tout le soutien nécessaire pour préserver et maintenir leur identité unique et pour permettre la pleine réalisation, qui n'a que trop tardé, de leurs droits humains.

Le rapport est disponible sur le site web de la Commissaire.

Visite et rapport sur la Serbie

Du 13 au 17 mars, la Commissaire a effectué une [visite](#) en Serbie axée sur la justice transitionnelle et le traitement du passé, la liberté d'expression et de réunion ainsi que les droits des femmes et l'égalité de genre. Elle a rencontré la Première ministre Ana Brnabić, le premier vice-ministre des Affaires étrangères Ivica Dačić, la ministre de la Justice Maja Popović, le ministre des Droits humains, des Droits des minorités et du Dialogue social Tomislav Žigmanov ainsi que la ministre de la Culture et présidente de l'organe de coordination pour l'égalité de genre Maja Gojković. Par ailleurs, elle a rencontré l'Ombudsman Zoran Pašalić, la Commissaire à la protection de l'égalité Brankica Janković et le Commissaire à l'information d'intérêt général et à la protection des données à caractère personnel Milan Marinović, ainsi que des représentants d'organisations de la société civile et d'associations de médias. La Commissaire s'est rendue dans les locaux de l'ONG « Femmes en noir » (Žene u Crnom) et a rendu hommage au journaliste assassiné Slavko Ćuruvija. Elle a également prononcé une allocution à la conférence sur les causes de non-signalement de la violence domestique par les femmes, organisée par le Commissaire à la protection de l'égalité.

Le 28 septembre, la Commissaire a publié le [rapport](#) faisant suite à cette visite, dans laquelle elle invite les autorités à renforcer les poursuites relatives aux crimes commis en temps de guerre et à remédier aux lacunes persistantes du système de protection des témoins et de réparation pour les victimes. Elle a également appelé les autorités à lutter contre le phénomène largement répandu de glorification publique des criminels de guerre et contre la négation et la relativisation des crimes de guerre et du génocide, à adopter une approche mémorielle et de l'enseignement de l'histoire qui soit inclusive et à prendre toutes les mesures nécessaires pour permettre une recherche effective et continue des personnes disparues, notamment en ouvrant les archives militaires et en améliorant la coopération régionale.

En ce qui concerne la liberté d'expression et de réunion, la Commissaire a appelé les autorités à créer un environnement sûr et propice au travail des journalistes, des organisations de la société civile et des défenseurs des droits humains, notamment en luttant contre le recours massif aux poursuites stratégiques visant la mobilisation

publique (SLAPP) et en mettant le cadre législatif et la pratique de la Serbie relatifs à la liberté de réunion en totale conformité avec les normes applicables en matière de droits humains.

En ce qui concerne les droits des femmes, la Commissaire a notamment invité les autorités à lutter contre les stéréotypes de genre discriminatoires persistants, à renforcer la prévention de toutes les formes de violence, y compris la violence numérique, et à assurer à toutes les victimes une protection et des systèmes de soutien adéquats.

Le rapport et les commentaires des autorités serbes sont disponibles sur le site web de la Commissaire.

Rapport sur l'Espagne

Le 10 mai, la Commissaire a rendu public le [rapport](#) sur la visite qu'elle a effectuée en Espagne en 2022 (du 21 au 25 novembre), dans lequel elle formule des recommandations sur les droits sociaux, en particulier le droit au logement et le droit à la santé, sur la liberté d'expression et la liberté de réunion et sur les droits humains des réfugiés, des demandeurs d'asile et des migrants.

La Commissaire y appelle les autorités à allouer les ressources de manière transparente et durable, et à adopter des normes communes, en étroite coopération avec toutes les autorités compétentes aux niveaux central et local et en consultation avec la société civile, pour répondre aux besoins spécifiques des plus vulnérables. Elle y souligne que le droit au logement conditionne la pleine jouissance de la plupart des autres droits. La Commissaire y exhorte également les autorités à renforcer l'accès universel à des services publics garantissant à tous des soins de santé de qualité dans toute l'Espagne. Elle y appelle les autorités à engager le dialogue avec les familles des personnes décédées dans des maisons de retraite médicalisées pendant l'épidémie de covid-19, ainsi qu'avec les organisations de la société civile concernées, et à s'assurer que leur droit à une justice effective soit garanti, tout en veillant à ce que de tels événements ne se reproduisent pas à l'avenir. La Commissaire y salue également les mesures importantes prises pour protéger la santé et les droits sexuels et reproductifs des femmes et des filles et y appelle le gouvernement à veiller à ce que les inégalités régionales ne compromettent pas cette évolution positive.

S'agissant de la liberté d'expression et de réunion, la Commissaire y répète que la loi de 2015 sur la sécurité des citoyens doit être rendue pleinement conforme aux normes européennes et internationales en matière de droits humains. Tout en se réjouissant que le crime de sédition ne figure plus dans le Code pénal, elle considère toutefois que d'importants changements restaient nécessaires pour renforcer la protection des droits à la liberté d'expression et à la liberté de réunion. Elle appelle aussi les autorités à renforcer l'ensemble du système de responsabilisation des forces de l'ordre et de contrôle de leurs activités.

La Commissaire fait observer que l'accès des réfugiés, des demandeurs d'asile et des migrants à la protection varie considérablement d'une région à une autre et reste très difficile pour nombre d'entre eux. Elle conclue qu'il n'existe pas de possibilité réelle et effective de demander l'asile à la frontière entre Nador, au Maroc, et Melilla, et exhorte les autorités à apporter une réponse exhaustive à ce problème afin de s'assurer que les personnes ayant besoin d'une protection puissent entrer sur le territoire espagnol par des voies légales et sûres. Elle précise que l'Espagne doit se garder de contribuer, directement ou indirectement, à des violations des droits humains lorsqu'elle prend des mesures pour mettre en œuvre la coopération en matière de migrations avec des pays tiers et souligne qu'il est urgent d'améliorer le partage des responsabilités et la solidarité entre les États membres du Conseil de l'Europe.

Le rapport, ainsi que les commentaires des autorités espagnoles, sont disponibles sur le site web de la Commissaire.

Visite et rapport sur le Danemark

La Commissaire [s'est rendue](#) au Danemark du 30 mai au 2 juin pour une visite axée sur les droits des réfugiés, des demandeurs d'asile et des migrants, ainsi que des personnes handicapées. Elle a rencontré le ministre de la Justice, Peter Hummelgaard ; le ministre de l'Immigration et de l'Intégration, Kaare Dybvad Bek ; des représentants du ministère des Affaires étrangères, du ministère de l'Intérieur et de la Santé et du ministère des Affaires sociales, du Logement et des Personnes âgées. Elle a également rencontré le Médiateur parlementaire, des représentants de

l’Institut danois des droits humains (DIHR), du Conseil central des personnes handicapées (DCH) et le Conseil national de l’intégration (DNIR), ainsi que des défenseurs des droits humains et d’autres représentants de la société civile. Elle a également visité le centre de retour d’Avnstrup, la maison des organisations de personnes handicapées (*Handicaporganisationernes Hus*) et l’unité résidentielle de Sofiebo pour les enfants autistes.

Le 16 novembre, la Commissaire a publié le [rapport](#) faisant suite à sa visite. Notant les risques pour les droits humains liés au changement de paradigme dans la politique danoise relative à la protection temporaire et au retour des réfugiés, la Commissaire a demandé aux autorités de se recentrer sur la nécessité de créer un climat de certitude et de sécurité pour les réfugiés et les autres bénéficiaires d’une protection et d’abandonner les projets d’externalisation de certains aspects de la procédure d’asile vers un pays tiers. L’utilisation des centres de retour devrait être reconSIDérée et des mesures alternatives à la rétention administrative devraient être privilégiées tout en évitant dans ce contexte des régimes stricts de type carcéral. De nouvelles dispositions pourraient également être prises pour faciliter le regroupement familial des bénéficiaires d’une protection. Enfin, la Commissaire a mis l’accent sur les problématiques rencontrées par les personnes apatrides et sur les questions relatives à l’accès à la nationalité des enfants et des jeunes nés ou ayant grandi au Danemark.

En ce qui concerne les droits humains des personnes handicapées, la Commissaire a invité les autorités à encourager une approche structurelle pour améliorer la situation, notamment en instaurant une obligation juridique générale de prévoir des aménagements raisonnables et en établissant un plan d’action national complet. Elle a insisté sur la nécessité de s’attaquer à des problèmes comme la violence et les abus auxquels sont exposées les personnes placées en institution. Tout en relevant les progrès réalisés du point de vue de la capacité juridique et du droit de vote, la Commissaire a appelé à mettre davantage l’accent sur l’aide à la prise de décisions. Enfin, elle a souligné que malgré les efforts déployés par les autorités dans ce domaine, il était nécessaire de réduire considérablement toutes les formes de contrainte et de cesser de recourir à toute mesure de contention susceptible de constituer un mauvais traitement.

Le rapport et les commentaires des autorités danoises sont disponibles sur le site web de la Commissaire.

Visite et rapport sur l’Italie

La Commissaire [s'est rendue](#) en Italie du 19 au 23 juin pour une visite axée sur les droits humains des réfugiés, des demandeurs d’asile et des migrants ainsi que sur les droits des femmes et l’égalité de genre. La Commissaire a également fait le point de la situation concernant certaines questions liées à la liberté d’expression, à la sécurité des journalistes et à d’autres problèmes d’actualité. Au cours de sa visite, elle a rencontré le ministre de l’Intérieur, Matteo Piantedosi, le conseiller diplomatique de la présidente du Conseil des ministres, l’Ambassadeur Francesco Maria Talò, le secrétaire général du ministère de la Santé, Giovanni Leonardi, le chef du Centre de coordination du suivi, de l’analyse et de la communication d’informations sur l’intimidation des journalistes, le préfet Vittorio Rizzi, le directeur de l’Office national de lutte contre la discrimination raciale (UNAR), Mattia Peradotto, et le maire de Lampedusa, Filippo Mannino. Elle a également effectué une visite sur le terrain à Lampedusa et a visité la Casa Internazionale delle Donne, où elle a tenu un échange de vues avec les organisations des droits des femmes. Dans le contexte de la visite, la Commissaire s'est entretenue en ligne avec Eugenia Roccella, ministre italienne de la Famille, de la Natalité et de l’Égalité des chances, le 21 juillet.

Le 14 décembre, la Commissaire a publié le [rapport](#) faisant suite à sa visite en Italie. Elle y souligne la nécessité d’une action à l’échelle européenne pour mettre fin aux pertes de vies humaines en Méditerranée et réitère son appel à suspendre toute coopération avec le gouvernement libyen s’agissant des interceptions en mer et à subordonner toute activité de coopération future avec des pays tiers dans le domaine de la migration à des garanties complètes en matière de droits humains. Elle exhorte par ailleurs les autorités italiennes à mettre fin aux politiques et aux pratiques qui entravent les activités de sauvetage en mer des ONG et les érigent en infraction pénale. Enfin, elle met en garde contre l’absence de garanties adéquates en matière de droits humains dans le protocole d’accord conclu avec l’Albanie et recommande aux autorités italiennes de privilégier l’amélioration des systèmes nationaux d’asile et d’accueil.

En ce qui concerne les droits des femmes et l'égalité de genre, la Commissaire note un contraste marqué entre le cadre juridique et les inégalités, la discrimination et la violence rencontrées par les femmes et les filles. Pour combler cet écart, elle recommande aux autorités de réduire les disparités régionales, de lutter contre le sexism et les stéréotypes de genre et d'améliorer les services de soutien aux victimes de violence fondée sur le genre. Elle souligne la nécessité de remédier à la situation défavorisée des femmes en matière d'emploi et exhorte les autorités à assurer un accès sans entrave des femmes et des filles aux services de santé sexuelle et reproductive, notamment à l'avortement et à la contraception, encourage des modifications du droit pénal pour fonder les infractions de violence sexuelle, y compris le viol, sur la notion de consentement librement donné, et appelle à une intensification des efforts visant à prévenir la violence fondée sur le genre et la victimisation secondaire ainsi qu'à un renforcement de la coopération institutionnelle avec les ONG des droits des femmes.

Enfin, la Commissaire recommande la dépénalisation de la diffamation, la création d'une institution nationale des droits humains et l'extension des lois anti-discrimination aux droits des personnes LGBTI.

Le rapport et les commentaires des autorités italiennes sont disponibles sur le site web de la Commissaire.

Mission en Géorgie

Du 30 juin au 3 juillet, la Commissaire a effectué une mission en Géorgie. Elle a rencontré la présidente de la Géorgie Salome Zourabichvili, le Premier ministre Irakli Garibashvili, le président du Parlement Shalva Papuashvili et le premier vice-ministre des Affaires étrangères Lasha Darsalia ainsi que le Défenseur public Levan Ioseliani et des représentants de la société civile (voir sous « défenseurs des droits humains »). Les échanges ont porté sur des questions liées à la liberté d'expression et de réunion des personnes LGBTI, la nécessité de veiller à ce que ceux qui organisent des actes de violence et incitent à la haine contre les personnes LGBTI et les autres communautés concernées aient à rendre des comptes, ainsi que de renforcer la coopération avec les organisations de la société civile et les médias et de créer un environnement favorable à leur travail.

La Commissaire a également participé à l'une des tables rondes de la deuxième Conférence annuelle des femmes organisée par la présidente de la Géorgie à Tbilissi et assisté à la cérémonie d'ouverture de la Semaine des fiertés de Tbilissi en 2023. Elle a rencontré des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays dans le village de Tserovani et s'est rendue dans le village d'Odzisi situé sur la ligne de démarcation administrative.

Visite en Arménie et en Azerbaïdjan, y compris dans la région du Karabakh

Du 16 au 23 octobre, la Commissaire a effectué une [visite](#) en Arménie et en Azerbaïdjan. La visite faisait suite au déplacement massif de plus de 101 000 Arméniens du Karabakh qui, à la fin du mois de septembre, ont fui vers l'Arménie en quelques jours seulement. Ce déplacement a suivi l'opération militaire menée par l'Azerbaïdjan les 19 et 20 septembre, du contrôle total qu'il a ensuite exercé sur la région et des perturbations prolongées subies par les Arméniens du Karabakh dans leurs déplacements, dans leur accès aux biens et aux services essentiels et dans leur approvisionnement en énergie du fait du blocage par l'Azerbaïdjan, pendant neuf mois, de la route longeant le corridor de Latchine. La visite a porté sur les droits humains des personnes touchées par le conflit dans la région du Karabakh et ses environs.

Au cours de sa visite en Arménie, la Commissaire aux droits de l'homme a rencontré le Premier ministre, Nikol Pashinyan, le Vice-Premier ministre, Tigran Khachatryan, le ministre du Travail et des Affaires sociales, Narek Mkrtchyan, le vice-ministre des Affaires étrangères, Paruyr Hovhannisyan, le vice-ministre de l'Administration territoriale et des Infrastructures, Vache Terteryan, le chef du Service des migrations et de la citoyenneté du ministère de l'Intérieur, Armen Ghazaryan, et le président de la commission d'enquête, Argishti Kyaramyan. Elle a rencontré par ailleurs la défenseure des droits humains en Arménie, Anahit Manasyan. Elle a visité des refuges pour personnes déplacées dans les villes d'Aghavnadzor et de Tsaghkadzor, situées dans la province de Kotayk, où elle s'est entretenue avec des Arméniens du Karabakh, notamment des familles, des personnes âgées, des personnes handicapées et d'autres personnes vulnérables. La Commissaire a également rencontré des représentants d'organisations internationales et de la société civile.

Saluant les efforts déployés par les autorités arméniennes pour aider dans l'immédiat toutes les personnes démunies avec le concours du HCR, d'autres agences des Nations Unies et de la société civile, la Commissaire a appelé les États membres du Conseil de l'Europe à apporter tout le soutien nécessaire pour offrir une assistance durable aux personnes récemment déplacées en Arménie, notamment du point de vue de leur situation à moyen et long terme, et à accorder une attention particulière aux besoins des groupes vulnérables.

Durant la visite en Azerbaïdjan, la Commissaire a rencontré l'assistant du président de la République d'Azerbaïdjan et chef du département des questions de politique étrangère de l'administration présidentielle, Hikmat Hajiyev, le vice-ministre des Affaires étrangères Yalchin Rafiyev et le responsable adjoint du groupe de travail de la Commission d'État sur les prisonniers de guerre, les otages et les personnes disparues, Eldar Samadov. Elle a également rencontré la Commissaire aux droits de l'homme de la République d'Azerbaïdjan, Sabina Aliyeva et s'est rendue dans la région du Karabakh en Azerbaïdjan. C'est la première fois depuis des décennies qu'une telle mission relative aux droits humains a pu avoir lieu dans la région, bien que son champ d'action ait été limité par les risques pour la sécurité liés à la présence de mines. La Commissaire s'est rendue à Fuzuli, à Shusha (appelée Shushi par les Arméniens du Karabakh), dans le village de Malibayli, à Khankendi (appelée Stepanakert par les Arméniens du Karabakh), à Khojaly et à Aghdam. Au cours de sa visite en Azerbaïdjan, elle a rencontré des personnes déplacées, des victimes de mines terrestres, des témoins et des rescapés de violations des droits humains et leurs familles, ainsi que des membres de familles de personnes disparues. La Commissaire et les membres de son équipe se sont également entretenus avec des représentants d'organisations internationales et de la société civile.

Les autorités azerbaïdjanaises ont informé la Commissaire des mesures prises par l'État pour la réintégration de la région du Karabakh et des personnes qui y vivent. La Commissaire a souligné que l'Azerbaïdjan devait garantir les droits humains des personnes d'origine arménienne restées dans la région et de celles qui sont parties en Arménie, y compris leur droit de rentrer chez elles en toute sécurité et dans la dignité.

Tout au long de sa visite dans les deux pays, la Commissaire a eu connaissance de graves violations des droits humains commises dans le cadre de ce conflit de longue date et a été témoin des profondes souffrances des populations civiles touchées par les hostilités qui ont éclaté au fil des ans, notamment les événements plus récents qui ont suivi le blocage du corridor de Latchine et l'opération militaire de l'Azerbaïdjan. En particulier, elle a rappelé l'importance de garantir les droits humains de toutes les personnes déplacées, et notamment leur droit au retour dans la dignité et la sécurité, leur droit d'être protégées contre le danger des mines et des restes explosifs de guerre, le droit des captifs à bénéficier d'une protection, et le droit de connaître le sort des personnes disparues et le lieu où elles se trouvent. Elle a aussi insisté sur la nécessité de mener des enquêtes indépendantes et effectives sur les signalements de violations graves des droits humains pendant le conflit et d'assurer aux victimes une réparation adéquate et effective. Elle a souligné que toutes les parties devaient prendre des mesures fermes pour prévenir et combattre le discours de haine et soutenir les initiatives qui promeuvent la coexistence et la réconciliation.

Les [Observations](#) de la Commissaire ont été publiées le 12 janvier 2024

Visite en Allemagne

Du 27 novembre au 1^{er} décembre, la Commissaire a effectué une [visite](#) en Allemagne axée sur l'accès aux droits sociaux et les structures et cadres juridiques existants en matière de protection et de promotion des droits humains.

Au cours de sa visite, la Commissaire s'est entretenue avec la Ministre fédérale du Logement, du Développement urbain et de la Construction, Klara Geywitz, avec la Ministre d'État chargée des questions européennes et climatiques, Anna Lührmann, avec le Commissaire fédéral chargé des questions concernant les personnes handicapées, Jürgen Dusel, avec la Commissaire fédérale pour la politique des droits humains et l'aide humanitaire, Luise Amtsberg, avec Margit Gottstein, Secrétaire d'État au ministère fédéral de la Famille, des Personnes âgées, des Femmes et de la Jeunesse, avec Angelika Schlunck, Secrétaire d'État au ministère de la Justice, avec Rolf Schmachtenberg, Secrétaire d'État au ministère fédéral du Travail et des Affaires sociales, et avec la Commission parlementaire sur les droits humains et l'aide humanitaire. En Saxe, la Commissaire a rencontré la Ministre des Affaires sociales et de la Cohésion sociale de la Saxe, Petra Köpping, et la Commissaire pour les enfants et les jeunes de la Saxe, Susann Rüthrich. Elle a aussi eu des entretiens avec la Directrice de l'Institut allemand des droits humains,

Beate Rudolf, avec la Commissaire fédérale indépendante à la lutte contre les discriminations, Ferda Ataman, ainsi qu'avec de nombreux acteurs de la société civile travaillant sur les sujets traités, des représentants des enfants et des jeunes, des personnes handicapées membres d'organisations qui les représentent, et le personnel de centres de conseil en matière de lutte contre les discriminations. Elle a également prononcé une allocution à une conférence organisée par le « Forum Menschenrechte » à l'occasion des 75 ans de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

La Commissaire a noté que malgré un système de protection sociale bien développé, des difficultés persistantes d'accès aux droits sociaux entraînent des niveaux de pauvreté inquiétants, un creusement des inégalités sociales qui touchent une part croissante de la population et une augmentation du nombre de sans-abri. Elle a appelé à agir rapidement pour mieux protéger le droit à un niveau de vie décent, en particulier pour les groupes marginalisés depuis longtemps dans le système de sécurité sociale, dont les familles monoparentales, les enfants, les personnes handicapées et les personnes âgées.

La Commissaire a salué les efforts déployés par le gouvernement pour rationaliser les procédures de demande de prestations sociales mais a noté que les obstacles à l'accès effectif aux droits étaient encore fréquents. Elle a rappelé que les droits sociaux entraînaient pour l'État des obligations qui ne devraient pas dépendre de l'existence de ressources. La Commissaire s'est dit préoccupée par les effets à long terme de la pauvreté, du sans-abrisme et de l'exclusion sociale sur l'accès aux droits de manière générale, et notamment sur l'accès aux droits à la santé, à une éducation de qualité, au respect de la vie privée et à la participation politique, ainsi qu'aux droits civils.

La Commissaire a noté des progrès limités dans la prise en compte de l'intérêt supérieur de l'enfant comme considération primordiale dans toutes les questions qui le concernent et a demandé à l'Allemagne de respecter son engagement d'inscrire les droits des enfants dans la Constitution. Elle a noté que la grande majorité des enfants handicapés continuaient d'être orientés vers des établissements scolaires spécialisés, ce qui limitait leurs perspectives d'études et de carrière professionnelle, et a invité l'Allemagne à redoubler d'efforts pour supprimer la ségrégation dans les secteurs de l'éducation et de l'emploi et offrir aux personnes handicapées des possibilités adéquates favorisant leur pleine inclusion.

La Commissaire a souligné que l'Institut allemand des droits humains et la Commissaire fédérale indépendante à la lutte contre les discriminations étaient tous deux essentiels pour mieux faire connaître les normes internationales en matière de droits humains et d'égalité en Allemagne, la sensibilisation à ces dernières restant limitée, et a appelé le gouvernement à respecter son engagement de réformer en profondeur la loi générale sur l'égalité de traitement afin de la mettre en conformité avec les normes européennes.

Un rapport relatif à la visite est en préparation.

Mission en Roumanie

Du 4 au 7 décembre, des membres du Bureau de la Commissaire ont effectué une mission à Bucarest pour faire le point sur l'évolution de la situation en ce qui concerne les droits humains des personnes handicapées durant la période qui a fait suite à la visite de la Commissaire en Roumanie en novembre 2018 et à son rapport publié en février 2019.

La mission portait sur les droits humains des personnes placées en hôpitaux psychiatriques et en établissements pour personnes handicapées, sur les évolutions en matière de capacité juridique et sur la réforme du système de sécurité sociale en Roumanie. La délégation a également reçu des informations sur les droits des personnes âgées, et notamment celles bénéficiant de soins de longue durée.

Durant la mission, la délégation a rencontré Carmen Orban, conseillère d'État auprès de la Chancellerie du Premier ministre, ainsi que des représentants du ministère du Travail et de la Solidarité sociale, de l'Autorité nationale de protection des droits des personnes handicapées, du ministère de la santé, du ministère de la Justice, du bureau du Procureur général rattaché à la Haute Cour de Cassation et de Justice et du Conseil supérieur de la magistrature. La délégation a également rencontré Cynthia Carmen Deaconescu, Ombuds adjointe dans les domaines de la famille,

de la jeunesse, des personnes retraitées et des personnes handicapées, Emanuel-Gabriel Botnariu, président du Conseil de suivi de la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées, ainsi que des représentants du Mécanisme national de prévention (NPM) au sein du Bureau de l'Ombudsman et des représentants de la société civile.

1.2 Dialogue permanent

Lettre au ministre de l'Intérieur de l'Italie concernant les opérations de recherche et de sauvetage en mer menées par les ONG

Le 2 février, la Commissaire a publié sa [lettre](#) adressée au ministre italien de l'Intérieur, Matteo Piantedosi, dans laquelle elle appelait le gouvernement à envisager de retirer ou de réviser le décret-loi n° 1/2023, dont les dispositions pouvaient entraver les opérations de recherche et de sauvetage en mer menées par les ONG et, par conséquent, être contraires aux obligations de l'Italie au titre du droit relatif aux droits humains et du droit international. Elle y faisait également observer qu'il était demandé aux navires des ONG de débarquer les personnes secourues en mer dans des ports éloignés, soulignant que cette pratique, conjuguée aux dispositions du décret, risquait de priver les personnes en détresse de l'assistance humanitaire vitale des ONG. En outre, la Commissaire y réitérait son appel aux autorités italiennes pour qu'elles suspendent leur coopération avec le gouvernement libyen en matière d'interceptions en mer. Enfin, elle demandait un complément d'information concernant les allégations selon lesquelles des personnes étaient renvoyées d'Italie vers la Grèce sur des navires privés. Elle rappelait que le fait d'évaluer individuellement les besoins de protection de chaque personne arrivant à la frontière demeurait une garantie essentielle contre le refoulement.

La lettre, ainsi que la réponse des autorités italiennes, sont disponibles sur le site web de la Commissaire.

Lettre au ministre de l'Intérieur de Lettonie concernant les refoulements

Le 6 février, la Commissaire a publié une [lettre](#) adressée au ministre de l'Intérieur de Lettonie, Māris Kučinskis, dans laquelle elle s'inquiétait de la poursuite des refoulements à la frontière entre la Lettonie et le Bélarus, lors desquels des personnes avaient été gravement blessées et un homme était décédé. Elle s'inquiétait également de ce qu'une enquête pénale avait été ouverte contre deux membres d'une ONG qui s'étaient rendus dans la zone frontalière pour sauver des vies. La Commissaire insistait sur le rôle essentiel que jouaient les défenseurs des droits humains et sur le devoir des États de créer un environnement favorable à leur travail, rappelant que tout contrôle aux frontières devait être exercé dans le plein respect de la Convention européenne des droits de l'homme et de l'interdiction absolue du refoulement, même dans des conditions difficiles. Elle précisait aussi que l'état d'urgence maintenu dans la région frontalière depuis août 2021 restait un obstacle au respect par la Lettonie de ses obligations en matière de droits humains vis-à-vis des personnes ayant besoin d'une protection internationale.

La lettre, ainsi que la réponse du ministre de l'Intérieur, sont disponibles sur le site web de la Commissaire.

Lettre au président du Parlement de Géorgie concernant le projet de loi « sur la transparence de l'influence étrangère »

Le 28 février, la Commissaire a publié une [lettre](#) adressée au président du Parlement géorgien, Shalva Papuashvili, dans laquelle elle s'inquiétait de l'adoption éventuelle du projet de loi « sur la transparence de l'influence étrangère », qui posait un certain nombre de problèmes au regard des normes du Conseil de l'Europe relatives à la liberté d'association et d'expression. Elle y soulignait que s'il pouvait être justifié d'améliorer la transparence, les dispositions prises dans ce but ne devaient cependant ni priver les organisations de la société civile et les médias de la jouissance effective de leurs droits et libertés ni les empêcher d'exercer leurs activités légitimes. Elle demandait instamment aux membres du parlement de rejeter ce projet de loi et de s'engager à promouvoir une participation civique active et diversifiée à la gestion des affaires publiques et à créer un environnement favorable aux activités des organisations de la société civile et des défenseurs des droits humains en Géorgie.

La lettre, ainsi que la réponse du président du parlement sont disponibles sur le site web de la Commissaire.

Lettre au Parlement du Royaume-Uni concernant le « projet de loi contre l'immigration illégale »

Le 27 mars 2023, la Commissaire a publié sa [lettre](#) adressée au président de la Chambre des communes, Sir Lindsay Hoyle, et au président de la Chambre des Lords, Lord McFall of Alcluith, au sujet du « projet de loi contre l'immigration illégale ». Elle les mettait en garde contre les dispositions du texte qui créaient une tension claire et directe avec des garanties fondamentales et bien établies en matière de droits humains. En privant les personnes arrivées au Royaume-Uni par des voies non légales de la possibilité de faire examiner leur demande d'asile, le projet de loi risquait en effet de supprimer l'une des composantes majeures du système de protection. De plus, il allait aggraver la régression déjà considérable de la protection des réfugiés, des demandeurs d'asile et des migrants que la Commissaire avait signalée dans son [rapport](#) de décembre 2022. Par ailleurs, le projet de loi ne garantissait pas que les recours contre les décisions d'expulsion seraient évalués dans le plein respect de la Convention européenne des droits de l'homme, ne tenait pas compte de l'impact que le texte aurait sur les victimes de la traite, étendait les pouvoirs de détention, y compris des enfants, et restreignait strictement les possibilités de former des recours en justice.

La lettre est disponible sur le site web de la Commissaire.

Lettre au Conseil national de la République slovaque sur la situation des personnes LGBTI

Le 25 avril, la Commissaire a publié sa [lettre](#) adressée à Boris Kollár, président du Conseil national de la République slovaque (le Parlement slovaque), à Milan Vetrák, président de la Commission des questions constitutionnelles et juridiques, et à Jozef Lukáč, président de la Commission de l'administration publique et du développement régional, sur la situation des personnes LGBTI dans le pays. La Commissaire y invitait les parlementaires à rejeter un projet de loi qui empêcherait en pratique la reconnaissance de l'identité de genre des personnes trans par la législation, ce qui mettrait la République slovaque en conflit avec la Convention européenne des droits de l'homme. Elle s'inquiétait également de l'éventuelle annulation des mesures prises récemment pour mettre fin à la pratique consistant à exiger la stérilisation pour la reconnaissance légale du genre. Elle attirait l'attention sur l'absence de cadre juridique permettant aux couples de même sexe de bénéficier d'une reconnaissance et d'une protection adéquates de leur relation, et appelait les parlementaires à s'abstenir de promouvoir des thèses anti-LGBTI.

La lettre est disponible sur le site web de la Commissaire.

Lettre adressée au Premier ministre irlandais, au ministre de l'Enfance, de l'Égalité, du Handicap, de l'Intégration et de la Jeunesse et au ministre du Logement, des Collectivités locales et du Patrimoine

Dans une [lettre](#) adressée au Premier ministre irlandais, Leo Varadkar, au ministre de l'Enfance, de l'Égalité, du Handicap, de l'Intégration et de la Jeunesse, Roderic O'Gorman, et au ministre du Logement, des Collectivités locales et du Patrimoine, Darragh O'Brien, publiée le 26 mai, la Commissaire a fait part de ses préoccupations quant aux difficultés rencontrées par les demandeurs de protection internationale en matière d'accueil et d'hébergement adéquats en Irlande. En raison d'une grave pénurie de logements disponibles à la suite de l'accueil d'un nombre sans précédent de personnes fuyant l'Ukraine, plus de 900 demandeurs de protection internationale se sont retrouvés sans abri, dans la rue, tandis que les familles avec enfants étaient souvent hébergées pendant de longues périodes dans des conditions de transit inadéquates. La Commissaire a appelé les autorités à examiner en profondeur les lacunes structurelles du système de protection internationale et à élaborer une approche pangouvernementale durable pour faire face à la crise de l'accueil.

La lettre ainsi que la réponse du Premier ministre irlandais sont disponibles sur le site web de la Commissaire.

Lettre au Conseil national de la République slovaque concernant un mécanisme d'indemnisation des victimes de stérilisation forcée

Le 12 juin, la Commissaire a publié sa [lettre](#) adressée à Boris Kollár, président du Conseil national de la République slovaque, à Marek Krajčí, président de la Commission de la santé du Conseil national, à Milan Vetrák, président de la Commission des questions constitutionnelles et juridiques et à Peter Pollák, vice-président de la Commission des

droits humains et des minorités nationales du Conseil national, concernant une proposition de loi visant à établir un mécanisme d'indemnisation des victimes de stérilisation forcée.

Les discussions sur la proposition de loi offraient une occasion historique de remédier à cette injustice qui n'avait que trop duré. Cependant, un tel mécanisme devait répondre effectivement aux besoins des victimes. À cette fin, la Commissaire faisait observer que le montant de l'indemnisation actuellement proposé était nettement inférieur à celui accordé aux victimes par la Cour européenne des droits de l'homme et les tribunaux slovaques, que les règles relatives aux éléments de preuve ne devaient pas dépendre excessivement des dossiers médicaux et qu'une expertise et des capacités suffisantes étaient requises pour évaluer les demandes d'indemnisation.

La lettre est disponible sur le site web de la Commissaire.

Lettre aux autorités municipales de Prijedor, en Bosnie-Herzégovine, concernant la construction d'un mémorial à la mémoire des enfants tués à la suite de crimes de guerre

Le 6 juillet, la Commissaire a publié sa [lettre](#) adressée au maire de Prijedor, Slobodan Javor, ainsi qu'au président et à la vice-présidente de l'Assemblée municipale de Prijedor, respectivement Igor Kneginjić et Azra Pašalić, dans laquelle elle les exhortait à engager des discussions avec les parents des enfants tués et les militants en vue de réaliser leur projet d'ériger, dans le centre-ville, un mémorial à la mémoire de 102 enfants victimes des crimes de guerre commis à Prijedor entre 1992 et 1995. La Commissaire y insistait sur la nécessité de respecter les droits de tous les citoyens de manière égale et sans discrimination, en particulier lorsqu'il s'agissait de commémorer leurs souffrances. Elle y ajoutait que le fait d'entretenir le souvenir des injustices du passé de manière impartiale et inclusive contribuait à la construction d'une société pacifique et plurielle, exempte de préjugés et de haine fondée sur l'origine ethnique.

La lettre est disponible sur le site web de la Commissaire.

Lettre au Parlement de Macédoine du Nord concernant la reconnaissance juridique du genre pour les personnes transgenres (trans)

Le 7 juillet, la Commissaire a publié sa [lettre](#) adressée à Talat Xhaferi, président du Parlement de Macédoine du Nord, Sonja Mirakovska, présidente de la Commission du système politique et des relations interethniques, Snezana Kaeska-Vancheva, présidente de la Commission législative et Maja Morachanin, rapporteure parlementaire de la proposition de loi (n° 08-3221/1) du Parlement de Macédoine du Nord. Elle y indiquait que l'adoption des amendements à la loi sur le registre civil (n° 08-3221/1) représenterait une étape cruciale dans l'exécution de l'arrêt de la Cour européenne des droits de l'homme dans l'affaire X c. « l'ex-République yougoslave de Macédoine » et dans la mise en place de procédures rapides, transparentes et accessibles dans le droit national concernant la reconnaissance juridique du genre des personnes trans. Elle soulignait que l'accès à la reconnaissance juridique du genre était essentiel pour prévenir la discrimination et la violence à l'égard des personnes trans.

La lettre est disponible sur le site web de la Commissaire.

Lettre au ministre des Affaires intérieures de l'Azerbaïdjan concernant le maintien de l'ordre lors de manifestations en faveur de l'environnement

Le 24 juillet, la Commissaire a publié sa [lettre](#) adressée au ministre des Affaires intérieures de l'Azerbaïdjan, Vilayat Eyvazov, concernant le maintien de l'ordre lors de manifestations en faveur de l'environnement dans le village de Soyudlu et les restrictions au travail de la société civile imposées dans ce contexte. Elle y faisait part en particulier de ses préoccupations concernant les arrestations et l'usage disproportionné de la force contre des manifestants pacifiques. La Commissaire soulignait qu'il importait de faire en sorte que les membres des forces de l'ordre qui avaient commis des violations des droits humains rendent compte de leurs actes et demandait des éclaircissements sur la base juridique et la justification de la dispersion de ces manifestations. Elle se disait également préoccupée par les restrictions d'accès au village, aussi bien à l'entrée qu'à la sortie, qui avaient entravé la capacité des journalistes et des défenseurs des droits humains à rendre compte publiquement de la situation des habitants et à leur porter assistance. Enfin, elle précisait que les organisations de défense de l'environnement et les

personnes concernées devaient avoir la possibilité effective de participer à la prise de décision concernant les lois, les politiques et les projets susceptibles d'avoir un impact environnemental.

La lettre, ainsi que la réponse des autorités azerbaïdjanaises, sont disponibles sur le site web de la Commissaire.

Lettre au Premier ministre de Grèce concernant l'obligation légale de mener des enquêtes effectives sur le naufrage de Pylos

Le 28 juillet, la Commissaire a publié sa [lettre](#) adressée au Premier ministre de Grèce, dans laquelle elle attirait l'attention sur l'obligation légale de la Grèce de mener des enquêtes effectives sur le naufrage de Pylos afin d'établir les faits et, le cas échéant, de punir les responsables. La Commissaire y demandait également des informations sur les efforts déployés pour garantir que les dépouilles des migrants décédés soient localisées, respectées, identifiées et enterrées, ainsi que sur les mesures prises par la Grèce pour offrir aux survivants de bonnes conditions d'accueil et leur donner accès à la procédure d'asile. Soulignant que ce naufrage n'était pas un incident isolé, la Commissaire appelait à reconstruire l'approche appliquée aux niveaux politique, stratégique et pratique concernant les réfugiés et les migrants arrivant par la mer et exhortait le Premier ministre à veiller à ce que la Grèce respecte ses obligations internationales en matière de recherche et de sauvetage, tant au regard du droit maritime que du droit relatif aux droits humains.

La lettre, ainsi que la réponse du ministre des Migrations et de l'Asile, sont disponibles sur le site web de la Commissaire.

Lettre au Premier ministre de Grèce concernant l'obligation légale de mener des enquêtes effectives sur le naufrage de Pylos

Le 28 juillet, la Commissaire a publié sa [lettre](#) adressée au Premier ministre de Grèce, dans laquelle elle attirait l'attention sur l'obligation légale de la Grèce de mener des enquêtes effectives sur le naufrage de Pylos afin d'établir les faits et, le cas échéant, de punir les responsables. La Commissaire y demandait également des informations sur les efforts déployés pour garantir que les dépouilles des migrants décédés soient localisées, respectées, identifiées et enterrées, ainsi que sur les mesures prises par la Grèce pour offrir aux survivants de bonnes conditions d'accueil et leur donner accès à la procédure d'asile. Soulignant que ce naufrage n'était pas un incident isolé, la Commissaire appelait à reconstruire l'approche appliquée aux niveaux politique, stratégique et pratique concernant les réfugiés et les migrants arrivant par la mer et exhortait le Premier ministre à veiller à ce que la Grèce respecte ses obligations internationales en matière de recherche et de sauvetage, tant au regard du droit maritime que du droit relatif aux droits humains.

La lettre, ainsi que la réponse du ministre des Migrations et de l'Asile, sont disponibles sur le site web de la Commissaire.

Lettre à l'Assemblée nationale de la Republika Srpska, Bosnie-Herzégovine, concernant le projet de loi restreignant les droits des ONG

Le 21 septembre, la Commissaire a publié une [lettre](#) adressée au président de l'Assemblée nationale de la Republika Srpska, Nenad Stevandić, dans laquelle elle appelait les parlementaires à se garder d'adopter le projet de loi concernant le registre spécial et la transparence du travail des organisations à but non lucratif, et à favoriser la création d'un environnement permettant aux ONG et aux défenseurs des droits humains de travailler en toute sécurité. La Commissaire y soulignait que le projet de loi, qui établissait un régime juridique distinct pour les ONG qui recevaient une forme quelconque de financement étranger ou toute autre assistance d'origine étrangère, soulevait plusieurs problèmes du point de vue des droits humains, comme l'indiquait l'avis conjoint sur le projet de loi formulé en juin 2023 par la Commission de Venise et l'OSCE/BIDDH.

La lettre, ainsi que la réponse du président de l'Assemblée nationale de la Republika Srpska, sont disponibles sur le site web de la Commissaire.

Lettres au Premier ministre et au président du Parlement de Malte concernant la liberté d'expression

Le 3 octobre, la Commissaire a publiés ses [lettres](#) adressées à Robert Abela, Premier ministre de Malte, et Angelo Farrugia, président du Parlement de Malte. Dans sa lettre au Premier ministre, la Commissaire s'inquiétait du manque de progrès accomplis pour traduire en justice toutes les personnes impliquées dans le meurtre de Daphne Caruana Galizia, des lacunes dans les changements législatifs proposés, de la culture injustifiée du secret dans les institutions de l'État et du climat d'hostilité contre les journalistes et les professionnels des médias. Dans sa lettre au président du parlement, la Commissaire déconseillait d'adopter certaines propositions législatives qui pouvaient porter atteinte à la liberté d'expression, au droit au respect de la vie privée et à la protection des journalistes, relevait l'insuffisance des mesures prises pour lutter contre les poursuites stratégiques visant la mobilisation publique (SLAPP) et recommandait de mener des consultations publiques inclusives et transparentes pour assurer le respect des normes internationales.

Les lettres, ainsi que les réponses des autorités maltaises, sont disponibles sur le site web de la Commissaire.

Lettre à la ministre de l'Intérieur de la Finlande concernant l'asile et les migrations dans le contexte de la fermeture totale de la frontière terrestre orientale de la Finlande

Le 11 décembre, la Commissaire a publié une [lettre](#) adressée à la ministre de l'Intérieur de la Finlande, Mari Rantanen, dans laquelle elle se déclarait préoccupée par les droits des réfugiés, des demandeurs d'asile et des migrants à la suite de la fermeture temporaire de la frontière terrestre orientale de la Finlande.

Tout en reconnaissant les inquiétudes suscitées par l'instrumentalisation potentielle des mouvements migratoires par la Fédération de Russie, la Commissaire soulignait que les États membres du Conseil de l'Europe devaient réagir d'une manière pleinement conforme à leurs obligations en matière de droits humains. Elle se disait préoccupée par le fait que les décisions de restreindre, puis de fermer l'accès à la frontière, pouvaient avoir des répercussions notamment sur le droit de demander l'asile, ainsi que sur le principe de non-refoulement et sur l'interdiction des expulsions collectives. Elle demandait plusieurs éclaircissements sur les garanties mises en place et les mesures prises pour protéger les droits humains et éviter une crise humanitaire à une période de dégradation des conditions météorologiques à la frontière.

La lettre, ainsi que la réponse des autorités finlandaises, sont disponibles sur le site web de la Commissaire.

1.3 Entretiens avec les autorités

Entretien avec le Vice-Premier ministre, Lord Chancelier, et secrétaire d'État à la Justice du Royaume-Uni

Le 12 janvier, la Commissaire s'est entretenue avec Dominic Raab, alors Vice-Premier ministre du Royaume-Uni. Leurs échanges ont porté sur l'évolution de la situation en ce qui concernait la guerre en Ukraine et sur les efforts déployés pour établir les responsabilités. Ils ont également évoqué les suites données à la discussion tenue lors de la visite de la Commissaire en [juin 2022](#) dans le pays, et aux observations formulées dans son [rapport](#) publié ultérieurement, concernant le projet de Charte des droits humains, dans le contexte notamment des mesures prises par le Royaume-Uni pour faire face aux traversées clandestines de la Manche à bord de petites embarcations.

Entretien avec la ministre fédérale allemande des Affaires étrangères

Le 24 janvier, la Commissaire [s'est entretenue](#) avec Annalena Baerbock, ministre fédérale allemande des Affaires étrangères. Les discussions ont porté sur les violations graves des droits humains commises dans le cadre de la guerre en Ukraine, ainsi que sur les droits des femmes et le respect des droits humains dans le domaine des migrations.

Entretien avec une délégation du ministère de la Justice de Finlande

Le 24 janvier, la Commissaire s'est entretenue avec Johanna Suurpää, directrice générale du département de la démocratie et du droit public du ministère finlandais de la Justice, et sa délégation. Leurs échanges ont porté sur

diverses questions relatives aux droits humains, notamment sur le renforcement des structures des droits humains et sur le pouvoir judiciaire en Finlande.

Entretien avec le Président du Sénat des Pays-Bas

Le 26 janvier, la Commissaire s'est entretenue avec Jan Anthonie Bruijn, président du Sénat des Pays-Bas. Leurs échanges ont porté sur les travaux et le mandat de la Commissaire, sur les évolutions survenues sur un plan général au sein du Conseil de l'Europe et sur plusieurs points concernant les Pays-Bas, notamment l'asile et les migrations au vu de la [lettre](#) adressée l'année dernière par la Commissaire.

Entretien avec la vice-ministre ukrainienne des Affaires étrangères

Le 8 février, la Commissaire s'est entretenue en ligne avec la vice-ministre des Affaires étrangères, Emine Dzhapparova, de la situation des droits humains des Tatars de Crimée, dans la perspective de l'élaboration d'un [rapport](#) de la Commissaire consacré à ce thème.

Entretien avec la procureure générale du Royaume-Uni

Le 16 février, la Commissaire s'est entretenue avec Victoria Prentis, procureure générale du Royaume-Uni. Leurs échanges ont porté sur la guerre en Ukraine et sur les efforts déployés pour que les responsables aient à répondre de leurs actes. Elles ont également abordé les questions liées aux réfugiés fuyant l'Ukraine, ainsi que la politique d'asile et de migration du Royaume-Uni, au vu notamment des observations formulées par la Commissaire dans son [rapport](#) faisant suite à sa visite dans le pays et publié en décembre 2022.

Entretien avec l'Assistant de la Première Vice-présidente de l'Azerbaïdjan pour les affaires étrangères

Le 22 mars, la Commissaire a rencontré à Strasbourg Elchin Amirkayev, Assistant de la Première Vice-présidente de l'Azerbaïdjan pour les affaires étrangères, afin d'examiner un certain nombre de questions liées à la situation autour de la région du Karabakh, notamment le long du corridor de Latchine et la situation des droits humains des habitants locaux. La Commissaire a réaffirmé sa volonté de se rendre dans la région pour évaluer la situation des droits humains et a rappelé l'importance cruciale d'assurer aux missions internationales de droits humains un accès libre et sans entrave à toutes les régions et à toutes les personnes, y compris à celles qui vivent dans la région du Karabakh.

Entretien avec le Vice-Premier ministre bulgare chargé de la gestion des fonds européens

Le 19 avril, la Commissaire a tenu une réunion à Strasbourg avec Atanas Pekanov, Vice-Premier ministre bulgare chargé de la gestion des fonds européens. Les discussions ont porté sur les travaux législatifs actuellement menés en Bulgarie pour répondre aux questions relatives à l'État de droit et améliorer la protection des lanceurs d'alertes, des journalistes et des victimes de violence domestique, ainsi que sur les mesures en faveur de l'égalité de genre dans le pays.

Entretien avec le Président de l'Islande

Le 26 avril, la Commissaire s'est entretenue avec Guðni Thórdarson, le Président islandais. Les discussions ont porté sur des sujets relatifs au nationalisme, aux graves violations des droits humains commises dans le cadre de la guerre menée par la Russie contre l'Ukraine et à la responsabilité pour ces violations, ainsi que sur les droits des femmes et la violence fondée sur le genre.

Entretien avec une délégation du ministère des Affaires étrangères de la Finlande

Le 26 avril, la Commissaire a rencontré une délégation du ministère finlandais des Affaires étrangères. Les participants ont notamment discuté de l'impact sur les droits humains de l'agression de l'Ukraine par la Russie, y compris des activités récentes de la Commissaire concernant les Tatars de Crimée et les enfants ukrainiens. Ils ont aussi abordé d'autres aspects des travaux de la Commissaire et les défis relatifs aux droits humains en Finlande.

Entretien avec la ministre d'État chargée des affaires européennes et climatiques de l'Allemagne

Le 2 mai, en marge de la conférence organisée par l'Unesco à l'occasion de la Journée mondiale de la liberté de la presse, la Commissaire s'est entretenue avec la ministre d'État allemande chargée des affaires européennes et climatiques, Anna Lührmann. Les discussions ont essentiellement porté sur le 4^e Sommet du Conseil de l'Europe et sur la nécessité de renouveler l'engagement en faveur des normes relatives à la liberté des médias.

Entretien avec la vice-ministre des Affaires étrangères des Pays-Bas

Le 10 mai, la Commissaire s'est entretenue avec Anita van den Ende, vice-ministre néerlandaise des Affaires étrangères, à Strasbourg. Les discussions ont porté sur les activités de la Commissaire, le 4^e Sommet du Conseil de l'Europe, la guerre menée par la Russie contre l'Ukraine, et les évolutions survenues aux Pays-Bas.

Entretien avec la Présidente de la Slovénie

Le 16 mai, lors du 4^e Sommet du Conseil de l'Europe, la Commissaire s'est entretenue avec la Présidente de la Slovénie, Nataša Pirc Musar, au sujet de plusieurs questions, dont la nécessité de réglementer l'intelligence artificielle, les conséquences de la dégradation de l'environnement sur les droits humains, ainsi que l'établissement des responsabilités pour les crimes internationaux commis en Ukraine et la situation des droits humains dans les Balkans occidentaux.

Rencontre avec le ministre des Affaires étrangères de l'Arménie

Au cours du 4^e Sommet du Conseil de l'Europe, la Commissaire s'est entretenue avec le ministre des Affaires étrangères de l'Arménie, Ararat Mirzoyan, au sujet des conséquences sur le plan humanitaire et sur le plan des droits humains du déclenchement en 2020 des hostilités entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan au sujet de la région du Karabakh.

Rencontre avec le Secrétaire d'État du Saint-Siège

Au cours du 4^e Sommet, la Commissaire s'est entretenue avec le Secrétaire d'État du Saint-Siège, Son Éminence le cardinal Parolin, concernant diverses questions, y compris l'impact de la guerre en Ukraine sur les droits humains et notamment les droits des enfants.

Entretien avec la ministre de l'Intérieur et ministre de l'Égalité entre les femmes et les hommes du Luxembourg

Le 24 mai, la Commissaire a rencontré à Strasbourg Taina Bofferding, ministre de l'Intérieur et ministre de l'Égalité entre les femmes et les hommes du Luxembourg. Elles ont abordé des questions d'intérêt commun liées aux droits des femmes et à l'égalité entre les sexes, en accordant une attention particulière aux conséquences de la pandémie de covid-19 et de la guerre menée par la Russie contre l'Ukraine sur le creusement des inégalités. Les discussions ont également porté sur l'importance qu'il y avait à ratifier et à mettre pleinement en œuvre la Convention d'Istanbul pour prévenir et combattre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique.

Entretien avec le ministre de la Justice de l'Arménie

Le 12 juin, le Bureau de la Commissaire a tenu une réunion à Strasbourg avec Grigor Minasyan, ministre de la Justice de l'Arménie. La discussion a porté sur plusieurs évolutions revêtant une importance pour les droits humains en Arménie, notamment dans le domaine de la législation anti-discrimination.

Entretien avec la Ministre déléguée auprès du ministère français de la Santé et de la Prévention

Le 10 juillet, la Commissaire s'est entretenue avec Agnès Firmin-Le Bodo, ministre déléguée chargée de l'Organisation territoriale et des Professions de santé auprès du ministre de la Santé et de la Prévention de la France. Les discussions ont porté sur des questions ayant trait à la bioéthique, à la protection des droits humains de divers

groupes, y compris les personnes intersexes et transgenres, à la santé et aux droits sexuels et reproductifs des femmes ainsi qu'à l'égalité d'accès aux services de santé en France.

Entretien avec la Commissaire du Gouvernement fédéral allemand chargée de la politique des droits humains et de l'aide humanitaire

Le 12 juillet, la Commissaire s'est entretenue en ligne avec Luise Amtsberg, Commissaire du Gouvernement fédéral allemand chargée de la politique des droits humains et de l'aide humanitaire. Elles ont principalement abordé l'évolution de la situation en matière de protection des réfugiés, des demandeurs d'asile et des migrants en Europe et aux frontières extérieures de l'Union européenne, s'agissant en particulier des personnes en mer.

Entretien avec la ministre de la Justice de la Slovénie

Le 28 août, la Commissaire s'est entretenue avec Dominika Švarc Pipan, ministre slovène de la Justice, en marge du Forum stratégique de Bled 2023, en Slovénie. Les échanges ont porté sur les structures nationales des droits humains et sur les efforts déployés par les autorités slovènes pour renforcer l'égalité et la participation des enfants à l'administration de la justice. La Commissaire a été informée des mesures prises par les autorités pour remédier aux restrictions excessives imposées à la liberté de réunion par le passé.

Entretien avec le secrétaire d'État pour les affaires politiques et multilatérales, la diplomatie économique et la coopération au service du développement de Slovénie

Le 28 août, la Commissaire s'est entretenue avec Samuel Žbogar, secrétaire d'État pour les affaires politiques et multilatérales, la diplomatie économique et la coopération au service du développement de Slovénie, en marge du Forum stratégique de Bled 2023, en Slovénie. La discussion a essentiellement porté sur les événements importants survenus dans les Balkans occidentaux et sur la situation en Ukraine.

Entretien avec la présidente du Conseil des ministres de Bosnie-Herzégovine

Le 28 août, la Commissaire [s'est entretenue](#) avec Borjana Krišto, présidente du Conseil des ministres de Bosnie-Herzégovine, en marge du Forum stratégique de Bled 2023, en Slovénie. Elles ont tenu un échange de vues sur l'importance qu'il y avait à affronter l'héritage du passé violent pour construire une société unie et juste et sur l'exécution du groupe d'arrêts *Sejdic et Finci* de la Cour européenne des droits de l'homme. La discussion a également porté sur la nécessité d'adopter des politiques efficaces pour prévenir et combattre la violence à l'égard des femmes.

Entretien avec Lord Ahmad of Wimbledon, ministre d'État pour le Moyen-Orient, l'Afrique du Nord, l'Asie du Sud et les Nations unies au Bureau des affaires étrangères, du Commonwealth et du développement du Royaume-Uni

Le 28 août, en marge du Forum stratégique de Bled, le Commissaire a rencontré Lord Ahmad of Wimbledon. Ils ont échangé leurs points de vue sur la situation des droits de l'homme au Royaume-Uni, en se concentrant en particulier sur la situation des demandeurs d'asile, les développements en Méditerranée et sur la Manche, et le programme britannique pour le Rwanda.

Entretien avec le ministre des Affaires étrangères de l'Arménie

Le 29 août, en marge du Forum stratégique de Bled, le Commissaire a rencontré Ararat Mirzoyan, ministre des Affaires étrangères de l'Arménie. La discussion a porté sur la situation humanitaire dans le corridor de Latchine, au sujet de laquelle le Commissaire avait publié une [déclaration](#) le même jour.

Entretien avec la vice-première ministre et ministre des affaires étrangères de Bulgarie

Le 29 août, en marge du Forum stratégique de Bled, le commissaire a rencontré Mariya Gabriel, vice-première ministre et ministre des affaires étrangères de Bulgarie. Elles ont discuté de la situation des réfugiés et des migrants en Europe et des droits de l'homme des personnes appartenant à la minorité bulgare en Macédoine du Nord.

Entretien avec le Haut Représentant pour la Bosnie-Herzégovine

Le 29 août, en marge du Forum stratégique de Bled, le Commissaire a rencontré le Haut Représentant pour la Bosnie-Herzégovine, Christian Schmidt. Ils ont échangé sur la situation en Bosnie-Herzégovine, abordant en particulier les droits des personnes handicapées, la violence à l'égard des femmes, l'indépendance du pouvoir judiciaire et les questions de justice transitionnelle.

Entretien avec le Lord Chancelier et secrétaire d'État à la Justice du Royaume-Uni

Le 31 octobre, la Commissaire a rencontré Alex Chalk, Lord Chancelier et secrétaire d'État à la Justice du Royaume-Uni. Il se sont notamment entretenus de la liberté d'expression, de la protection des défenseurs des droits humains – y compris des avocats – au Royaume-Uni, de l'indépendance du pouvoir judiciaire et des tendances et problèmes plus généraux existant au sein de l'espace du Conseil de l'Europe.

Entretien avec le Premier ministre du Monténégro

Le 14 décembre, la Commissaire s'est [entretenue](#) à Strasbourg avec Miloško Spajić, Premier ministre du Monténégro. Leurs échanges ont porté sur un certain nombre de sujets d'intérêt commun, notamment sur la nécessité de relancer les efforts visant à affronter le passé dans la région de l'ex-Yougoslavie.

2 ACTIVITES THEMATIQUES

Introduction

En 2023, les travaux de la Commissaire ont porté sur une grande variété de thèmes liés aux droits humains. Elle s'est tout particulièrement intéressée aux conséquences de la guerre en Ukraine sur les droits humains ; à la situation dans la région du Karabakh et aux alentours ; aux droits humains des réfugiés, des demandeurs d'asile et des migrants ; à la liberté d'expression, à la liberté des médias et à la sécurité des journalistes et à la liberté de réunion pacifique ; aux droits des femmes et à l'égalité de genre ; aux droits des personnes LGBTI ; intelligence artificielle et droits humains ; et à la justice transitionnelle, en particulier dans l'ex-Yougoslavie. En outre, la Commissaire a continué d'attirer l'attention sur les droits des enfants ; des personnes handicapées ; des Roms et Gens du voyage ; et des personnes âgées ; ainsi que sur la lutte contre le racisme et l'intolérance. Les droits sociaux, la protection de l'environnement en lien avec les droits humains et l'éducation aux droits humains ont aussi fait partie des sujets traités.

2.1 Conséquences de la guerre en Ukraine sur les droits humains

Réagir aux conséquences de l'agression armée de la Fédération de Russie contre l'Ukraine sur les droits humains a continué de figurer au premier rang des priorités de la Commissaire en 2023. Outre une nouvelle visite de pays et un rapport thématique, l'engagement de la Commissaire tout au long de l'année s'est notamment traduit par des échanges directs avec les autorités ukrainiennes et les organisations internationales, ainsi que par des déclarations sur des questions spécifiques touchant aux droits humains.

Le 1^{er} février, la Commissaire a [rencontré](#) Dmytro Lubinets, commissaire aux droits humains du Parlement ukrainien (ombudsman), afin de prendre connaissance des travaux menés par son équipe pour faire face aux violations des droits humains résultant de la guerre en Ukraine et pour s'entretenir des domaines de coopération. Le 27 février, la Commissaire et l'ombudsman ukrainien se sont à nouveau rencontrés à Kiev.

Le 23 février, dans une [déclaration](#) commune adoptée à l'occasion du premier anniversaire de l'invasion à grande échelle de l'Ukraine par la Russie le 24 février 2022, la Commissaire s'est associée à la ministre islandaise des Affaires étrangères et Présidente du Comité des Ministres, Thórdís Kolbrún Reykfjörd Gylfadóttir, au Président de l'Assemblée parlementaire, Tiny Kox, à la Secrétaire Générale, Marija Pejčinović Burić, et au président du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux, Leendert Verbeek, pour condamner une nouvelle fois l'agression toujours en cours

de la Russie. Qualifiant l'agression de la Russie de violation flagrante du droit international, les cosignataires ont rappelé qu'elle avait fait d'innombrables victimes et causé d'immenses souffrances humaines en Ukraine et que de graves violations du droit international humanitaire et du droit international des droits humains avaient été commises. Enfin, ils ont réaffirmé qu'il était impératif d'établir les responsabilités pour tous les crimes commis, dont le crime d'agression, et appelé au rétablissement d'une paix fondée sur le droit international, la justice et le respect des droits humains.

Du 26 février au 1^{er} mars, la Commissaire a effectué sa deuxième visite en Ukraine depuis l'invasion du pays par la Russie, qui a essentiellement porté sur les droits humains des enfants séparés de leur famille ou de leurs tuteurs légaux et transférés vers la Russie ou les territoires ukrainiens temporairement occupés par la Russie, ainsi que sur la situation des droits humains des Tatars de Crimée (voir « *Travaux par pays - Visites, missions et rapports* »).

Le 27 avril, la Commissaire a [fait part](#) de sa consternation à l'annonce d'une attaque qui avait ciblé des professionnels des médias dans la région de Kherson en Ukraine, au mépris flagrant du droit humanitaire international et du droit relatif aux droits humains. Renvoyant à ses [recommandations](#) formulées antérieurement sur la sécurité des journalistes, la Commissaire a appelé à renforcer le soutien des journalistes qui couvraient des conflits armés.

Le 6 juin, la Commissaire a [réagi](#) à la destruction d'un barrage contrôlé par la Russie sur la rivière Dnipro, qui avait provoqué des inondations dans de nombreuses zones de la région de Kherson en Ukraine, et avait menacé les droits humains de milliers de personnes qui avaient déjà considérablement souffert de la guerre menée par la Russie contre l'Ukraine. Elle a demandé justice pour cet acte cruel et a déploré ses graves conséquences humaines et environnementales.

Tout au long de l'année, la Commissaire et son Bureau sont restés en contact étroit avec les défenseurs ukrainiens des droits humains. Le 26 janvier, la Commissaire a [rencontré](#) Oleksandra Matviichuk, directrice du Centre pour les libertés civiles, une organisation de la société civile ukrainienne qui avait été co-lauréate du prix Nobel de la paix 2022, afin de s'entretenir des moyens de soutenir plus efficacement les défenseurs des droits humains en Ukraine et d'établir les responsabilités pour les violations graves des droits humains résultant de la guerre en Ukraine.

Dans le cadre de son engagement à continuer de s'intéresser de près à l'évolution de la situation des droits humains en Crimée, le 14 février, la Commissaire s'est entretenue en ligne avec un groupe de Tatars de Crimée, qui comprenait des victimes et des témoins de violations des droits humains et des représentants du Mejlis des Tatars de Crimée, afin d'en savoir plus à ce sujet, notamment sur les conséquences de l'invasion à grande échelle de l'Ukraine par la Russie en février 2022 sur leurs droits. La Commissaire a rencontré une nouvelle fois les représentants du Mejlis des Tatars de Crimée le 28 février à Kiev, pendant sa visite de pays en Ukraine.

2.2 Situation dans la région du Karabakh et aux alentours

En 2023, la Commissaire a beaucoup travaillé pour répondre au besoin de protection des droits humains dans le contexte du conflit dans et autour de la région du Karabakh en Azerbaïdjan. Ce travail a culminé avec une visite en Arménie et en Azerbaïdjan, y compris dans la région du Karabakh, du 16 au 23 octobre (voir sous « *Travail par pays - Visites, missions et rapports* »). Auparavant, la Commissaire avait abordé la situation dans et autour de la région à différentes occasions.

Le 28 août, la Commissaire s'est dit très préoccupée par la situation humanitaire dans la région, et par la situation des droits humains de ses habitants, depuis que la route qui longeait le corridor de Latchine avait été bloquée en décembre 2022. Elle a appelé une nouvelle fois à rétablir la libre circulation sur cette route, soulignant qu'en raison des perturbations prolongées des déplacements des personnes et de l'accès aux vivres et aux soins médicaux d'urgence, la situation humanitaire et des droits humains dans la région s'était encore détériorée, notamment pour les plus vulnérables. La Commissaire a demandé aux parties prenantes concernées de trouver une solution pour éviter toute nouvelle dégradation de la situation, et permettre à ceux qui apportent une aide humanitaire et à ceux qui assurent la protection des droits humains de circuler librement et en toute sécurité.

Le 20 septembre, la Commissaire a publié une déclaration, dans laquelle elle a déploré la nouvelle escalade militaire autour de la région du Karabakh et son impact sur la sécurité et les droits humains des civils, notamment les plus vulnérables. Prenant acte de l'annonce d'un cessez-le-feu, elle a insisté sur l'importance qu'il y avait à mettre fin aux hostilités armées dans la région, afin d'assurer la sécurité de la population civile. Elle a réaffirmé la nécessité de garantir un accès régulier et sans entrave aux personnes qui apportent l'aide humanitaire et à celles qui assurent la protection des droits humains de la population locale. Enfin, elle a rappelé qu'il importait de reprendre le chemin de la réconciliation et de rétablir un dialogue fondé sur le plein respect des droits humains des habitants, afin de garantir une paix durable pour toutes les personnes.

Le 2 octobre, la Commissaire a publié une [déclaration](#) concernant l'évolution rapide de la situation dans la région du Karabakh et aux alentours, notant qu'à la suite de la récente opération militaire de l'Azerbaïdjan et du contrôle qu'il a ensuite exercé sur la région, plus de 100 000 Arméniens du Karabakh, dont des familles, des personnes âgées et d'autres groupes vulnérables, avaient fui leurs foyers et cherché refuge en Arménie voisine. Après s'être félicitée des efforts déployés par l'Arménie pour protéger et venir en aide aux personnes concernées dans l'immédiat, la Commissaire a ajouté qu'il était urgent d'apporter une assistance supplémentaire pour répondre à leurs besoins avec le concours des États membres du Conseil de l'Europe. Elle a également pris note d'un certain nombre de mesures prises par l'Azerbaïdjan pour réintégrer la région du Karabakh et a exhorté les autorités azerbaïdjanaises à assurer le respect des droits humains aussi bien des personnes d'origine arménienne qui étaient restées dans la région que de celles qui étaient parties, notamment le respect de leur droit de rentrer chez elles en toute sécurité et dignité. Enfin, la Commissaire a répété qu'il était important d'assurer l'accès des missions d'assistance humanitaire et de défense des droits humains à toutes les zones et à toutes les personnes touchées par le conflit et a fait savoir qu'elle était disposée à dialoguer avec l'ensemble des interlocuteurs concernés des deux pays.

2.3 Droits humains des réfugiés, des demandeurs d'asile et des migrants

La question des droits humains des réfugiés, des demandeurs d'asile et des migrants a fait l'objet de nombreuses interventions de la Commissaire dans plusieurs pays. Elle a été l'un des sujets abordés lors de ses visites au Danemark et en Italie, ainsi que lors de ses missions en Arménie et en Azerbaïdjan (voir « Visites et missions »), qui ont plus particulièrement porté sur la situation des personnes déplacées de la région du Karabakh. La Commissaire a également publié un rapport à la suite de sa visite en Espagne, et envoyé des lettres aux gouvernements et aux parlements des États membres, concernant notamment la situation des ONG menant des opérations de recherche et de sauvetage en Italie, les allégations persistantes de refoulements en Lettonie, les modifications législatives au Royaume-Uni, les conditions d'accueil en Irlande et l'enquête sur le naufrage survenu en Grèce (voir « Activités par pays – Visites, missions et rapports »).

De plus, le 12 janvier, elle a publié une [déclaration](#) appelant les autorités grecques à inverser la tendance qui sapait le travail des journalistes et des défenseurs des droits humains œuvrant en faveur des réfugiés, des demandeurs d'asile et des migrants, et à faire en sorte qu'ils puissent travailler librement et en toute sécurité, en créant un environnement propice à leur activité et en reconnaissant publiquement leur rôle important dans une société démocratique.

Le 8 février, la Commissaire a publié une [déclaration](#) à la veille du Conseil européen extraordinaire des 9 et 10 février, dans laquelle elle a attiré l'attention sur le fait que les violations des droits humains s'étaient multipliées dans le contexte des politiques migratoires, notamment les refoulements, les refus d'accès à l'asile, les interceptions facilitées de personnes en mer et la criminalisation et le harcèlement des défenseurs des droits humains. Elle a appelé les dirigeants des États membres à s'engager clairement à y mettre un terme.

Le 24 avril, la Commissaire a publié une [déclaration](#) dans laquelle elle a appelé le Parlement lituanien à rejeter les projets d'amendements à la loi sur la frontière de l'État et sa protection, qui légaliseraient les pratiques exposant les personnes ayant besoin d'une protection internationale au risque de refoulement. Elle a insisté sur la nécessité d'adopter un cadre juridique solide, conforme aux droits humains et axé sur la protection dans le domaine des migrations et de l'asile, et de renforcer les garanties pour faire respecter l'interdiction absolue du refoulement, ainsi que l'interdiction des expulsions collectives.

Le 19 juin, à la veille de la Journée mondiale des réfugiés, la Commissaire a publié une [déclaration](#) dans laquelle elle a fait part de ses préoccupations concernant le niveau alarmant de tolérance à l'égard des violations graves des droits humains des réfugiés, des demandeurs d'asile et des migrants qui s'était développé dans toute l'Europe. Elle a fait observer que les gouvernements des États membres du Conseil de l'Europe, plutôt que de s'engager à rendre mutuellement des comptes sur la base de normes communément admises, toléraient bien trop souvent en silence ou soutenaient ouvertement l'adoption de lois et de politiques qui avaient progressivement privé les populations en déplacement de toute protection de leurs droits humains. Elle a invité les États membres à montrer, par des actes, l'engagement renouvelé à respecter les valeurs du Conseil de l'Europe qu'ils avaient exprimé lors du 4^e Sommet du Conseil de l'Europe.

Le 21 juin, la Commissaire a publié une [déclaration](#) dans laquelle elle a appelé le Parlement letton à rejeter les projets d'amendements à la loi sur la frontière de l'État et à la loi sur les gardes-frontières de l'État, qui légaliseraient des pratiques, à la frontière avec le Bélarus, exposant les personnes ayant besoin d'une protection internationale à des risques de refoulement et de mauvais traitements. Elle a invité les parlementaires à plutôt mettre en place des politiques de gestion des frontières respectueuses des droits humains et à utiliser leurs pouvoirs de contrôle pour s'assurer que le cadre législatif relatif à l'asile et au contrôle des frontières soit pleinement conforme aux normes internationales et européennes pertinentes.

Le 17 juillet, la Commissaire a publié une [déclaration](#) à la suite de la conclusion d'un Mémorandum d'entente entre l'Union européenne et la Tunisie portant, notamment, sur la coopération dans le domaine migratoire. La Commissaire a appelé les États membres à faire pression pour obtenir immédiatement des précisions sur les garanties prévues et pour que le volet migratoire de l'accord ne soit pas mis en œuvre tant que des garanties claires n'auront pas été adoptées.

Le 2 octobre, la Commissaire a transmis un [message vidéo](#) lors de la table ronde intitulée « Dix ans d'indifférence », tenue à Lampedusa pour commémorer la tragédie du 3 octobre 2013. Afin d'éviter de nouveaux décès en mer, elle a appelé les États membres à mettre en place des voies de migration sûres et légales et à respecter leurs obligations de recherche et de sauvetage. Elle a invité à constituer une base de données régionale pour consigner les disparitions et les décès de migrants. Elle a également appelé à soutenir la population de Lampedusa, qui continuait d'apporter une aide généreuse aux personnes arrivant sur l'île.

Le 9 novembre, la Commissaire a publié une [déclaration](#) dans laquelle elle a salué l'ouverture par l'institution du médiateur grec d'une enquête indépendante sur les actes commis par des membres de la garde côtière grecque lors du naufrage survenu au large de Pylos, et sur leurs éventuelles omissions. Elle a regretté que la garde côtière grecque ait décidé de ne pas mener d'enquête disciplinaire interne et lui a demandé, ainsi qu'à toutes les institutions et parties prenantes concernées, de coopérer pleinement à l'enquête de l'institution du médiateur grec.

Le 13 novembre, la Commissaire a publié une [déclaration](#) concernant le protocole d'accord conclu entre l'Italie et l'Albanie sur le débarquement des migrants et le traitement des demandes d'asile, qui soulevait à maints égards d'importantes questions concernant son impact sur les droits humains et créait des ambiguïtés juridiques. Elle a attiré l'attention sur le fait que cette tendance générale à externaliser les responsabilités en matière d'asile augmentait les risques de violations des droits humains et pouvait saper le système européen et mondial de protection internationale et a appelé les États membres à concentrer leurs efforts sur l'amélioration de leurs systèmes nationaux d'asile et d'accueil et à donner la priorité à la création de voies de passage sûres et légales pour obtenir une protection en Europe.

2.4 Liberté d'expression, liberté des médias et sécurité des journalistes

En 2023, les activités de la Commissaire dans ce domaine se sont concentrées sur l'urgence de remédier aux difficultés auxquelles sont actuellement confrontés les journalistes, notamment les menaces, la violence et le harcèlement judiciaire, en veillant à ce que les auteurs de tels actes soient traduits en justice. La Commissaire a traité de ces sujets et d'autres questions dans un rapport sur la Serbie et dans des lettres adressées aux autorités maltaises (voir « Activités par pays – Visites, missions et rapports et Dialogue permanent »).

Le 16 mars, pendant sa visite en Serbie, la Commissaire s'est recueillie à l'endroit où a été tué le journaliste Slavko Curuvija en 1999. Dans un [tweet](#), elle a appelé les autorités à faire en sorte que les responsables de cet assassinat rendent des comptes, à mettre fin à l'impunité et à protéger les journalistes.

Le 21 mars, lors d'un [atelier](#) organisé par le Conseil de l'Europe pour examiner les moyens de renforcer le soutien aux journalistes bélarusse en exil, la Commissaire a exprimé son soutien aux journalistes au Bélarus confrontés à la répression dans l'exercice de leurs fonctions et a appelé les États membres du Conseil de l'Europe à accroître leur aide, notamment en dénonçant les violations des droits de ces professionnels, en leur apportant un appui financier, en facilitant leur réinstallation et en leur accordant une résidence stable dans les pays d'accueil.

Par ailleurs, dans un [tweet](#) publié le 18 avril, à l'occasion du 4^e anniversaire du meurtre de la journaliste Lyra McKee, la Commissaire a souligné la nécessité de mener l'enquête à bien et de traduire rapidement les responsables en justice.

Du 1^{er} au 4 mai, la Commissaire a participé à des événements organisés à New York en marge de la Journée mondiale de la liberté de la presse. Le 1^{er} mai, elle a ainsi pris part à une table ronde sur les journalistes en exil organisée par la [Coalition pour la liberté des médias](#). À cette occasion, elle a souligné que les gouvernements se devaient d'offrir un refuge sûr aux journalistes en exil, d'améliorer la situation des journalistes dans les États membres de la coalition et de remédier à la fragmentation des efforts pour aider un plus grand nombre de journalistes à défendre la démocratie, l'État de droit et les droits humains depuis leur lieu d'exil.

Le 2 mai, la Commissaire a participé à une [conférence](#) « Façonner un avenir des droits : la liberté d'expression ; clé de voûte des droits humains »; organisée par l'UNESCO, lors de laquelle elle a souligné la nécessité de renforcer la protection des journalistes et d'exercer une pression par les pairs dans des contextes multilatéraux afin d'encourager les progrès dans ce domaine dans d'autres pays. Parallèlement, elle a publié une [déclaration](#) dans laquelle elle appelle les États membres à combler le fossé entre les normes et la réalité, mettant en avant la nécessité d'assurer une protection policière en temps voulu, de mettre fin à l'impunité pour les attaques contre les journalistes et de promulguer des lois qui protègent les journalistes et les mettent à l'abri de toute pression indue.

Le 23 mai, à Strasbourg, la Commissaire a rencontré un groupe de journalistes et de défenseurs des droits humains de la Republika Srpska, en Bosnie-Herzégovine, avec lesquels elle a discuté de la dégradation de leurs conditions de travail.

Le 25 mai, la Commissaire a participé à la [table ronde](#) d'ouverture du Congrès mondial de l'Institut international de la presse à Vienne. À cette occasion, elle a souligné la nécessité de renforcer le contrôle et la réglementation de l'intelligence artificielle et des technologies numériques pour protéger les droits humains, dont la liberté d'expression et l'accès à l'information.

Dans une [déclaration](#) publiée le 6 juillet, elle a appelé les autorités finlandaises à condamner clairement la vague d'abus en ligne dont la journaliste finlandaise Ida Erämaa a fait l'objet dans le cadre de son activité professionnelle.

Le 5 octobre, lors de la conférence intitulée « La plume, plus puissante que l'épée ? Relever les défis actuels en matière de liberté d'expression et de sécurité des journalistes », organisée à Riga dans le cadre de la présidence lettone du Comité des Ministres, un membre du Bureau a prononcé une [allocution](#) au nom de la Commissaire, insistant sur l'urgence de protéger les journalistes, qui au vu des violences, des attaques et des menaces judiciaires dont ils font l'objet, sont de moins en moins en sécurité en Europe.

Enfin, dans une [déclaration](#) datant du 15 novembre, la Commissaire a qualifié la grâce accordée par les autorités russes à l'un des hommes condamnés pour le meurtre d'Anna Politkovskaya d'insulte à la justice, aggravée par le fait que les commanditaires de ce crime horrible n'ont jamais été identifiés, ni condamnés.

2.5 Liberté de réunion pacifique

En 2023, la Commissaire a continué de recommander aux États membres de défendre la liberté de réunion pacifique, en particulier dans le contexte des manifestations pacifiques et des mouvements pour la défense de l'environnement. Cela inclut d'examiner la réponse des forces de l'ordre à ces manifestations et de s'assurer que les mesures prises sont conformes aux normes de droits humains. Elle a traité de ces questions dans le contexte de son travail par pays, y compris dans les rapports sur la Serbie et sur la situation des droits humains des Tatars de Crimée (voir sous « Activités par pays – Visites, missions et rapports ») et dans sa lettre aux autorités azerbaïdjanaises (voir « Travail dans les pays - Dialogue permanent »), ainsi que dans le contexte de son travail thématique, y compris son article du Carnet des droits de l'homme sur la répression des manifestations pacifiques publié en juin et son document thématique sur la justice transitionnelle, (voir ci-dessous dans cette section « Protection de l'environnement et droits de l'homme » et « Justice transitionnelle », respectivement). Les mêmes questions ont également été abordées dans les travaux du Commissaire dans le cadre du système de la Convention européenne des droits de l'homme (voir la section correspondante ci-dessous), notamment l'intervention du Commissaire à l'audience devant la Grande Chambre de la Cour européenne des droits de l'homme dans l'affaire *Duarte Agostinho et autres c. Portugal et »* et la communication au Comité des Ministres concernant la supervision de l'exécution du groupe d'affaires *Identoba c. Géorgie*.

En plus, le 24 mars, la Commissaire a publié une [déclaration](#) sur la situation en France à cet égard pendant la mobilisation sociale contre la réforme des retraites. Dans cette déclaration, la Commissaire fait part de sa préoccupation au sujet des conditions dans lesquelles les libertés d'expression et de réunion trouvent à s'exercer dans ce pays, déplorant les incidents violents qui s'y sont produits, y compris ceux qui visaient les forces de l'ordre. Elle souligne que l'usage de la force ne doit intervenir qu'en dernier ressort et dans le strict respect des conditions de nécessité et de proportionnalité, appelant à mettre un terme à la violence, d'où qu'elle vienne.

2.6 Droits des femmes et égalité de genre

En 2023, la Commissaire a continué de s'occuper activement des questions relatives aux droits des femmes, qui constituent l'un de ses domaines d'intervention prioritaires, en se concentrant tout particulièrement sur la violence à l'égard des femmes et sur l'importance de ratifier et d'assurer une mise en œuvre adéquate de la Convention d'Istanbul, mais aussi sur la santé et les droits sexuels et reproductifs des femmes et des filles, sur le rôle des défenseurs des droits humains dans la protection et la promotion des droits des femmes et sur la situation des femmes dans les contextes de crise. La Commissaire a également souligné la nécessité de traiter ces questions selon une approche transversale. Dans le cadre de ses activités par pays, la Commissaire a abordé des questions liées aux droits des femmes et à l'égalité de genre dans ses rapports sur l'Espagne, la Serbie, la République tchèque et l'Italie, ainsi que dans la lettre qu'elle a adressée au Conseil national de la République slovaque. Ces questions ont aussi été examinées lors d'un certain nombre de réunions bilatérales avec les autorités concernées (voir « Travaux par pays »).

Le 7 mars, à la veille de la Journée internationale des droits des femmes, la Commissaire a [souligné](#) que les violences fondées sur le genre, les inégalités structurelles et les discriminations multiples entravent la pleine réalisation des droits des femmes, en particulier en période de crise. Elle a invité les États membres à intégrer la notion d'égalité de genre et d'intersectionnalité dans toutes les politiques et pratiques, mettant en avant la nécessité de soutenir les défenseures des droits humains.

Le 26 juin, la Commissaire a [exhorté](#) le Parlement maltais à faire une pause dans l'examen d'un projet de loi définissant les conditions d'accès à l'avortement et à engager davantage de consultations pour éviter un retour en arrière et garantir un accès effectif à l'avortement.

Le 28 juin, la Commissaire s'est [félicitée](#) de la ratification de la Convention d'Istanbul par l'Union européenne et a exhorté l'ensemble des États membres du Conseil de l'Europe à ratifier et à mettre pleinement en œuvre cet instrument fondamental pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes.

Le 1^{er} juillet, la Commissaire a participé à la table ronde sur le thème « Les conflits et les femmes : les premières touchées et les principales actrices du changement », organisée dans le cadre de la deuxième Conférence internationale annuelle des femmes, qui s'est tenue à Tbilissi, en Géorgie.

Le 28 septembre, à l'occasion de la Journée internationale pour l'avortement sans risque, la Commissaire a invité les États membres à reconnaître, protéger et soutenir le travail des défenseurs des droits humains qui contribuent à faire de l'accès à un avortement légal et sans risque une réalité dans toute l'Europe. À cet effet, elle a souligné le rôle essentiel joué par ces derniers dans l'apport d'informations et de soutien aux femmes et aux filles en situation de vulnérabilité et/ou qui vivent dans des États membres appliquant des politiques restrictives en matière d'avortement. Elle a tout particulièrement mis en avant la nécessité pour les États membres de protéger ces défenseurs contre les attaques, les campagnes de diffamation et d'autres formes de harcèlement, qui ont un effet dissuasif très large, y compris sur les femmes qui ont besoin d'aide.

Le 17 novembre, la Commissaire a participé à un épisode d'une série de podcasts réalisée par le Centre de Genève pour la gouvernance du secteur de la sécurité (DCAF) sur la question de la cyberviolence à l'égard des femmes dans les Balkans occidentaux. S'appuyant sur son article du Carnet des droits de l'homme consacré à cette question et sur son suivi de la situation des droits humains dans les pays de la région, la Commissaire a parlé de l'impact de la violence numérique à l'égard des femmes sur les efforts plus généraux visant à réaliser l'égalité de genre et à renforcer la cohésion sociale. Elle a aussi évoqué les mesures que devraient prendre les autorités pour lutter contre ce phénomène et donné des exemples de bonnes pratiques à cet égard.

Le 24 novembre, à l'approche de la Journée internationale de lutte contre les violences à l'égard aux femmes, la Commissaire a exhorté les États à prendre des mesures complètes et efficaces pour prévenir la violence à l'égard des femmes, conformément à la Convention d'Istanbul et aux recommandations du GREVIO.

Le 27 novembre, la Commissaire a participé à l'initiative de l'APCE intitulée « 16 Jours d'activisme contre la violence basée sur le genre », soulignant l'importance de l'action des États pour protéger la santé et les droits sexuels et reproductifs des femmes et des filles, pour lutter contre la violence à l'égard des femmes et des filles et pour promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes. À cette occasion, elle a attiré l'attention sur le fait que le manque d'accès à la santé et aux droits sexuels et reproductifs menace certains des aspects les plus importants et intimes de la vie des femmes et des filles et les expose à la violence et aux abus fondés sur le genre.

Le 29 novembre, la Commissaire a publié une déclaration dans laquelle elle appelle les autorités andorranes à prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir le droit à la liberté d'expression de Vanessa Mendoza Cortés, défenseure des droits des femmes, et pour assurer un environnement favorable aux défenseurs des droits des femmes. Elle fait observer que les poursuites pénales engagées contre Mme Mendoza Cortés sont liées aux informations que cette dernière a communiquées en 2019 aux médias et au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes de l'ONU concernant les obstacles auxquels sont confrontées les femmes et les filles en Andorre dans l'exercice de leurs droits. La Commissaire souligne que ces poursuites ont un effet paralysant sur les défenseurs des droits humains, ainsi que sur d'autres personnes qui œuvrent en faveur des droits des femmes et des filles dans la principauté.

Enfin, le 1^{er} décembre, la Commissaire s'est félicitée du vote du Parlement letton en faveur de la ratification de la Convention d'Istanbul, qu'elle considère comme une étape fondamentale vers une Europe sans violence à l'égard des femmes.

2.7 Droits des enfants

En 2023, la protection des enfants et de leurs droits a continué d'occuper une place importante parmi les activités de la Commissaire. Elle a traité cette question dans le cadre de ses activités par pays concernant notamment la République tchèque, l'Italie et l'Allemagne, mais aussi de ses activités thématiques axées notamment sur les droits sociaux, l'égalité, les questions relatives aux migrations, les droits des personnes LGBTI et les questions relatives à la protection contre la cyberviolence et la haine en ligne. Les enfants continuent d'être touchés de façon disproportionnée par la guerre en Ukraine ainsi que par l'augmentation constante de la pauvreté, des inégalités et

de l'exclusion sociale en Europe. Bien que les enfants et les jeunes soient directement concernés par les décisions politiques relatives aux droits environnementaux et à la justice climatique, ils se voient offrir encore trop peu de véritables opportunités de participation effective et, souvent, les États membres répriment et condamnent les manifestations pacifiques des jeunes, plutôt que de reconnaître la légitimité de leurs préoccupations et de mettre en place de nouveaux mécanismes pour un dialogue social ouvert (voir la partie « Activité thématiques – Les droits humains et l'environnement »).

Le 31 janvier, la Commissaire s'est entretenue avec des membres du Bureau du Réseau européen des médiateurs pour enfants (ENOC) afin d'échanger sur leurs priorités respectives et leurs principales préoccupations concernant la protection et la promotion des droits des enfants en Europe. Ensemble, ils ont notamment évoqué les droits et les besoins des enfants ukrainiens déplacés par la guerre et, en particulier, ceux des enfants vulnérables, tels que les enfants en situation de handicap, les enfants placés en institution ou les enfants non accompagnés. Ils ont également discuté de la nécessité de porter une attention toute particulière à la crise de santé mentale qui touche les enfants et les jeunes, de promouvoir la participation effective des enfants aux décisions sur toutes les questions qui les concernent et de renforcer la protection des enfants défenseurs des droits humains.

Le 4 avril, la Commissaire s'est entretenue en ligne avec la Représentante spéciale du Secrétaire Général des Nations Unies (RSSG) pour le sort des enfants en temps de conflit armé, Virginia Gamba, afin de discuter avec elle des droits des enfants dans le contexte de conflits. Le 3 mai, elle s'est de nouveau entretenue avec la Mme Gamba, en personne cette fois, au siège des Nations Unies à New York, pour approfondir leur discussion du mois d'avril.

La Commissaire a également souligné l'importance de donner aux jeunes de réelles possibilités de participer à tous les processus sociétaux pertinents lors de la [table ronde présidentielle](#) au Forum stratégique de Bled 2023 le 28 et 29 août en Slovénie (voir ci-dessous « Autres réunions »).

2.8 Droits humains des personnes handicapées

En 2023, la Commissaire a continué de promouvoir les droits des personnes handicapées en se concentrant tout particulièrement sur la question de la désinstitutionnalisation, mais aussi sur le droit de ces personnes de jouir de la capacité juridique sur un pied d'égalité avec les autres, attirant l'attention sur la nécessité de mettre un terme à la contrainte dans les soins de santé mentale, de s'attaquer à la question de la violence et des abus, y compris les abus sexuels, auxquels sont exposées les personnes handicapées qui vivent en institution et de garantir leur plein accès à la justice.

Le 14 novembre, dans un [message vidéo](#) diffusé lors la conférence intitulée « Promouvoir l'autonomie dans les soins de santé mentale », organisée à Riga dans le cadre de la présidence lettone du Comité des Ministres, la Commissaire a rappelé l'importance de développer une approche des soins de santé mentale fondée sur les droits humains et a souligné qu'un changement de paradigme était nécessaire pour remplacer les institutions et les services de santé mentale fondés sur la contrainte par des solutions de prise en charge librement consentie reposant sur des services de proximité. Elle a appelé les États membres à veiller à ce que les soins de santé soient dispensés dans le respect du principe du consentement libre et éclairé et à prendre des mesures pour déconstruire les préjugés qui entourent les troubles de la santé mentale et toutes les formes de handicap.

Le 3 décembre, à l'occasion de la Journée internationale des personnes handicapées, la Commissaire a [déclaré](#) qu'il était impératif de s'engager à ne laisser personne de côté et a appelé à agir de concert pour faire de l'inclusion et de la participation pleines et entières des personnes handicapées une réalité.

La Commissaire a également abordé des questions liées aux droits des personnes handicapées lors de ses visites en République tchèque et au Danemark, ainsi que dans les rapports auxquels ces visites ont donné lieu. Ce thème a aussi été traité dans le cadre de la mission que des membres de son Bureau ont effectuée en Roumanie (voir la partie « Activités par pays » – Visites, missions et rapports »).

2.9 Droits humains des personnes LGBTI

Dans l'[allocation](#) qu'elle a prononcée lors de la conférence annuelle d'ILGA-Europe (le 27 octobre), la Commissaire a évoqué la montée des réactions de rejet concernant les droits des personnes LGBTI qu'elle a pu observer tout au long de son mandat, ainsi que la résilience du mouvement LGBTI et l'importance du soutien de ses sympathisants.

Le 1^{er} décembre, elle a [condamné](#) la décision de la Cour suprême russe de qualifier d'extrémiste le « mouvement international LGBTI », considérant qu'il s'agissait là d'un grand pas en arrière, et elle a appelé les États membres à soutenir les défenseurs russes des droits humains des personnes LGBTI.

En 2023, la Commissaire s'est notamment concentrée sur la question du recours aux (pratiques de) « thérapies » de conversion. Dans un [article du Carnet des droits de l'homme](#) daté du 16 février, elle décrit les préjudices causés par ces pratiques et les droits de l'homme auxquels ils portent atteinte, tout en attirant l'attention sur la nécessité d'y apporter une réponse globale et fondée sur les droits humains et en constatant une prise de conscience accrue concernant ces pratiques dans la région. Le même jour, elle a [salué](#) l'adoption par l'Espagne d'une loi qui, entre autres mesures, introduit l'interdiction des pratiques de conversion, et elle a continué d'attirer l'attention sur la nécessité de mettre un terme à ces pratiques tout au long de l'année. Ainsi, elle a traité de cette question dans un [message vidéo](#) adressé aux participants du Forum IDAHOT+, qui s'est tenu dans le cadre de la présidence islandaise du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe (le 11 mai), et elle a participé à une [audition publique](#) sur ce thème organisée par la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures (LIBE) du Parlement européen (le 18 juillet), ainsi qu'à une [réunion conjointe](#) du Comité sur l'égalité et la non-discrimination et de la Plateforme parlementaire pour les droits des personnes LGBTI en Europe au sein de l'APCE (le 12 octobre).

Par ailleurs, la Commissaire a condamné la violence subie par des personnes LGBTI et des défenseurs des droits de ces personnes, ainsi que les attaques portées à leur liberté d'association et d'expression et a appelé les autorités à veiller à ce que les personnes LGBTI puissent se réunir pacifiquement et à ce que les auteurs de violences soient tenus de rendre des comptes. Elle a tenu ces propos notamment dans une allocution d'ouverture prononcée lors la semaine des Fiertés à Tbilissi, ainsi que dans la [communication](#) qu'elle a présentée au titre de la Règle 9 dans l'affaire *Identoba et autres c. Géorgie*. Le 20 novembre, à l'occasion de la Journée du souvenir trans, la Commissaire a [souligné](#) la montée de la violence numérique contre les personnes trans et les défenseurs des droits humains, attirant l'attention sur la responsabilité incombant aux États membres et aux plateformes numériques de lutter contre ce phénomène. En outre, lors de sa visite en Italie et dans le [rapport](#) qui y a fait suite, la Commissaire a exhorté les autorités à apporter les modifications nécessaires à la loi contre la discrimination, le discours de haine et le crime de haine afin d'y inclure les motifs liés à l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'expression de genre et les caractéristiques sexuelles.

S'agissant de la reconnaissance juridique du genre, la Commissaire s'est félicitée de l'introduction du principe d'auto-détermination en [Finlande](#) et en [Espagne](#), tandis qu'elle a souligné la nécessité d'adopter une réforme dans ce domaine lors de sa visite en République tchèque et dans le [rapport](#) auquel cette visite a donné lieu. En outre, elle a [exhorté](#) le Parlement slovaque à rejeter un projet de loi portant atteinte aux droits des personnes trans le 25 avril (voir sous « Travail dans les pays - Dialogue permanent »), et s'est [déclarée préoccupée](#) par le fait que la Slovaquie ait supprimé, par la suite, les lignes directrices sur la transition médicale et les soins d'affirmation de genre (le 22 novembre).

En 2023, un certain nombre de mesures positives favorisant la reconnaissance juridique des couples de même sexe ont été prises. Le 16 janvier, alors que la Cour européenne des droits de l'homme s'apprêtait à rendre son arrêt dans l'affaire *Fedotova et autres c. Russie*, la Commissaire a [rappelé](#) certains des arguments principaux qu'elle avait avancés dans son intervention en qualité de tierce partie dans cette affaire. Elle a aussi salué l'adoption d'une loi instaurant le mariage égal et les partenariats enregistrés en [Estonie](#) (le 21 juin), et celle d'une réglementation sur les partenariats civils en [Lettonie](#) (le 13 novembre). En outre, dans le [rapport](#) sur sa visite en République tchèque, elle s'est déclarée en faveur de l'introduction du mariage égal pour tous, qui confère aux couples homosexuels les mêmes droits que les couples hétérosexuels.

La Commissaire a aussi continué d'attirer l'attention sur les nombreuses difficultés persistantes en matière de droits humains auxquelles sont confrontées les personnes intersexes. Elle a en particulier appelé à interdire les interventions chirurgicales jugées non nécessaires du point de vue médical et pratiquées sans consentement sur des enfants intersexes, notamment lors d'une session de haut niveau de la Conférence du Conseil de l'Europe intitulée « Promouvoir les droits humains des personnes intersexes », à laquelle elle a participé (le 26 janvier) et à l'occasion de la Journée de la visibilité intersex (26 octobre). Elle s'est également adressée à la communauté dans le cadre d'un événement organisé par l'Organisation Intersex International (OII) – Europe le 9 juin, notant les progrès effectués concernant la protection des droits humains des personnes intersexes et le rôle vital joué par les défenseurs des droits humains pour consolider ces avancées.

Enfin, à l'occasion de la Journée de la visibilité lesbienne (26 avril), la Commissaire a appelé à ce que la discrimination croisée que subissent les lesbiennes soit mise au jour. Des membres de son Bureau ont également rencontré un groupe de représentants d'organisations membres de la Conférence lesbienne européenne (EL*C).

2.10 Droits humains des personnes âgées

À l'approche de la Journée internationale pour les personnes âgées, célébrée le 29 septembre, la Commissaire a appelé les États membres à revoir leurs politiques et leurs pratiques afin d'assurer une meilleure intégration de la mise en œuvre des droits humains tout au long de la vie, de garantir la participation effective de toutes les parties prenantes, y compris les personnes âgées, et de renforcer la solidarité intergénérationnelle. La Commissaire a rappelé que les droits humains ne devaient pas être niés ou réduits avec l'âge, mais constituer une réalité pour tous, quelle que soit la génération à laquelle on appartient.

Des questions relatives aux droits humains des personnes âgées ont aussi été abordées pendant la mission effectuée par des membres du Bureau de la Commissaire en Roumanie (voir la partie « Activités par pays – Visite, missions et rapports »).

2.11 Droits humains des Roms et des Gens du voyage

En 2023, la Commissaire a prêté attention aux cas de discrimination et de préjugés à l'encontre des Roms ; elle a également continué de souligner qu'il était important de lutter contre l'antitsiganisme, notamment par le biais de l'enseignement de l'histoire.

À cet égard, le 6 avril, à l'approche de la Journée internationale des Roms, la Commissaire a appelé les États membres à veiller à ce que l'histoire des Roms ne soit jamais oubliée, mais soit au contraire valorisée et enseignée à l'ensemble de la société. Elle a souligné l'importance de l'enseignement de l'histoire, qui est l'un des outils contribuant à l'élimination des préjugés, dont les Roms continuent de faire l'objet dans l'Europe d'aujourd'hui, et dans tous les domaines de la vie, notamment en temps de crise. Elle a aussi souligné que la contribution de cette population à l'histoire et à la culture européennes devait être mise en lumière et remplacer les vieux mythes et préjugés pour construire un récit commun reposant sur le respect de la diversité culturelle et du patrimoine que nous partageons.

Le 25 avril, dans un message vidéo enregistré en vue de la conférence finale du projet CHACHIPEN, qui portait sur le thème « Histoire, mémoire et justice pour les Roms en Europe », la Commissaire a réaffirmé son soutien aux objectifs du projet, à savoir encourager l'établissement de commissions pour la vérité et la réconciliation, mettre au point de nouveaux moyens de sensibiliser le public à l'histoire des Roms et donner aux militants roms la possibilité de participer aux processus de justice transitionnelle.

Le 1^{er} août, à la veille de la Journée européenne de la Mémoire de l'Holocauste des Roms, la Commissaire a appelé tous les États à veiller à ce que l'histoire des Roms reste bien vivante. Elle a souligné que la situation actuelle des Roms, toujours victimes, au quotidien, de la haine, de la violence et d'une discrimination omniprésente, est due à un manque d'éducation sur le passé et le présent de cette population. En outre, elle a rappelé aux États membres les différents outils dont ils disposent pour faire en sorte que la mémoire des disparus subsiste et donne lieu à des mesures concrètes de protection des droits humains des Roms.

La Commissaire a tout particulièrement évoqué l'importance d'instaurer un mécanisme de compensation pour les victimes de stérilisation forcée, y compris les femmes roms, dans le rapport qui a fait suite à sa visite en République slovaque (du 20 au 24 février) et dans une lettre adressée au Conseil national de la République slovaque (voir la partie « Activités par pays – Rapports et Dialogue permanent »).

2.12 Droits des personnes appartenant à des minorités nationales

En 2023, la Commissaire a continué de promouvoir les droits des minorités nationales. Ainsi, le 2 février, à l'occasion du 25^e anniversaire de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales, elle a publié une déclaration dans laquelle elle souligne l'importance de bâtir des sociétés cohésives et diverses et appelle les États à accélérer les progrès dans ce domaine et à relever les défis, exacerbés par les crises récentes.

Au cours de la période considérée, la Commissaire a aussi favorisé le dialogue et la coopération avec d'autres institutions et organes internationaux œuvrant à la protection des minorités nationales. En outre, le 13 octobre, la Commissaire a tenu un échange de vues avec le Comité consultatif de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales, dont elle a informé les membres de ses activités récentes dans ces domaines, soulignant les rôles complémentaires des deux institutions, qui se renforcent mutuellement et partagent des problématiques communes. Le 8 juin, les membres de son Bureau ont rencontré le Haut-Commissaire de l'OSCE pour les minorités nationales, avec lequel ils ont essentiellement discuté de la situation des minorités dans le contexte de la guerre que la Russie mène contre l'Ukraine et de questions liées à la justice transitionnelle dans les Balkans occidentaux.

2.13 Droits sociaux

La protection des droits sociaux a été l'une des grandes priorités de la Commissaire en 2023, tant dans le cadre de ses activités par pays que de ses activités thématiques, alors que la crise liée à l'augmentation du coût de la vie se poursuivait, la flambée de prix, en particulier dans les domaines de l'alimentation et du logement, mettant en difficulté un nombre croissant de familles. En République tchèque, la Commissaire a insisté sur le droit de tous les enfants à une éducation inclusive et de qualité, et, en Italie, elle a attiré l'attention sur les insuffisances persistantes en matière de santé et de droits sexuels et reproductifs pour les filles. En Allemagne, elle a fait part de sa préoccupation concernant les effets à long terme de la pauvreté, du sans-abrisme et de l'exclusion sociale sur l'accès plus général aux droits, notamment le droit à la santé, à une éducation de qualité et au respect de la vie privée les droits civiques et le droit à la participation politique (voir la partie « Activités par pays – Rapports et Dialogue permanent »).

Le 6 juillet, la Commissaire a participé à l'ouverture d'un séminaire organisé par le Secrétariat de la Charte sociale européenne pour marquer le 25^e anniversaire de la procédure des réclamations collectives. À cette occasion, elle a souligné que malgré le ferme engagement à défendre les droits sociaux pris par les responsables politiques au plus haut niveau, notamment lors du 4^e Sommet de Reykjavik, de nombreuses personnes en Europe vivent encore dans la pauvreté et n'ont pas accès aux services de base. Elle a appelé les États membres à tenir leurs promesses en matière de droits sociaux en passant à l'action. Ces derniers sont invités à reconnaître la procédure de réclamations collectives comme un outil unique dans le système de protection des droits humains, qui permet d'intervenir rapidement en cas de besoin et donne une capacité d'action aux partenaires sociaux, qui sont les premiers à détecter les nouveaux problèmes de droits sociaux dans les États membres. En outre, il aborde les problèmes sociaux de manière systémique, ce qui est la seule manière de les traiter de façon efficace.

2.14 Lutte contre le racisme et l'intolérance

En 2023, les activités de la Commissaire relatives à la lutte contre le racisme et l'intolérance se sont concentrées sur la mémoire de l'Holocauste et sur la lutte contre l'antisémitisme, l'antitsiganisme, le racisme envers les musulmans, la xénophobie, le discours de haine et le crime de haine.

Dans une déclaration publiée le 24 janvier, à l'approche de la Journée internationale dédiée à la mémoire des victimes de l'Holocauste, la Commissaire a précisé qu'entretenir la mémoire de l'Holocauste nous engageait à tenir nos promesses en matière de prévention du génocide. Elle a en outre appelé les États membres à réaffirmer leur

attachement aux valeurs communes d'humanité, de démocratie et de respect égal des droits et de la dignité de chaque personne.

Le 20 mars, à la veille de la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale, la Commissaire a appelé à prendre des mesures pour combler le fossé entre la réalité que vivent les personnes victimes de racisme et la promesse énoncée dans la Déclaration universelle des droits de l'homme.

La Commissaire a aussi traité de la nécessité de lutter contre la montée de l'intolérance, notamment dans le contexte des conflits, lors de la conférence organisée le 30 novembre par l'institut allemand des droits humains pour marquer le 75^e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Enfin, le 8 décembre, la Commissaire a effectué une visite au Mémorial de Bergen-Belsen (Allemagne), où elle a rendu hommage aux victimes de l'Holocauste et participé à une table ronde axée sur les thèmes de la commémoration de l'Holocauste et de la lutte contre l'antisémitisme. Dans son intervention, la Commissaire a rappelé l'obligation incombant aux États membres de protéger efficacement les communautés juives et de rester vigilants face à toutes les formes d'antisémitisme et de haine. Elle a en outre souligné l'importance de défendre la vérité sur l'Holocauste, de continuer de le commémorer et de renforcer l'éducation aux droits humains et l'enseignement de l'histoire.

La Commissaire a également abordé des questions relatives à la lutte contre le racisme et l'intolérance dans le cadre de son travail au sein du système de la Convention européenne des droits de l'homme (voir la section correspondante ci-dessous), qui comprenaient des questions de discrimination ethnique en matière de droits électoraux (dans sa communication dans le contexte de la supervision de l'exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme dans le groupe d'affaires *Sejdić et Finci*) et la discrimination et les manifestations d'intolérance, y compris le discours et les crimes de haine, à l'égard des personnes LGBTI et des groupes minoritaires religieux et autres (dans sa communication sur le groupe d'affaires *Identoba et autres c. Géorgie*). Des réunions avec des acteurs clés, dont l'ECRI et la présidente du Comité directeur sur l'anti-discrimination, la diversité et l'inclusion (CDADI) (voir sous « Autres réunions ») ont permis d'examiner d'autres questions prioritaires.

2.15 Justice transitionnelle

La nécessité de s'attaquer aux violations flagrantes des droits humains a fait partie des principales priorités de la Commissaire en 2023. Elle a ainsi souligné à plusieurs reprises qu'il était impératif d'honorer les victimes en les aidant à exercer leur droit à la justice, à la vérité et aux réparations. Elle a également insisté sur le fait qu'il était nécessaire de revenir sur les abus commis par le passé pour bâtir une paix durable, fondée sur le respect des droits humains et de l'État de droit.

Par ailleurs, la Commissaire a continué d'attirer l'attention sur la nécessité de garantir que les responsables des crimes internationaux commis dans le cadre de la guerre de la Russie contre l'Ukraine répondent de leurs actes, notamment lors de sa visite en Ukraine, qui était axée sur la question des enfants ukrainiens transférés en Russie et dans les territoires occupés par la Russie, ainsi que dans les Observations qu'elle a formulées en vue du 4^e Sommet du Conseil de l'Europe.

La Commissaire a aussi traité de questions relatives à la justice transitionnelle dans le cadre de ses activités par pays concernant plusieurs autres pays dont le passé est marqué par des violations des droits humains, notamment dans son rapport sur la Serbie (voir la partie « Activités par pays – Visites, missions et rapports ») et dans la lettre qu'elle a adressée aux autorités locales de Prijedor (Bosnie-Herzégovine) concernant la commémoration des souffrances des citoyens (voir la partie « Activité par pays – Dialogue permanent »). La Commissaire a également appelé les autorités du Royaume-Uni à ne pas faire pression pour l'adoption de la proposition de loi relative à l'héritage et la réconciliation à la suite des Troubles en Irlande du Nord.

Le Commissaire a tout particulièrement attiré l'attention sur le lien entre commémoration et prévention de la répétition d'abus. À l'occasion de la Journée internationale dédiée à la mémoire des victimes de l'Holocauste, elle a déclaré qu'entretenir la mémoire de l'Holocauste nous engageait à tenir nos promesses en matière de prévention

du génocide. S'agissant de l'hommage rendu aux victimes et survivants du camp d'extermination de Jasenovac en Croatie, elle a souligné qu'il était essentiel de lutter contre le révisionnisme historique concernant la deuxième guerre mondiale pour éviter que les atrocités commises à l'époque ne se reproduisent. Le 11 juillet, la Commissaire a renouvelé son appel à instaurer officiellement une Journée internationale de commémoration des victimes du génocide de Srebrenica, soulignant qu'il était urgent d'enrayer la spirale du négationnisme et de promouvoir une culture de la vérité, de l'empathie pour les victimes et de la réconciliation. Elle a aussi participé à la commémoration de la libération du camp de concentration de Bergen-Belsen en Allemagne (voir ci-dessus).

Le 23 novembre, la Commissaire a publié son document thématique intitulé « Confronter le passé pour un avenir meilleur : vers la justice, la paix et la cohésion sociale dans la région de l'ex-Yougoslavie », dans lequel elle souligne notamment que la confrontation au passé est loin d'être un simple exercice de rétrospection ; il s'agit d'une condition préalable essentielle pour l'instauration d'une paix durable dans des sociétés démocratiques, cohésives et pluralistes, fondées sur le respect des droits humains.

Ce document thématique commence par reconnaître l'héritage considérable laissé par les approches de la justice transitionnelle dans la région, avant d'examiner les processus restés inachevés. À cet égard, elle relève que les procès pour crimes de guerre, la recherche des personnes portées disparues et les procédures d'indemnisation des victimes ont ralenti ou stagné ces dernières années, en raison, essentiellement, d'un manque de volonté politique. D'autres mesures fondamentales, dont la mise en place de commissions pour la vérité et la réconciliation, l'assainissement de la fonction publique, le traitement des causes profondes de ce passé violent et la commémoration inclusive, n'ont pas été prises. Le document thématique analyse certains des facteurs et tendances qui entravent ces processus et montre quels sont les liens entre l'incapacité à se confronter pleinement au passé et les évolutions négatives actuelles dans le domaine des droits humains. Plusieurs problèmes sont mis en lumière, tels que le retour d'un discours ethno-nationaliste, accompagné d'un déni des atrocités liées à la guerre et d'une glorification des criminels de guerre, la montée du discours de haine et de l'intolérance, les difficultés rencontrées par les défenseurs des droits humains, l'absence d'approches inclusives dans les domaines de l'éducation, de l'enseignement de l'histoire et de la commémoration des crimes commis par le passé, et l'incapacité à s'attaquer aux causes profondes des conflits. Enfin, le document thématique montre comment aller de l'avant en proposant plusieurs domaines d'action prioritaires qui favoriseraient la justice et la réconciliation. Insistant sur l'importance de la coopération régionale, la Commissaire exhorte les États de la région à relancer les initiatives de justice transitionnelle en adoptant une approche axée sur les victimes. En outre, elle attire l'attention sur l'importance de la dimension intergénérationnelle dans le processus de confrontation au passé, qui suppose l'engagement de la jeunesse afin que les traumatismes et la haine cessent de se transmettre de génération en génération.

Le Bureau de la Commissaire a également coopéré avec d'autres organisations internationales et membres de la société civile sur ce thème. Un membre de son Bureau a ainsi participé à une réunion régionale intitulée « Les enseignements tirés et les bonnes pratiques en matière de justice transitionnelle dans le contexte du maintien de la paix et du développement durable, notamment l'objectif de développement durable n° 16 », organisée par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme à Genève.

2.16 Intelligence artificielle et droits humains

En 2023, la Commissaire a continué d'accorder une attention particulière aux répercussions sur les droits humains des systèmes d'IA et à la nécessité de renforcer le contrôle et le suivi, par des institutions indépendantes, de la conception, du développement et du déploiement de ces systèmes. Elle a souligné à plusieurs reprises que les États membres étaient tenus, en vertu de la Convention européenne, de veiller à ce que les individus et la société soient effectivement protégés contre les risques pour les droits humains, la démocratie et l'État de droit associés aux systèmes d'IA. À cette fin, elle a appelé à la mise en place d'un cadre juridique et réglementaire qui protégerait efficacement les individus contre les violations des droits humains, qu'elles soient le fait d'acteurs privés ou publics. La Commissaire a précisé que ce cadre juridique devrait contenir des critères permettant de définir clairement les risques inacceptables pour les droits humains, la démocratie et l'État de droit, mais aussi d'établir sans équivoque des garanties concernant le droit à un recours effectif, conformément à l'article 13 de la Convention européenne des droits de l'homme, et l'obligation pour les États membres d'assurer un contrôle effectif et indépendant des systèmes d'IA. La Commissaire a aussi attiré l'attention sur le fait que cette réglementation ne devrait pas être

considérée comme un obstacle à la croissance économique étant donné qu'elle a, au contraire, stimulé et amélioré l'innovation par le passé.

Les 30 et 31 mars, la Commissaire a [rencontré](#) 30 dirigeants ou hauts représentants de structures nationales des droits humains afin de discuter avec eux de leurs expériences et d'examiner ensemble les difficultés et les pratiques prometteuses liées à la mise en œuvre de sa [Recommandation](#) de 2019 intitulée « Décoder l'intelligence artificielle : 10 mesures pour protéger les droits de l'homme » (voir « Coopération avec les structures nationales des droits humains »).

Le 9 mai, la Commissaire a publié sa [Recommandation de suivi](#) intitulée « Les droits humains dès la conception de l'IA - une protection durable des droits humains à l'ère de l'intelligence artificielle », qui examine les principaux défis auxquels sont confrontés les États membres pour protéger et promouvoir les droits humains dans le cadre de l'utilisation des systèmes d'IA. Dans cette recommandation, la Commissaire, se fondant sur ses constats et en concertation avec les structures nationales des droits humains, met en lumière trois tendances interdépendantes qui continuent d'entraver la pleine mise en œuvre des normes internationales de droits humains dans le contexte de l'IA en Europe. Tout d'abord, les approches sectorielles de la mise en œuvre des normes de droits humains, axées sur des sous-ensembles de droits, empêchent l'application cohérente des garanties existantes dans tous les secteurs faisant appel à l'IA, tandis que l'on continue de manquer d'informations claires et actualisées sur l'IA et sur ses conséquences potentielles pour les droits humains. Ensuite, les mesures de protection de la propriété intellectuelle constituent des obstacles à l'application du droit à l'information, et les processus continuent de manquer de transparence. Enfin, le développement de l'IA étant essentiellement le fait du secteur privé, les pouvoirs publics adoptent généralement des approches plus réactives que proactives, passant ainsi à côté de l'occasion d'orienter la conception de l'IA vers une innovation alternative susceptible de renforcer les droits humains.

La Commissaire fait aussi observer que l'idée persistante selon laquelle l'IA est tellement complexe et mystérieuse qu'elle échappe au contrôle humain et ne peut être réglementée de façon efficace est erronée. Cependant, elle a clairement dissuadé les hauts responsables politiques de s'engager véritablement dans la lutte contre les atteintes que l'IA pourrait porter aux droits humains ; elle a aussi, jusqu'à présent, entravé la mise en œuvre effective des normes juridiques en vigueur et la création des mécanismes nécessaires pour atténuer les risques et prévenir efficacement les atteintes aux droits humains.

Dans ses recommandations, la Commissaire souligne que les structures nationales des droits humains contribuent de façon considérable à faire en sorte que les États membres protègent les droits humains lors de la conception, du développement et du déploiement des systèmes d'IA, et elle attire l'attention sur la nécessité de renforcer la supervision et le contrôle de ces systèmes par des institutions indépendantes. Elle salue vivement l'engagement des réseaux européens d'institutions nationales des droits humains et des organismes de promotion de l'égalité dans le processus de négociation ayant abouti à la Convention-cadre du Conseil de l'Europe sur l'IA, les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit et les encourage à poursuivre leurs efforts afin qu'ils participent davantage à la gouvernance et à la réglementation de l'IA.

2.17 Protection de l'environnement et droits humains

En 2023, les activités de la Commissaire dans le domaine de l'environnement et des droits humains se sont concentrées sur la protection des défenseurs des droits humains environnementaux, notamment les jeunes parmi eux.

Ainsi, le 2 juin, à l'approche de la Journée mondiale de l'environnement, la Commissaire a publié dans le [Carnet des droits de l'homme](#) un article traitant de la répression de plus en plus fréquente des manifestations pacifiques en faveur de l'environnement et des défenseurs des droits humains environnementaux en Europe. Dans ce document, la Commissaire dénonce la répression et la stigmatisation des défenseurs de l'environnement, ainsi que l'engagement de poursuites à leur encontre ; elle appelle à une participation plus concrète et plus effective de ces derniers à la prise de décision publique et au dialogue sur les questions environnementales et exhorte les gouvernements à prendre des mesures plus décisives et ambitieuses pour lutter contre les effets du changement climatique, la pollution de l'environnement et la perte de la biodiversité.

Enfin, le 30 novembre, la Commissaire a [appelé](#) les États et les autres acteurs participant à la conférence sur les changements climatiques (COP28) à Dubaï à relever leur niveau d'ambition en matière de climat et à renforcer leur action dans ce domaine dans l'intérêt de la génération actuelle et des générations futures. Soulignant que les droits humains devraient être au cœur de toutes les décisions sur le climat et l'environnement, elle a invité instamment les États membres du Conseil de l'Europe à reconnaître et à défendre le droit à un environnement sain et à protéger les défenseurs des droits humains relatifs à l'environnement et les manifestants pour le climat.

La Commissaire a soulevé ces questions à plusieurs reprises, également dans le cadre de son travail par pays, notamment dans une lettre adressée aux autorités azerbaïdjaniennes (voir sous « Travail par pays - Dialogue continu ») et dans les remarques orales qu'elle a formulées lors d'une audience de la Grande Chambre tenue par la Cour européenne des droits de l'homme dans l'affaire *Duarte Agostinho et autres c. Portugal et 32 autres*, qui concerne l'impact négatif du changement climatique sur les droits de l'homme, en particulier ceux des jeunes générations (voir sous « Système de la Convention européenne des droits de l'homme »).

2.18 Protection des données

Le 27 janvier, à l'occasion de la Journée européenne de la protection des données, la Commissaire a publié un [article dans le Carnet des droits de l'homme](#) intitulé « Des logiciels espions très intrusifs menacent l'essence des droits humains ». Dans cet article, la Commissaire fait observer que 18 mois après les révélations faisant état du fait que plus de 50 000 numéros de téléphone avaient été identifiés comme des cibles potentielles de surveillance au moyen du logiciel espion Pegasus, des militants des droits humains, des journalistes et des responsables politiques de l'opposition continuent d'être visés par de puissants outils de piratage « zéro clic » (ne nécessitant aucune action de leur part) qui permettent d'avoir accès sans restriction à leur vie privée, menaçant ainsi leur sécurité personnelle et l'accès à des droits humains fondamentaux. Tout en saluant les enquêtes en cours sur l'exportation, la vente, le transfert et l'utilisation de logiciels espions très intrusifs tels que Pegasus, elle appelle les États membres à agir pour éviter de nouveaux abus et à établir un cadre législatif complet et respectueux des droits humains qui s'applique à l'utilisation des techniques de surveillance modernes. Ce cadre devrait prévoir de véritables garanties procédurales, des systèmes solides permettant l'exercice d'un contrôle avant et après la mise en œuvre de la mesure de surveillance, ainsi que des mécanismes de recours effectif pour les victimes. La Commissaire met également en évidence la nécessité de sensibiliser davantage le public à la menace omniprésente qu'une industrie des logiciels espions non contrôlée et un fonctionnement opaque des services de sécurité nationale font peser sur les droits humains, notamment sur le droit au respect de la vie privée et sur la liberté d'expression et de participation au débat public.

Le 26 septembre, la Commissaire a prononcé une [allocution](#) lors d'un événement organisé par EDRI (European digital rights) sur le thème du cryptage, de la surveillance et de la vie privée, dans laquelle elle a souligné l'importance du cryptage de bout en bout en tant qu'outil essentiel de protection des droits au respect de la vie privée, à la liberté d'expression ainsi que de bien d'autres droits humains. Elle a insisté sur le fait qu'il ne saurait y avoir d'accès général et indifférencié au contenu des communications personnelles, ni par les pouvoirs publics ni par les entreprises, dans la mesure où cela porterait atteinte à l'essence même de la sécurité numérique en termes de protection de la vie privée et de garanties en matière de droits humains.

2.19 Lutte contre le terrorisme et protection des droits humains

En 2023, La Commissaire a suivi la question du rapatriement, de la réintégration et de la réhabilitation des Européens soupçonnés d'être des combattants de l'État islamique (EI) et des membres de leur famille. Elle a tenu des discussions à ce sujet avec plusieurs interlocuteurs, notamment le Président et la Secrétaire générale de la Commission nationale consultative des droits de l'homme de la France, ainsi qu'avec la Défenseure française des droits (voir « Autres réunions »). Le Bureau de la Commissaire a également participé à plusieurs événements concernant ces questions.

3 DEFENSEURS DES DROITS HUMAINS

En 2023, la Commissaire a continué de consacrer une part importante de ses travaux au soutien aux défenseurs des droits humains et aux militants de la société civile dans l'espace du Conseil de l'Europe.

Le 23 mars, la Commissaire a publié le [rapport](#) d'une Table ronde avec les défenseurs des droits humains sur leur situation dans l'espace du Conseil de l'Europe en temps de crise. Le rapport souligne la façon dont la priorité accordée aux préoccupations en matière de sécurité nationale et de sûreté publique par rapport aux droits humains, dans un contexte de crises multiples telles que la hausse des inégalités aggravée par l'urgence climatique, la pandémie et la montée des gouvernements populistes et des programmes anti-droits, a entravé la défense des droits humains et le militantisme civique. Le rapport décrit l'écart croissant entre, d'une part, les risques et les obstacles auxquels les défenseurs des droits humains font face et, d'autre part, les normes en matière de droits humains sur lesquelles les États se sont mis d'accord. Le rapport présente les recommandations adressées par la Commissaire aux États membres du Conseil de l'Europe concernant la nécessité, entre autres, de s'abstenir de tout harcèlement administratif et judiciaire et recours aux poursuites stratégiques visant la mobilisation publique (SLAPP), de permettre la participation effective des défenseurs des droits humains aux affaires publiques, et de protéger et promouvoir le travail des militants qui défendent divers groupes tels que les femmes, les enfants, les personnes LGBTI, les migrants et les minorités ethniques.

Tout au long de l'année, la Commissaire a été régulièrement en contact avec des défenseurs ukrainiens des droits humains, dans le contexte de la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine. Lors de la [visite](#) qu'elle a effectuée en Ukraine en février, elle a rencontré des défenseurs des droits humains travaillant sur la situation des enfants transférés en Russie et dans les territoires de l'Ukraine sous occupation russe. La Commissaire a également tenu des réunions avec des représentants des Tatars de Crimée, parmi lesquels des militants de la société civile, pour évoquer avec eux la situation des Tatars de Crimée dans la Crimée occupée par la Russie. Les échanges ont contribué à l'élaboration d'un [rapport](#) de la Commissaire sur la situation des droits humains des Tatars de Crimée.

La Commissaire a continué de s'intéresser à des situations spécifiques, dans divers États membres du Conseil de l'Europe, où les défenseurs des droits de l'homme ont rencontré des obstacles dans leur travail. En plus d'aborder ces questions dans son sur la [Serbie](#) (voir « Travaux par pays - Visites, missions et rapports »), la Commissaire a fait une série de déclarations sur : l'arrestation et la détention de Bakhtiyar Hajiiev, qu'elle considère comme une illustration de l'intolérance du gouvernement de l'[Azerbaïdjan](#) envers l'activisme civil indépendant ; la nécessité de protéger les libertés démocratiques en [Turquie](#) à l'approche des élections; et la nécessité d'abandonner la proposition d'un dispositif législatif « défense de la souveraineté nationale » en [Hongrie](#), y compris au regard des possibilités de réduire au silence et de stigmatiser les voix indépendantes et les opposants. La Commissaire est également intervenue en lien avec les pressions indues exercées sur les journalistes et les défenseurs des droits humains et les poursuites pénales engagées contre les personnes qui aident les réfugiés, les demandeurs d'asile et les migrants en [Grèce](#), la liberté d'expression d'une défenseuse des droits humains en [Andorre](#), les attaques et les violences contre les personnes LGBTI et les défenseurs des droits humains en [Bosnie-Herzégovine](#) et l'examen par le Parlement d'un projet de loi sur « la transparence de l'influence étrangère », qui pourrait avoir un effet paralysant sur le travail des organisations de la société civile en [Géorgie](#).

La Commissaire a continué de soutenir les défenseurs des droits humains en matière d'environnement et le droit de manifester pour l'environnement. Le 2 juin, elle a publié un article dans le [Carnet des droits de l'homme](#) appelant à ouvrir des possibilités plus concrètes et plus efficaces de participer à la prise de décision publique et de dialoguer sur les questions environnementales (voir sous « Activité thématiques – Les droits humains et l'environnement »). Le 20 juin, des membres du Bureau de la Commissaire se sont entretenus avec le Rapporteur spécial sur les défenseurs de l'environnement au titre de la Convention d'Aarhus et ont évoqué plusieurs questions d'intérêt commun relatives aux droits humains.

La Commissaire, tout au long de l'année, a eu des échanges et des entretiens avec divers défenseurs des droits humains. Le 5 juin, la Commissaire et des membres de son Bureau ont rencontré un groupe de défenseurs des droits humains originaires du monde entier, lauréates et lauréats de l'Initiative Marianne du Gouvernement français. Les

échanges ont porté sur de nombreuses questions relatives aux droits humains, notamment les obstacles, restrictions et représailles auxquels les défenseurs des droits humains sont confrontés, ainsi que les solutions possibles. En outre, la Commissaire a rencontré la rapporteure de l'APCE chargée d'élaborer un rapport sur les femmes défenseures des droits humains et a tenu un échange de vues concernant la situation défenseurs de droits humains, y compris de Russie et du Bélarus, avec des membres de la commission des questions juridiques et des droits de l'homme de l'APCE et le rapporteur général de l'APCE sur la situation des défenseurs des droits de l'homme.

La Commissaire a poursuivi son action de soutien des sociétés civiles de Russie et du Bélarus, notamment des défenseurs des droits humains et des journalistes, tant dans leurs pays respectifs que dans les États membres du Conseil de l'Europe où ils sont en exil. Elle s'est inquiétée de la tendance persistante à l'emprisonnement de journalistes et de défenseurs des droits humains en Russie et au Bélarus, visant à réduire au silence les voix critiques indépendantes dans la région. À ce sujet, la Commissaire a publié plusieurs déclarations dénonçant la condamnation pénale du défenseur bélarusse des droits humains, [Ales Bialiatski](#) lauréat du prix Nobel de la paix, les poursuites pénales et le procès contre [Oleg Orlov](#), l'un des dirigeants de Memorial – co-lauréat russe du prix Nobel de la paix, et les poursuites pénales et l'emprisonnement de Nasta Loika, une éminente défenseure bélarusse des droits humains. Elle a également publié une [déclaration](#) dans laquelle elle attire l'attention sur les représailles et le harcèlement auxquels sont confrontés les défenseurs des droits humains en Russie, comme en témoigne la dissolution du Groupe Helsinki de Moscou. Elle a par ailleurs [réagi](#) à l'agression brutale de la journaliste de Novaya Gazeta, Elena Milashina, et de l'avocat Aleksandr Nemov en Tchétchénie. En outre, tout au long de l'année, la Commissaire a eu des entretiens, en présentiel ou en ligne, avec des défenseurs des droits humains, des journalistes et des membres de la société civile russes et bélarusses, sur un certain nombre de questions relatives aux droits humains et sur la situation de ces acteurs dans la région.

Le 13 décembre, la Commissaire a rencontré Mariana Katzarova, Rapporteure spéciale sur la situation des droits de l'homme en Fédération de Russie. Elles ont discuté de questions d'intérêt commun, y compris la situation des défenseurs de droits humains russes se trouvant dans le pays ou en exil.

Le 17 décembre, la Commissaire s'est adressée à un groupe de défenseurs russes des droits humains lors d'un événement en ligne, échangeant sur les défis auxquels ils sont confrontés et les informant de son travail de soutien aux défenseurs russes des droits humains à l'intérieur et à l'extérieur de la Russie.

4 COOPERATION AVEC LES STRUCTURES NATIONALES DES DROITS HUMAINS

La Commissaire a notamment pour mission de faciliter le travail des institutions nationales des médiateurs et des autres structures nationales des droits humains (SNDH), telles que les institutions nationales des droits humains (INDH), les organismes de promotion de l'égalité ou les mécanismes nationaux de prévention, entre autres. Les structures nationales des droits humains, indépendantes et efficaces, sont des partenaires essentiels de la Commissaire, notamment dans le cadre de son dialogue avec les États membres. En 2023, elle a continué d'entretenir des relations étroites avec ces instances, aussi bien de manière bilatérale que dans le cadre de leurs réseaux, notamment le Réseau européen des INDH (REINDH), EQUINET et le Réseau européen des médiateurs pour enfants (ENOC). Elle a souligné à plusieurs reprises qu'il était important que les INDH soient fortes pour l'exercice des droits humains.

Au cours de la période considérée, la Commissaire a tenu des réunions bilatérales avec les SNDH lors de ses visites et missions dans les pays, ainsi qu'à Strasbourg, pour discuter de l'évolution de la situation relative aux droits humains au niveau national. Ainsi, à Strasbourg, elle a rencontré le Commissaire aux droits humains du Parlement ukrainien, l'Ombuds de Catalogne, des représentant de la Commission nationale consultative des droits de l'homme de la France, la Défenseure française des droits, la Défenseure des droits humains en Arménie, le Défenseur public de Géorgie, le Directeur du Centre finlandais des droits humains et l'Ombuds finlandaise chargés de la lutte contre la discrimination, ainsi que des [représentants du REINDH](#) et d'ENOC.

Dans le cadre de la pratique de son Bureau consistant à échanger avec les SNDH sur des questions d'actualité dans le domaine des droits humains, en mars, la Commissaire a organisé un [échange de vues thématique](#) avec 30 dirigeants ou hauts représentants d'institutions nationales des droits humains, d'organismes de promotion de l'égalité et d'institutions du Médiateur des États membres du Conseil de l'Europe sur la question de l'intelligence artificielle et des droits humains, pour faire suite à une discussion tenue en 2019 avec des organes de promotion de l'égalité sur la discrimination liée aux algorithmes. Les structures nationales des droits humains jouent un rôle essentiel dans le contrôle du respect et de l'application des droits consacrés par la Convention européenne des droits de l'homme au niveau national et doivent de ce fait être étroitement associées à tous les processus relatifs à l'utilisation de l'IA, à ses conséquences potentielles pour les droits humains et à sa réglementation.

En outre, la Commissaire a appelé à la création d'INDH là où il n'en existe pas encore et s'est appuyée sur ses propres activités pour renforcer la visibilité des SNDH, ainsi que pour souligner la responsabilité qui incombe aux États membres de garantir que ces dernières sont indépendantes, solides et dotées de ressources financières suffisantes. Elle a, par exemple, [salué](#) le fait que la Suisse ait créé une INDH et invité instamment la [République tchèque](#) et l'[Italie](#) à faire de même. Elle a souligné le rôle des SNDH dans ses articles du Carnet des droits de l'homme intitulés « [Rien à changer : mettre fin aux « thérapies » de conversion des personnes LGBTI](#) » et [La répression des manifestations pacifiques en faveur de l'environnement doit cesser et céder la place à un dialogue social plus approfondi](#), dans sa [Recommandation de suivi](#) sur l'intelligence artificielle et les droits humains (voir la partie « Activités thématiques – Intelligence artificielle et droits humains ») et dans son [document thématique](#) sur la confrontation au passé dans la région de l'ex-Yougoslavie (voir la partie « Activités thématiques – Justice transitionnelle »). En outre, dans le cadre du 4^e Sommet du Conseil de l'Europe, la Commissaire a [attiré l'attention](#), à plusieurs reprises, sur la nécessité de créer un environnement favorable pour les SNDH et de renforcer la coopération entre le Conseil de l'Europe et ces dernières, entre autres priorités.

Enfin, la Commissaire a prononcé une allocution d'ouverture lors de la conférence organisée pour célébrer le 10^e anniversaire du Réseau européen des institutions nationales des droits de l'homme (REINDH), dans laquelle elle a mis en évidence plusieurs tendances concernant les activités des INDH qu'elle observe dans le cadre de son mandat. Ainsi, dans un contexte marqué par le recul des droits humains et de l'État de droit, ainsi que par les crises successives touchant les droits humains, notamment la pandémie de covid-19 et la guerre de la Russie contre l'Ukraine, les institutions nationales des droits humains, indépendantes et efficaces, ont montré qu'elles étaient à même de relever les défis qui se présentent. La Commissaire a également souligné que leur voix et leur influence étaient plus fortes au Conseil de l'Europe. Elle a cependant déploré l'augmentation notable des menaces et des attaques contre ces institutions. S'agissant de l'avenir, la Commissaire a déclaré que la mise en œuvre des normes du Conseil de l'Europe relatives aux INDH aiderait à renforcer ces institutions et à accroître leur résilience. La coopération et les échanges de bonnes pratiques, tels qu'ils existent au sein du réseau des INDH, et une communication plus efficace auprès du public, sont également essentiels à cette fin.

5 COOPERATION AVEC LES ORGANISATIONS EUROPEENNES ET INTERNATIONALES

5.1 Union européenne

En 2023, la coopération avec l'Union européenne s'est concentrée sur des questions telles que l'asile et les migrations, les conséquences de l'agression de la Russie contre l'Ukraine en matière de droits humains, les droits des femmes et l'égalité de genre, ainsi que la société civile et les défenseurs des droits humains.

En mars, la Commissaire a tenu un échange de vues en ligne avec le Représentant spécial de l'Union européenne pour les droits humains, Eamon Gilmore. Le même mois, à Strasbourg, elle a rencontré les membres du groupe de travail « OSCE et Conseil de l'Europe » (COSCE) du Conseil de l'Union européenne, auxquels elle a fait part de ses priorités, notamment en vue du 4^e Sommet du Conseil de l'Europe.

En juillet, la Commissaire a tenu une réunion à Venise avec le Directeur de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA), Michael O'Flaherty, pour discuter de sujets d'intérêt commun en matière de droits

humains. Outre les contacts réguliers avec la FRA de l'UE, le Bureau de la Commissaire tient également des échanges avec Frontex et l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE).

5.2 Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe (OSCE)

La coopération avec l'OSCE s'est concentrée sur des questions relatives à la liberté des médias, à la situation des minorités nationales, à l'égalité et à la non-discrimination.

Ainsi, en mars, la Commissaire a participé à l'atelier organisé par la [plateforme pour la sécurité des journalistes](#), aux côtés de la Représentante de l'OSCE pour la liberté des médias, Teresa Ribeiro (voir la partie « Activités thématiques – Sécurité des journalistes, liberté des médias et liberté d'expression »). En juin, des membres de son Bureau ont rencontré le Haut-Commissaire de l'OSCE pour les minorités nationales, Kairat Abdrykhmanov. Enfin, en juillet, la Commissaire a rencontré le Président en exercice de l'Organisation sur la sécurité et la coopération en Europe et ministre des Affaires étrangères de la Macédoine du Nord, Bujar Osmani.

5.3 Nations Unies

En 2023, la coopération avec les institutions des Nations Unies s'est notamment concentrée sur la question des migrations et des réfugiés, les conséquences de l'agression de la Russie contre l'Ukraine en matière de droits humains, la situation dans la région du Karabakh en Azerbaïdjan et aux alentours, la liberté d'expression et les médias et la protection des défenseurs de l'environnement et des droits humains. La Commissaire et son Bureau ont aussi été régulièrement en contact avec la Représentation du HCR à Strasbourg, ainsi qu'avec les missions sur le terrain.

En février, la Commissaire s'est entretenue à Strasbourg avec le président du Conseil des droits de l'homme de l'ONU, l'ambassadeur Václav Bálek et, en avril, elle a tenu une réunion en ligne avec la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé, Virginia Gamba.

En mai, la Commissaire s'est rendue à New York pour participer à une conférence organisée par l'UNESCO (voir la partie « Activités thématiques – Sécurité des journalistes, liberté des médias et liberté d'expression »). À cette occasion, elle s'est aussi entretenue avec la Sous-Secrétaire générale des Nations Unies aux droits de l'homme, Ilze Brands Kehris, la Sous-secrétaire générale des Nations Unies et Directrice Exécutive Adjointe du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), Diene Keita, et la Rapporteuse spéciale des Nations Unies pour la liberté d'opinion et d'expression, Irene Khan. Elle a également tenu une réunion de suivi avec la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé, Virginia Gamba.

En juin, des membres du Bureau de la Commissaire ont rencontré le Rapporteur spécial des Nations Unies sur les défenseurs de l'environnement au titre de la Convention d'Aarhus, Michel Forst. Et en juillet, la Commissaire a tenu une réunion à Venise avec le Haut-Commissaire aux droits de l'homme des Nations Unies, Völker Türk.

Enfin, en décembre, la Commissaire s'est rendue à Genève pour participer à la [manifestation de haut niveau](#) organisée par le Bureau du Haut-Commissaire aux droits de l'homme des Nations Unies, avec l'aide du Gouvernement suisse, à l'occasion du 75^e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Elle a notamment participé en tant qu'oratrice à la table ronde intitulée « Renforcer l'écosystème des droits humains : défis et perspectives ».

6 AUTRES REUNIONS

10^e réunion annuelle de la Secrétaire Générale avec les présidents et présidentes des organes de suivi et des organes consultatifs

Le 17 janvier, la Commissaire est intervenue lors de la session plénière de la 10^e réunion annuelle de la Secrétaire Générale avec les présidents et présidentes des organes de suivi et des organes consultatifs organisée à Strasbourg.

Elle s'est penchée sur la complémentarité de l'ensemble des institutions, organes et mécanismes représentés à cette réunion, qui œuvrent tous, dans le cadre de leurs mandats respectifs et avec les outils dont ils disposent, à la mise en œuvre de normes communes en matière de droits humains, de démocratie et d'État de droit. Elle a fait part de son intention de poursuivre la coopération avec tous les partenaires.

Entretien avec une membre du Sénat espagnol et d'anciens membres du parlement et du gouvernement de Catalogne

Le 23 janvier, la Commissaire s'est entretenue avec Laura Castel, membre du Sénat espagnol, Carme Forcadell, ancienne présidente du parlement de Catalogne et Raül Romeva, ancien membre du gouvernement de Catalogne. Ils ont abordé les développements récents survenus en Espagne en matière de liberté d'expression et de liberté de réunion, s'agissant en particulier des responsables politiques, des défenseurs des droits humains et des journalistes.

Entretien avec des membres de la délégation de l'Arménie auprès de l'APCE

Le 23 janvier, la Commissaire s'est entretenue avec Armen Gevorgyan, Hayk Mamikyan et Armen Rustamyan, tous membres du Parlement arménien et de l'APCE. Ils ont discuté de l'évolution récente de la situation des droits humains en Arménie.

Entretien avec la Présidente du Comité directeur sur l'anti-discrimination, la diversité et l'inclusion

Le 26 janvier à Strasbourg, la Commissaire s'est entretenue avec Sophie Élizéon, Présidente du Comité directeur sur l'anti-discrimination, la diversité et l'inclusion (CDADI). Les discussions ont porté sur les problèmes qui se posent actuellement au regard des droits humains, notamment dans le contexte de la guerre menée contre l'Ukraine, ainsi que sur des questions spécifiques relatives aux droits des personnes LGBTI, y compris l'égalité des droits des personnes intersexes et la reconnaissance juridique du genre, la lutte contre les discours de haine et les infractions motivées par la haine, la lutte contre la discrimination à l'égard des Roms et des Gens du voyage, les droits des femmes, et l'impact de l'utilisation des systèmes d'intelligence artificielle sur les droits humains.

Entretien avec le Commissaire aux droits humains du Parlement ukrainien

Le 1^{er} février à Strasbourg, la Commissaire s'est entretenue avec le Commissaire aux droits humains du Parlement ukrainien (Ombudsman), Dmytro Lubinets, pour échanger sur un large éventail de questions relatives aux droits humains en Ukraine, principalement en lien avec les conséquences dans ce domaine de l'invasion à grande échelle de l'Ukraine par la Russie.

Entretien avec le Président du Conseil des droits de l'homme de l'ONU

Le 8 février, la Commissaire s'est entretenue avec le président du Conseil des droits de l'homme de l'ONU, l'Ambassadeur Václav Bálek, pour un échange de vues sur plusieurs thèmes, notamment les conséquences de l'invasion de l'Ukraine par la Russie sur les droits humains et le rôle des organisations internationales pour faire en sorte que les responsables des violations graves des droits humains commises dans ce contexte rendent des comptes.

Entretien avec l'Ombudsman de Catalogne

Le 16 février, la Commissaire s'est entretenue avec Esther Giménez-Salinas i Colomer, Ombudsman de Catalogne, Espagne. Elles ont évoqué leurs priorités respectives et les faits récents survenus en Catalogne dans le domaine des droits humains.

Entretien avec la Commission nationale consultative française des droits de l'homme

Le 3 mars, la Commissaire a rencontré Jean-Marie Burguburu et Magali Lafourcade, respectivement Président et Secrétaire générale de la Commission nationale consultative française des droits de l'homme. Les discussions ont

porté sur la coopération entre les deux institutions et sur des questions relatives à la surveillance, aux migrations, au rapatriement, à la réintégration et à la réhabilitation des personnes soupçonnées d'être des combattants terroristes et des membres de leur famille, ainsi qu'en lien avec les libertés d'expression, de réunion pacifique et d'association.

Entretiens avec la Défenseure des droits de la France

Le 5 avril, la Commissaire s'est entretenue en ligne avec Claire Hédon, Défenseure des droits de la France, pour discuter du recours à la force dans le cadre du maintien de l'ordre pendant les manifestations contre la réforme des retraites. La Commissaire et la Défenseure des droits se sont également réunies à Strasbourg, le 24 mai, et ont eu un échange de vues sur des questions relatives au maintien de l'ordre et aux droits humains, aux libertés de réunion pacifique, d'expression et d'association, aux migrations, à la protection des droits humains dans les territoires français d'outre-mer, ainsi qu'au rapatriement, à la réintégration et à la réinsertion des personnes soupçonnées d'être des combattants terroristes et des membres de leur famille.

Entretien avec l'ambassadeur de France pour les droits des personnes LGBT+

Le 25 avril, la Commissaire s'est entretenue avec Jean-Marc Berthon, l'ambassadeur de France pour les droits des personnes LGBT+. Ils ont discuté de leurs mandats respectifs et de leurs priorités pour promouvoir l'égalité des droits pour les personnes LGBTI en Europe, en mettant l'accent sur la lutte contre les pratiques de conversion, la protection juridique des couples de même sexe et les droits des personnes transgenres (trans).

Entretien avec la présidente du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes des Nations Unies (CEDAW) et vice-présidente du Forum européen des personnes handicapées

Le 25 avril, la Commissaire s'est entretenue avec Ana Pelaez Narvaez, présidente du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes des Nations Unies (CEDAW) et vice-présidente du Forum européen des personnes handicapées. Les discussions ont porté sur des questions relatives aux droits des femmes et à l'égalité entre les sexes et sur l'importance que revêtait la défense des droits des femmes handicapées.

Entretien avec la délégation de la Bosnie-Herzégovine auprès de l'APCE

Le 26 avril, la Commissaire s'est entretenue avec des membres de la délégation de la Bosnie-Herzégovine auprès de l'APCE. Les échanges ont concerné plusieurs questions, parmi lesquelles les préoccupations concernant la liberté d'expression et d'association dans le pays.

Entretien avec la rapporteure générale de l'APCE sur la lutte contre le racisme et l'intolérance

Le 26 avril, la Commissaire s'est entretenue avec Petra Bayr, députée et rapporteure générale sur la lutte contre le racisme et l'intolérance, chargée d'un rapport sur les défenseuses des droits humains. Les discussions se sont concentrées sur les problèmes qui font obstacle aux droits de ces militantes, du fait de leurs activités et parce qu'elles sont des femmes, et sur l'importance qu'il y avait à garantir un environnement propice à leur travail dans le domaine des droits humains.

Entretien avec la directrice de Human Rights Watch

Le 4 mai, la Commissaire s'est entretenue avec la nouvelle directrice de Human Rights Watch, Tirana Hassan, à New York. Elles ont discuté de la situation des droits humains en Europe et des activités contribuant à l'améliorer.

Entretien avec la Défenseure des droits humains (Ombuds) de l'Arménie

Le 10 mai, la Commissaire s'est entretenue, à Strasbourg, avec Anahit Manasyan, la Défenseure des droits humains (Ombuds) de l'Arménie. Elles ont échangé sur leurs priorités respectives et ont convenu de continuer à coopérer étroitement sur les questions d'intérêt commun liées aux droits humains.

4^e Sommet des chefs d'État et de gouvernement du Conseil de l'Europe

Les 16 et 17 mai, la Commissaire a participé au 4^e Sommet des chefs d'État et de gouvernement du Conseil de l'Europe, organisé à Reykjavík par la présidence islandaise du Comité des Ministres (« le Sommet »). Dans son [allocution](#), la Commissaire a réaffirmé la nécessité de continuer à lutter contre le recul du respect des droits humains et contre l'érosion des principes de la démocratie et de l'État de droit. Elle a appelé les États membres à soutenir et protéger la société civile, les défenseurs des droits humains et les institutions nationales des droits humains, qui sont des partenaires essentiels pour assurer l'efficacité à long terme du système de protection des droits humains de l'Organisation.

Échange avec des stagiaires internationaux organisé par la Représentation permanente des Pays-Bas

Le 22 mai, la Commissaire a pris la parole à Strasbourg devant un groupe de stagiaires internationaux, sur l'[invitation](#) de la Représentation permanente des Pays-Bas auprès du Conseil de l'Europe. Les discussions ont tourné autour des travaux de la Commissaire et de la situation des droits humains en Europe.

Entretien avec le Défenseur public (Ombuds) de la Géorgie

Le 23 mai, la Commissaire s'est entretenu à Strasbourg avec le Défenseur public (Ombuds) de la Géorgie, Levan Isoseliani. Les échanges ont porté sur les priorités de l'Ombuds et sur la situation des droits humains en Géorgie, en particulier pour ce qui est des libertés de réunion et d'expression, notamment pour les personnes LGBTI, et sur la situation des défenseurs des droits humains et des organisations de la société civile.

Entretien avec la Commission de Venise

Le 6 juin, la Commissaire a tenu un [échange de vues](#) avec la Commission de Venise sur la complémentarité de leurs deux mécanismes et leur coopération face au recul du respect des droits humains, et à l'érosion de la démocratie et de l'État de droit.

Échange avec la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance

Le 28 juin, la Commissaire a tenu un [échange de vues](#) avec la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI). Les discussions ont porté sur les conséquences, sur le plan des droits humains, de la guerre de la Russie contre l'Ukraine ; les droits des Roms et des Gens du voyage ; les droits des réfugiés, des demandeurs d'asile et des migrants, y compris la question de l'intégration ; les évolutions concernant les droits des personnes LGBTI ; la réglementation de l'intelligence artificielle, notamment à la lumière du principe de non-discrimination ; et la situation des défenseurs des droits humains. L'importance capitale de s'engager à exécuter les arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme a également été soulignée.

3^e édition de la Conférence de haut niveau sur la situation mondiale des droits humains

Les 14 et 15 juillet 2023, la Commissaire a [participé](#) à la troisième édition de la Conférence de haut niveau sur la situation mondiale des droits humains, organisée par le Global Campus of Human Rights et la fondation Right Livelihood à Venise. Elle a pris la parole lors de l'événement d'ouverture intitulé « Vers une nouvelle ère des droits humains » et lors d'une table ronde consacrée à l'identification d'« une stratégie des droits humains pour surmonter les crises mondiales et régionales actuelles ».

Forum stratégique de Bled 2023

Les 28 et 29 août, la Commissaire a participé au Forum stratégique de Bled 2023 en Slovénie, où elle a eu un certain nombre d'entretiens bilatéraux, notamment avec Mariya Gabriel, Vice-Première ministre et Ministre des Affaires étrangères de la Bulgarie ; Ararat Mirzoyan, Ministre des Affaires étrangères de l'Arménie ; Borjana Krišto, [Présidente](#) du Conseil des ministres de Bosnie-Herzégovine ; Dominika Švarc Pipan, Ministre de la Justice de la Slovénie ; Samuel Žbogar, Secrétaire d'État pour les affaires politiques et multilatérales, la Diplomatie économique

et la Coopération pour le développement de la Slovénie ; Lord Ahmad de Wimbledon, Ministre d'État pour le Moyen-Orient, l'Afrique du Nord, l'Asie du Sud et les Nations Unies au ministère des Affaires étrangères, du Commonwealth et du Développement du Royaume-Uni ; Christian Schmidt, Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine ; Petra Roter, Présidente du Comité consultatif de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales du Conseil de l'Europe ; et Robert Ivanschitz, Conseiller général associé au Département des Affaires extérieures de Microsoft. La Commissaire a également participé à la [table ronde présidentielle](#), organisée par la Présidente de la Slovénie, Nataša Pirc Musar, sur le thème de la jeunesse et des Balkans occidentaux, et a souligné dans ce contexte le besoin pressant d'assurer aux jeunes de la région un meilleur accès à leurs droits. Elle a appelé les dirigeants politiques à s'attaquer aux causes profondes de la violence des années 1990 et à enrayer la transmission des tensions du passé aux générations suivantes. De plus, elle a mis en avant l'importance d'investir dans des systèmes éducatifs inclusifs et intégrés ainsi que dans des politiques de commémoration fondées sur les droits humains. Il faut donner aux jeunes de réelles possibilités de participer à tous les processus sociétaux pertinents, y compris la lutte contre la corruption, les questions de coopération régionale et la façon de traiter le passé.

Échange de vues de la Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe avec la société civile

Le 15 septembre, le Bureau de la Commissaire a assisté au premier [échange de vues](#) régulier de la Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe avec la société civile, organisé à Strasbourg dans le cadre de la Journée internationale de la démocratie.

Entretien avec la délégation de la Suède auprès de l'APCE

Le 20 novembre, la Commissaire s'est entretenue avec les membres de la délégation de la Suède auprès de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe. Elle a présenté son action aux membres de la délégation, dressant un aperçu général des principaux défis en matière de droits humains auxquels elle a dû faire face au cours de son mandat, notamment les conséquences de la pandémie de covid-19 et de la guerre en Ukraine sur les droits fondamentaux. Ils ont également échangé leurs points de vue sur d'autres questions d'actualité.

Réunion avec le directeur général de la Commission internationale pour les personnes disparues (CIPD)

Le 8 novembre, la Commissaire s'est entretenue avec Kathryne Bomberger, Directrice générale de la Commission internationale pour les personnes disparues (CIPD), à Strasbourg. La réunion a porté sur la mission de la Commissaire en Arménie et en Azerbaïdjan en octobre, sur des questions ayant trait à la justice transitionnelle et aux migrants disparus, ainsi que sur les graves violations des droits humains commises dans le contexte de la guerre menée par la Russie contre l'Ukraine.

Table ronde à haut niveau à l'Institut autrichien des affaires internationales

Le 5 décembre, la Commissaire a participé à une table ronde à haut niveau sur le thème « Les droits humains dans un monde multialigné : comment lutter contre les récits qui remettent en cause l'universalité des droits fondamentaux et restaurer l'universalisme ? », organisé par l'Institut autrichien des affaires internationales et axé sur l'héritage de la Déclaration de Vienne sur la DUDH. La Commissaire a souligné que malgré les menaces qui pèsent sur les droits humains, l'Europe connaît des changements positifs. Elle a également précisé que la capacité du système multilatéral à répondre aux crises, comme la guerre menée par la Russie contre l'Ukraine, et les efforts déployés par les ONG, les journalistes et les jeunes sont porteurs d'espérance. Elle a conclu en soulignant la nécessité d'un effort collectif pour défendre les droits humains et réaliser les idéaux de la Déclaration de Vienne, et pour garantir la dignité, la liberté et le bien-être de chacun.

Allocution lors la série d'événements organisés dans le cadre du « Club international » de l'Association autrichienne pour la politique étrangère et les Nations Unies

Le 6 décembre, la Commissaire a prononcé une allocution dans le cadre du Club international de l'Association autrichienne pour la politique étrangère et les Nations Unies, lors de laquelle elle a attiré l'attention sur des préoccupations concernant l'érosion de l'État de droit, la montée des mouvements nationalistes et la

déshumanisation des groupes vulnérables, tels que les migrants, les demandeurs d'asile, les réfugiés et les membres de la communauté LGBTI. Elle a aussi mis en garde contre la résurgence de la discrimination, du racisme et de la xénophobie, les difficultés auxquelles sont confrontées les femmes et les filles et le rétrécissement de l'espace dévolu à la société civile. Elle a appelé à renouveler l'engagement envers les normes et principes de droits humains, soulignant le rôle des autorités nationales, de la société, des entreprises, des médias et de la communauté des droits humains dans la défense de ces normes et principes.

Conférence internationale sur « La liberté ou la peur », organisée à l'occasion du 75^e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme

Le 7 décembre, la Commissaire a prononcé une [allocution](#), par message vidéo, lors de la conférence intitulée « La liberté ou la peur », organisée à Kiev par le Bureau du Commissaire parlementaire ukrainien (Ombudsman) à l'occasion du 75^e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Reconnaissant la résilience du peuple ukrainien face à l'agression russe, elle a salué leur engagement sans faille envers les valeurs et aspirations inscrites dans la Déclaration universelle des droits de l'homme malgré cette adversité existentielle.

Réunion d'Inauguration de la Coalition internationale des pays pour le retour des enfants ukrainiens

Le 8 décembre, la Commissaire a prononcé une [allocution](#), par message vidéo, lors de la réunion d'Inauguration de la Coalition internationale des pays pour le retour des enfants ukrainiens à Kiev. Elle a ainsi reconnu le rôle fondamental que jouent les associations et réseaux de défenseurs des droits humains et les sociétés civiles, en Ukraine et en Russie, pour faciliter le retour des enfants ukrainiens. Elle a déclaré espérer que la Coalition contribuerait à définir des mesures concrètes et pratiques pour aider l'Ukraine à faire revenir les enfants concernés et réaffirmé son intention de continuer de travailler avec les organisations de la société civile qui contribuent à la réalisation de cet objectif.

Réunion avec la Présidente du CICR

Le 11 décembre, à Genève, la Commissaire a [rencontré](#) la Présidente du Comité international de la Croix-Rouge, Mirjana Spoljaric Egger, avec laquelle elle a eu un échange de vues sur la coopération entre les institutions et sur des questions d'intérêt commun.

Colloque international de l'Université Paris Nanterre organisé à l'occasion du 75^e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme

Le 22 décembre, la Commissaire a prononcé une [allocution](#) au [colloque international](#) sur « La Déclaration universelle des droits de l'homme, un 'contrat social' pour le monde d'aujourd'hui », organisé par l'Université Paris Nanterre pour marquer le 75^e anniversaire de la DUDH. Dans son allocution, la Commissaire a souligné les progrès accomplis depuis l'adoption de ce document et les défis qui nous attendent, appelant tous les acteurs concernés à renouveler leur engagement en faveur des droits humains.

7 SYSTEME DE LA CONVENTION EUROPEENNE DES DROITS DE L'HOMME

Audience solennelle de la Cour européenne des droits de l'homme pour l'ouverture de l'année judiciaire

Le 27 janvier, la Commissaire a assisté, à l'occasion de l'ouverture de l'année judiciaire, à l'audience solennelle de la Cour européenne des droits de l'homme, au cours de laquelle la Présidente de la Cour et la Présidente de la Cour constitutionnelle d'Italie ont pris la parole devant des représentants des cours supérieures des 46 États membres du Conseil de l'Europe, et des autorités locales, nationales et internationales.

Interventions en qualité de tierce partie

Le 27 septembre, la Commissaire a présenté des [observations](#) orales lors d'une audience de Grande Chambre tenue par la Cour européenne des droits de l'homme dans l'affaire *Duarte Agostinho et autres c. Portugal et 32 autres*, qui porte sur l'impact négatif du changement climatique sur les droits humains, notamment sur ceux des jeunes générations. En mai 2021, la Commissaire avait déjà soumis à la Cour des observations écrites concernant cette affaire. La Commissaire a ainsi mis en avant le fait que la dégradation de l'environnement due au changement climatique a des conséquences désastreuses sur la jouissance des droits humains, particulièrement lourdes pour la santé physique et mentale, les droits civils, politiques et sociaux des enfants et des jeunes, ainsi que pour leur dignité. La Commissaire a fait remarquer que les requêtes relatives au changement climatique donnaient à la Cour une occasion unique de continuer à tracer la voie juridique conduisant à une mise en œuvre plus complète de la Convention et de servir de forum juridique approprié pour aborder les questions existentielles relatives aux droits humains et liées au changement climatique. Enfin, elle a précisé que la Convention européenne des droits de l'homme, en tant qu'« instrument vivant », constituait un cadre juridique solide permettant d'assurer une protection concrète aux victimes de violations des droits humains résultant de la dégradation de l'environnement et du changement climatique.

Communications au Comité des Ministres concernant la surveillance de l'exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme

La Commissaire peut adresser des communications au Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, qui surveille l'exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme. Conformément à la Règle n° 9 des Règles du Comité des Ministres pour la surveillance de l'exécution des arrêts et des termes des règlements amiables, en 2023, la Commissaire a fait usage de cette possibilité dans deux affaires.

Le 12 mai, la Commissaire a publié sa [communication](#) sur l'exécution du groupe d'arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme *Sejdic et Finci c. Bosnie-Herzégovine*, qui concerne une discrimination contre les requérants, qui n'avaient pas été autorisés à se porter candidats aux élections à la présidence de la Bosnie-Herzégovine et à la Chambre des peuples en raison de leur non-appartenance à l'un des peuples constituants (à savoir les Bosniaques, les Croates et les Serbes) ou du fait qu'ils ne remplissaient pas certaines conditions liées à l'origine ethnique et au lieu de résidence. La Commissaire s'est déclarée très préoccupée par le fait que, quatorze ans après que la Grande Chambre a rendu son premier arrêt dans ce groupe d'affaires, les dispositions discriminatoires subsistent dans la Constitution et dans la législation électorale, faisant obstacle à la pleine jouissance, par de nombreux citoyens, de leurs droits démocratiques fondamentaux dans des conditions d'égalité. Cependant, elle a souligné que toutes les modifications constitutionnelles ou législatives auxquelles les autorités procèdent devraient être pleinement conformes aux arrêts de la Cour et conduire à l'élimination totale de la discrimination ethnique, tant dans la Constitution que dans la législation électorale. La Commissaire a insisté sur le fait qu'il est impératif que les autorités s'attachent à bâtir un État fondé sur l'égalité des citoyens, plutôt qu'à ancrer la discrimination ethnique dans la Constitution et la législation électorale.

Le 24 octobre, la Commissaire a publié sa [communication](#) sur l'exécution des arrêts rendus par la Cour européenne des droits de l'homme dans le groupe d'affaires *Identoba c. Géorgie*, qui porte sur une discrimination et des manifestations d'intolérance à l'égard des personnes LGBTI et de groupes religieux et autres groupes minoritaires, ainsi que sur leur droit à la liberté de réunion et d'expression. Dans sa communication, la Commissaire considère que la réponse apportée par les autorités aux cas répétés de discrimination et aux manifestations d'intolérance à l'encontre de ces groupes minoritaires n'avait pas permis de s'attaquer aux multiples causes sous-jacentes de telles manifestations et elle appelle les autorités à mettre en œuvre les six recommandations afférentes formulées dans le [rapport](#) établi à la suite de sa visite en Géorgie en février 2022.

Promotion de la Convention européenne des droits de l'homme et de la jurisprudence de la Cour

Au cours de l'année 2023, la Commissaire a également contribué à la mise en œuvre effective de la Convention européenne des droits de l'homme au niveau national en appelant l'attention de plusieurs États membres sur des pratiques, des législations ou des réformes qui affaiblissent la protection des droits humains consacrée par la

Convention et la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme, notamment dans une [lettre](#) adressée à la Chambre des communes et à la Chambre des Lords sur le projet de loi britannique intitulé *Illegal Migration Bill* (projet de loi sur l'immigration illégale) (voir sous « Travaux par pays – Dialogue permanent »), ou en soulevant des questions concernant la conformité des pays avec la Convention et la jurisprudence de la Cour, ce qui a donné lieu à des recommandations faisant expressément référence à ces exigences dans les rapports établis à la suite de ses visites en [République tchèque](#), en [Espagne](#) et en [Serbie](#), dans ses lettres aux autorités de l'[Azerbaïdjan](#), de la [Grèce](#), de l'[Irlande](#), de l'[Italie](#), de la [Lettonie](#) et de la [Macédoine du Nord](#), ainsi que dans ses déclarations sur la [France](#), la [Lituanie](#), la [Slovaquie](#) et le [Royaume-Uni](#) (voir sous « Travaux par pays – Dialogue permanent »).

Au cours de la période couverte par le présent rapport, la Commissaire a également publié des recommandations sur [l'intelligence artificielle et les droits humains](#), appelant expressément les États membres à respecter la Convention et la jurisprudence de la Cour (voir sous « Activités thématiques – Intelligence artificielle et droits humains »).

8 ACTIVITES DE COMMUNICATION ET D'INFORMATION

En 2023, les activités de la Commissaire ont continué d'attirer largement l'attention, les principaux organes d'information nationaux et internationaux et les plateformes de médias sociaux ayant publié près de 1 200 articles d'actualité, qui ont porté principalement sur les activités de la Commissaire dans des domaines clés tels que la migration, la liberté de réunion, la justice transitionnelle, les droits des personnes LGBTI et le soutien aux défenseurs des droits humains.

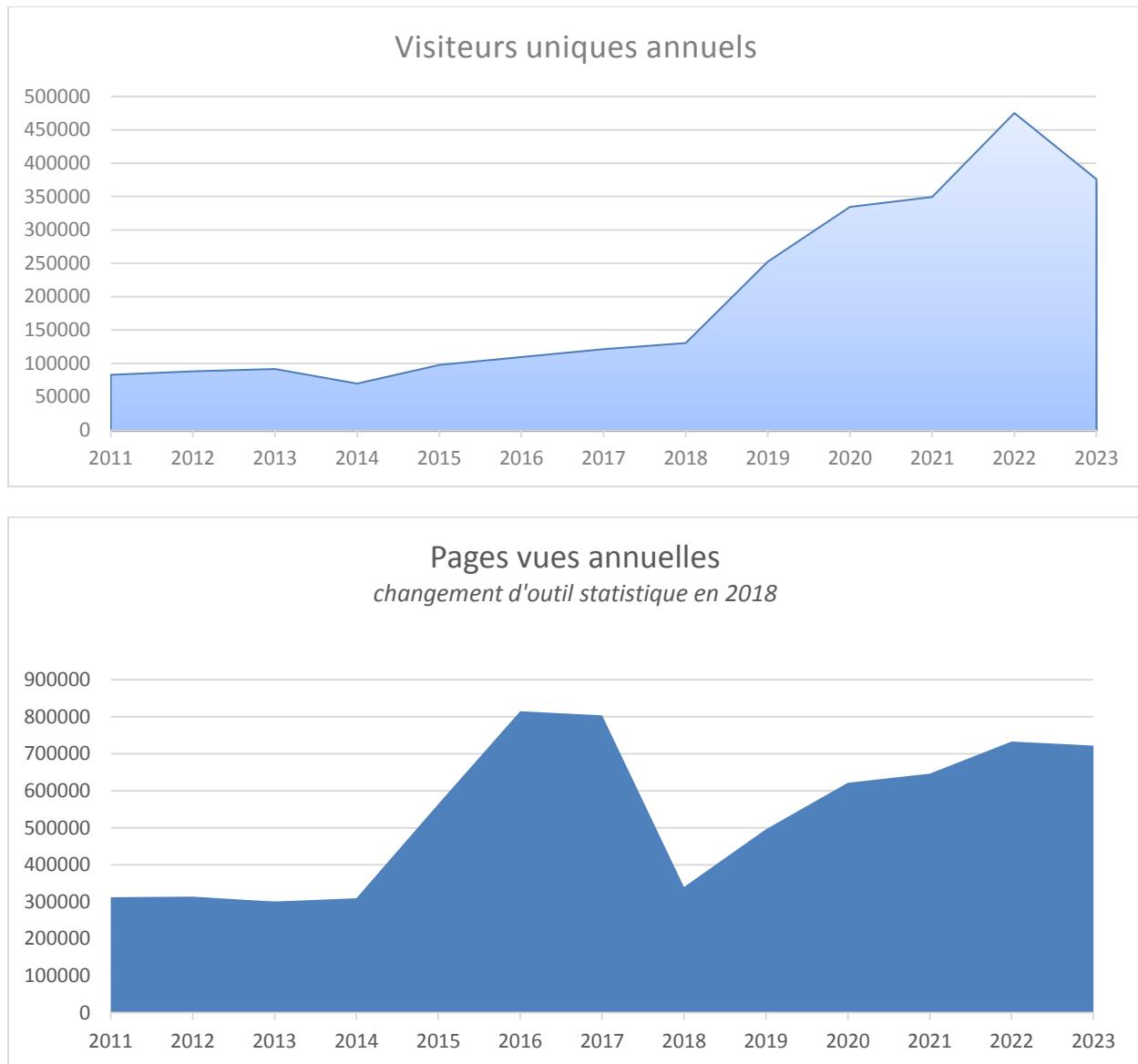
Articles du Carnet des droits humains

Trois articles du Carnet des droits humains ont été publiés en 2023. Ils concernent les défenseurs des droits humains en matière d'environnement, l'impact des logiciels espions sur les droits humains et les droits des personnes LGBTI.

- [Des logiciels espions très intrusifs menacent l'essence des droits humains](#) (27 janvier) ;
- [Rien à changer : mettre fin aux « thérapies » de conversion des personnes LGBTI](#) (16 février) ;
- [La répression des manifestations pacifiques en faveur de l'environnement doit cesser et céder la place à un dialogue social plus approfondi](#) (2 juin).

Site web

Le site web de la Commissaire a attiré plus de 376 000 visiteurs. Malgré une baisse de 10 % par rapport à l'année précédente, il s'agit de la deuxième plus forte fréquentation annuelle depuis 2011. Le site web a permis de maintenir une forte présence numérique, avec un total de près de 722 000 pages consultées, ce qui est à peine inférieur au chiffre de 2022.

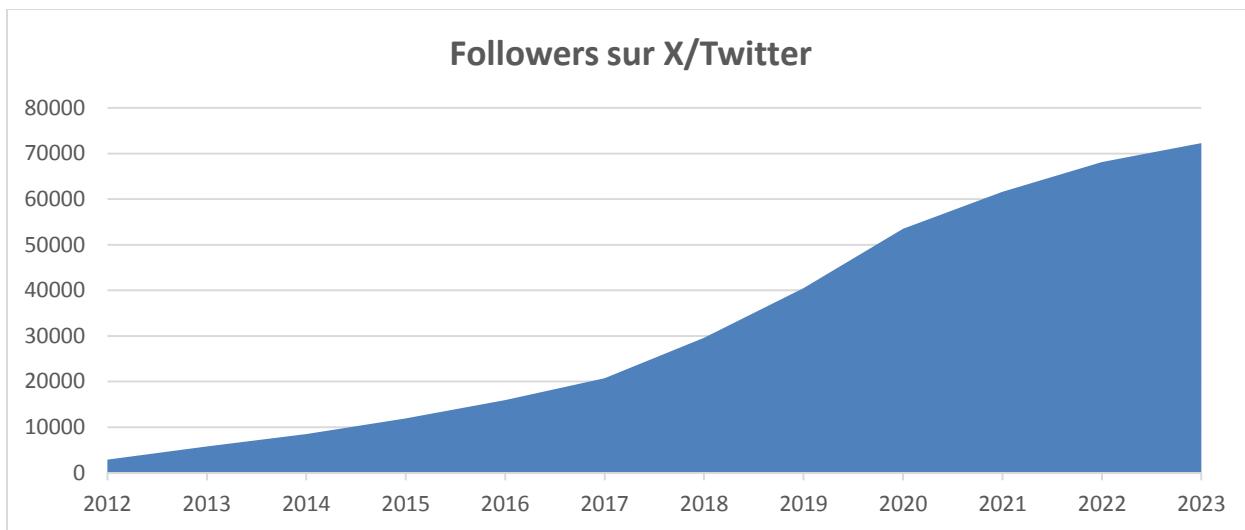


Les cinq articles les plus lus sur le site web de la Commissaire concernent l'éducation sexuelle complète, la violence à l'égard des femmes et des filles, les Principes de Paris relatifs aux institutions nationales des droits humains, la commémoration de l'Holocauste et les droits des femmes et des filles handicapées.

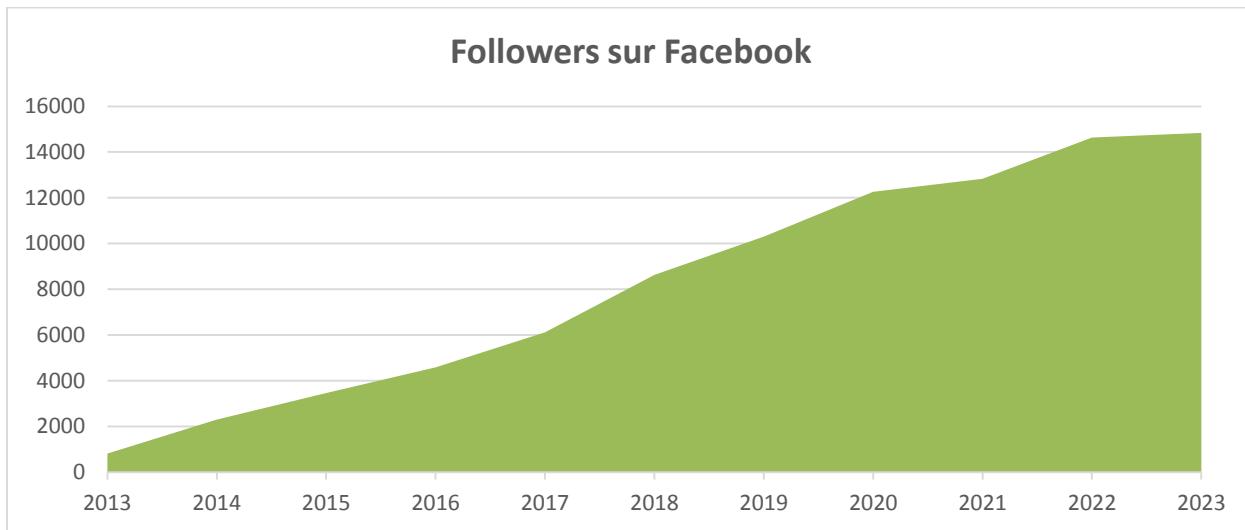
Les rubriques les plus visitées du site web sont la page du profil de la Commissaire, les pages thématiques sur la liberté des médias et l'intelligence artificielle, la page des articles du Carnet des droits humains et la rubrique consacrée aux défenseurs des droits humains.

Réseaux sociaux

Au 15 décembre, la Commissaire avait conservé sur X (anciennement Twitter) une présence influente. Les 169 tweets publiés ont généré 2 273 100 impressions, ce qui a contribué à attirer 4 278 nouveaux abonnés, portant leur nombre total à 72 406, soit une augmentation significative de 6,28 % par rapport à 2022. Le taux d'engagement sur ces publications s'établit à quelque 3 % en moyenne, ce qui est le signe d'une interaction active de la part du public.



Sur Facebook, les 148 publications de la Commissaire ont été vues par 43 505 personnes, ont généré 406 « like » et ont attiré 201 nouveaux abonnés. À la fin de l'année, le nombre total d'abonnés s'élevait à 14 837, soit une augmentation de 1,35 % par rapport à l'année précédente.



9 PERSONNEL ET BUDGET

Comme en 2022, en 2023, le Bureau de la Commissaire a disposé de 27 postes permanents (19 de grade A et 8 de grade B). Le Bureau a eu recours à cinq agents temporaires financés par le budget ordinaire. Le montant global des crédits issus du budget ordinaire s'est élevé à 3 869 200 €, soit 1,5 % du budget ordinaire total.

Le budget de la Commissaire aux droits de l'homme couvre la structure de base indispensable à la mise en œuvre des activités prévues par son mandat, qui doivent être financées par des moyens permanents provenant du budget ordinaire du Conseil de l'Europe.

ANNEXE

Liste des activités menées par le Bureau en 2023

A. Visites, missions et rapports

En 2023, la Commissaire et son équipe ont effectué des visites et des missions dans les pays suivants :

du 20 au 24 février	République tchèque
du 26 février au 1 ^{er} mars	Ukraine
du 3 au 17 mars	Serbie
du 10 mai au 2 juin	Danemark
du 30 juin au 3 juillet	Géorgie
du 19 au 23 juin	Italie
du 16 au 23 octobre	Arménie et Azerbaïdjan
du 27 novembre au 1 ^{er} décembre	Allemagne
du 4 au 7 décembre	Roumanie

En 2023, la Commissaire a publié les lettres et les rapports par pays suivants :

Italie

- [Lettre](#) adressée par la Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe au ministre de l'Intérieur, Matteo Piantedosi, au sujet des opérations de recherche et de sauvetage des ONG en mer (datée du 26 janvier 2023 et rendue publique le 2 février 2023).

Lettonie

- [Lettre](#) adressée par la Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe au ministre de l'Intérieur Māris Kučinskis, au sujet des refoulements à la frontière de la Lettonie avec le Bélarus (datée du 27 janvier 2023 et rendue publique le 6 février 2023).

Géorgie

- [Lettre](#) adressée par la Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe au président du parlement Shalva Papuashvili, au sujet du projet de loi « sur la transparence de l'influence étrangère » (datée du 22 février 2023 et rendue publique le 28 février 2023).

Royaume-Uni

- [Lettre](#) de la Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe au président de la Chambre des communes du Parlement britannique, Sir Lindsay Hoyle, député, et au Président de la Chambre des Lords, Lord McFall of Alcluith, au sujet du projet de loi intitulé *Illegal Migration Bill* (projet de loi sur l'immigration illégale) (datée du 24 mars 2023 et rendue publique le 27 mars 2023).

Ukraine

- [Rapport](#) sur la situation des droits humains des Tatars de Crimée (publié le 18 avril 2023).

République slovaque

- [Lettre](#) de la Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe au président du Conseil national, Boris Kollár, au président de la Commission des questions constitutionnelles et juridiques, Milan Vetrák, et au président de la Commission de l'administration publique et du développement régional de la République slovaque au sujet des droits des personnes LGBTI (datée du 19 avril 2023 et rendue publique le 25 avril 2023).

Espagne

- [Rapport](#) de la Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe faisant suite à sa visite en Espagne du 20 au 25 novembre 2022 (rendu public le 10 mai 2023 sous la référence CommDH(2023)9).

Irlande

- [Lettre](#) de la Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe au Premier ministre, Leo Varadkar, au ministre de l'Enfance, de l'Égalité, du Handicap, de l'Intégration et de la Jeunesse, Roderic O'Gorman, et au ministre du Logement, des Collectivités locales et du Patrimoine, Darragh O'Brien, au sujet de l'accueil et de l'hébergement des demandeurs de protection internationale (datée du 17 mai 2023 et rendue publique le 26 mai 2023).

République slovaque

- [Lettre](#) de la Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe au président du Conseil national, Boris Kollár, au président de la Commission de la santé, Marek Krajčí, au président de la Commission des questions constitutionnelles, Milan Vetrák, et au vice-président de la Commission des droits humains et des minorités nationales, Peter Pollák, au sujet d'un mécanisme d'indemnisation des victimes de stérilisation forcée (datée du 6 juin 2023 et rendue publique le 12 juin 2023).

Bosnie-Herzégovine

- [Lettre](#) de la Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe au maire de la commune de Prijedor, Slobodan Javor, au président du Conseil municipal de Prijedor, Igor Kneginjić, et à la vice-présidente du Conseil municipal, Azra Pašalić, au sujet du mémorial aux enfants tués dans les années 1990 (datée du 27 juin 2023 et rendue publique le 6 juillet 2023).

Macédoine du Nord

- [Lettre](#) de la Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe au président du Parlement de la Macédoine du Nord, Talat Xhaferi, à la présidente de la Commission du système politique et des relations interethniques, Sonja Mirakovska, à la présidente de la Commission législative, Snezana Kaleska-Vancheva, et à la rapporteure parlementaire de la proposition de loi (nº 08-3221/1) du Parlement de la Macédoine du Nord, Maja Morachanin, au sujet de la reconnaissance juridique du genre pour les personnes transgenres (trans) (datée du 4 juillet 2023 et rendue publique le 7 juillet 2023).

Azerbaïdjan

- [Lettre](#) de la Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe au ministre de l'Intérieur de l'Azerbaïdjan, Vilayat Suleyman oglu Eyvazov, concernant le maintien de l'ordre lors de manifestations en faveur de l'environnement (datée du 13 juillet 2023 et rendue publique le 24 juillet 2023).

Grèce

- [Lettre](#) de la Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe au Premier ministre de la Grèce, Kyriakos Mitsotakis, au sujet de l'obligation légale de mener des enquêtes effectives sur le naufrage du Pylos (datée du 19 juillet 2023 et rendue publique le 28 juillet 2023).

Bosnie-Herzégovine

- [Lettre](#) de la Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe au président de l'Assemblée nationale de la Republika Srpska, Nenad Stevandić, au sujet du projet de loi sur le registre spécial et la transparence du travail des organisations à but non lucratif (datée du 18 septembre 2023 et rendue publique le 1^{er} septembre 2023).

République tchèque

- [Rapport](#) de la Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe faisant suite à sa visite en République tchèque du 20 au 24 février 2023 (rendu public le 26 septembre 2023 sous la référence CommDH(2023)26).

Serbie

- [Rapport](#) de la Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe faisant suite à sa visite en Serbie du 13 au 17 mars 2023 (rendu public le 28 septembre 2023 sous la référence CommDH(2023)25).

Malte

- [Lettre](#) de la Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe au Premier ministre, Robert Abela, au sujet de la liberté d'expression (datée du 26 septembre 2023 et rendue publique le 6 octobre 2023).
- [Lettre](#) de la Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe au président de la Chambre des représentants de Malte au sujet de la liberté d'expression (datée du 26 septembre 2023 et rendue publique le 3 octobre 2023).

Danemark

- [Rapport](#) de la Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe faisant suite à sa visite au Danemark du 30 mai au 2 juin 2023 (rendu public le 16 novembre 2023 sous la référence CommDH(2023)38).

Finlande

- [Lettre](#) de la Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe à la ministre de l'Intérieur de la Finlande, Mari Rantanen, au sujet de l'asile et de l'immigration dans le contexte de la fermeture totale de la frontière terrestre orientale de la Finlande (datée du 4 décembre 2023 et rendue publique le 11 décembre 2023).

Italie

- [Rapport](#) de la Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe faisant suite à sa visite en Italie du 19 au 23 juin 2023 (rendu public le 14 décembre 2023 sous la référence CommDH(2023)37).

B. Système de la Convention européenne des droits de l'homme

La Commissaire promeut le respect effectif des droits humains en aidant les États membres à mettre en œuvre les instruments élaborés par le Conseil de l'Europe dans ce domaine, notamment la Convention européenne des droits de l'homme. Elle a présenté des observations écrites et a participé à une audience de la Grande Chambre dans les affaires suivantes :

- [Communication au titre de la Règle 9 présentée dans le cadre du groupe d'arrêts *Sejdic et Finci* de la Cour européenne des droits de l'homme](#), soumise le 24 avril 2023 et rendue publique le 12 mai 2023, sous la référence CommDH(2023)13 ;
- [Soumission orale](#) à l'audience publique de la Cour européenne des droits de l'homme dans le cadre de l'affaire *D. Agostinho et autres c. Portugal* (27 septembre) ;
- [Communication au titre de la Règle 9 présentée dans le cadre du groupe d'arrêts *Identoba et autres c. Géorgie* de la Cour européenne des droits de l'homme](#), soumise le 13 novembre 2023 et rendue publique le 24 octobre, sous la référence CommDH(2023)35.

C. Événements organisés par le Bureau

Dans le but de renforcer la sensibilisation aux droits humains et de faire avancer la réflexion sur des préoccupations spécifiques, l'institution de la Commissaire organise des ateliers et des conférences sur des questions d'actualité. La Commissaire et son Bureau contribuent également aux débats sur les droits humains en participant à des conférences majeures. Ainsi, en 2023, le Bureau de la Commissaire a organisé un Échange de vues avec des

structures nationales des droits humains sur l'intelligence artificielle et les droits humains, Amsterdam (30-31 mars).

D. Événements auxquels la Commissaire ou son Bureau ont pris part

En 2023, la Commissaire ou son Bureau ont pris part aux principaux événements suivants :

- 10^e réunion des responsables des organes de suivi et consultatifs du Conseil de l'Europe (17 janvier) ;
- Conférence sur "l'avancement des droits humains des personnes intersexes", accueillie dans le cadre de la présidence islandaise du Comité des Ministres, organisée par l'Unité SOGI en coopération avec la Représentation permanente de l'Islande auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg (26 janvier) ;
- Audition solennelle pour l'ouverture de l'année judiciaire de la Cour européenne des droits de l'homme (27 janvier) ;
- Réunion du Bureau du Réseau Européen des Ombudsmans pour Enfants (31 janvier) ;
- Conférence sur le thème « Sécurité en ligne et autonomisation numérique des femmes journalistes » organisée par les missions permanentes de l'Autriche, de la République tchèque et de la République slovaque auprès des Nations Unies, New York (9 mars), (message vidéo) ;
- Atelier Conseil de l'Europe-Fédération des journalistes destiné aux journalistes bélarussiens en exil (21 mars) ;
- Visite d'études du Groupe « OSCE et Conseil de l'Europe », Strasbourg (23 mars) ;
- Conférence finale du projet CHACHIPEN sur le thème « Histoire, mémoire et justice pour les Roms en Europe », dans le cadre de la Semaine annuelle des Roms de l'UE, Bruxelles (25 avril), (message vidéo) ;
- Journée mondiale de la liberté de la presse 2023, Media Freedom Coalition, Groupe de juristes de haut niveau sur la liberté des médias, New York (1^{er} mai) ;
- Journée mondiale de la liberté de la presse organisée par l'UNESCO, New York (2 mai) ;
- Forum IDAHOT+ 2023, Reykjavík (11 mai) (message vidéo) ;
- 4^e Sommet des chefs d'État et de gouvernement du Conseil de l'Europe, Reykjavík (16 et 17 mai) ;
- Événement communautaire et conférence publique d'OII Europe, Paris (26 mai), (message vidéo) ;
- Conférence « UA : Guerre. Unsung Lullaby » organisée par le Bureau du Commissaire aux droits humains du Parlement ukrainien conjointement avec le Cabinet du Président de l'Ukraine, Kiev (31 mai), (message vidéo) ;
- Congrès mondial 2023 de l'Institut international de la presse, Vienne (25 et 26 mai) ;
- Rencontre avec les lauréates 2023 de l'« Initiative Marianne » (5 juin) ;
- Échange de vues avec la Commission de Venise, Venise (9 juin) ;
- Échange de vues avec les participants à la session plénière de l'ECRI, Strasbourg (28 juin) ;
- 2^e Conférence internationale annuelle des femmes de Tbilissi, Tbilissi (1^{er} juillet) ;

- Allocution lors de l'évènement d'ouverture de la Semaine des fiertés à Tbilissi, Géorgie (2 juillet) ;
- Séminaire du Comité européen des droits sociaux à l'occasion du 25^e anniversaire de la procédure de réclamations collectives, Strasbourg (6 juillet) ;
- Conférence sur la mémoire collective de Srebrenica organisée par le Centre de commémoration de Srebrenica et le Congrès juif mondial, Srebrenica (10 juillet) (message vidéo) ;
- 3^e Conférence sur la situation mondiale des droits humains, Venise (14 et 15 juillet) ;
- Audition publique de la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures du Parlement européen sur une « Approche de l'UE en matière d'interdiction des « pratiques de conversion » pour les personnes LGBTIQ+ », Strasbourg (18 juillet) ;
- Forum stratégique de Bled 2023, Bled (28 et 29 août) ;
- Échange de vues de la Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe avec la société civile, Strasbourg (15 septembre) ;
- Événement en ligne de l'EDRi sur « Le chiffrement à l'ère de la surveillance » (26 septembre) ;
- Consultation régionale organisée par le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), en collaboration avec les autorités géorgiennes et le Réseau universitaire pour les politiques relatives à la santé et aux droits sexuels et reproductifs (Academic Network for Sexual and Reproductive Health and Rights Policy - ANSER), en vue d'examiner la mise en œuvre de différentes mesures visant à accélérer les progrès en matière de santé sexuelle et reproductive en Europe de l'Est et en Asie centrale, Tbilissi (26 et 27 septembre) ;
- Consultation régionale sur l'« Accélération des progrès en matière de santé sexuelle et reproductive en Europe orientale et en Asie centrale », Tbilissi (28 septembre) ;
- 10^e commémoration du naufrage du 3 octobre à Lampedusa (3 octobre), (message vidéo) ;
- Conférence « Le stylo plus puissant que l'épée ? Relever les défis actuels en matière de liberté d'expression et de sécurité des journalistes », organisée sous la présidence lettone du Comité des Ministres, Riga (5 octobre) ;
- Échange de vues avec la Plateforme pour la sécurité des journalistes, Riga (5 octobre) ;
- Conférence du 10^e anniversaire du réseau REINDH sur le thème « Faire progresser les droits humains, la démocratie et l'État de droit à un moment critique en Europe : le rôle des INDH et du REINDH », Bruxelles (10 octobre) ;
- Événement en ligne du Columbia Harriman Institute sur le thème « Les effets délétères de la négation du génocide dans les sociétés post-génocidaires », New York (10 octobre) ;
- Échange de vues avec la commission des questions juridiques et des droits de l'homme de l'APCE, Strasbourg (12 octobre) ;
- Audition conjointe de la commission de l'égalité et de la non-discrimination de l'APCE et de la plateforme parlementaire de l'APCE pour les droits des personnes LGBTI en Europe sur l'interdiction des pratiques de conversion pour les personnes LGBTI, Strasbourg (12 octobre) ;

- Échange de vues avec les participants à la réunion plénière du Comité consultatif de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales (ACFC), Strasbourg, 13 octobre ;
- Atelier coorganisé par le Réseau européen contre le racisme (ENAR aisbl) et le Forum grec des migrants en solidarité avec la société civile et les défenseurs des droits humains en Grèce, Athènes (17 octobre) ;
- Réunion régionale Europe et Amérique du Nord du HCDH sur le thème de la justice transitionnelle, Genève (18 octobre) ;
- Conférence régionale sur la CIPD30 « Population et développement : Garantir les droits et les choix », Genève (19-20 octobre) ;
- 14^e Séminaire de Varsovie sur les droits humains (24 octobre) ;
- Conférence annuelle de l'ILGA 2023, Ljubljana (25 octobre) ;
- Conférence à la mémoire de Lyra McKee, en ligne (1^{er} novembre) ;
- Conférence du CDBIO sur la promotion de l'autonomie de la personne dans les soins de santé mentale, Riga (14 novembre), (message vidéo) ;
- 12^e Forum des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'homme, Genève (27-29 novembre) ;
- 16^e session du Forum des Nations Unies sur les questions relatives aux minorités, Genève (30 novembre et 1^{er} décembre) ;
- « Cyber Talk » organisé par le Centre de Genève pour la gouvernance du secteur de la sécurité (DCAF) sur le thème « Actions en ligne, préjudices hors ligne : études de cas sur le genre et la cybersécurité dans les Balkans occidentaux » (17 novembre), (podcast) ;
- Table ronde à haut niveau de l'Institut autrichien des affaires internationales sur le thème « Les droits humains dans un monde multialigné : comment lutter contre les récits qui remettent en cause l'universalité des droits fondamentaux et restaurer l'universalisme ? », Vienne (5 décembre) ;
- Allocution lors de la série d'événements organisés dans le cadre du « Club international » de l'Association autrichienne pour la politique étrangère et les Nations Unies, Vienne (6 décembre) ;
- Conférence internationale du Commissaire aux droits de l'homme du Parlement ukrainien sur « La liberté ou la peur », organisée à l'occasion du 75^e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, Kiev (7 décembre), (message vidéo) ;
- Réunion d'Inauguration de la Coalition internationale des pays pour le retour des enfants ukrainiens, Kiev (8 décembre), (message vidéo) ;
- Commémoration au site où se trouvait le camp de Bergen-Belsen, Bergen-Belsen (8 décembre) ;
- Événement hybride à haut niveau dans le cadre de l'initiative « Droits humains 75 » pour le 75^e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, Genève (11 et 12 décembre) ;
- Atelier virtuel du Centre de politique cybernétique de l'Université de Stanford sur le thème « Intelligence artificielle et droits humains internationaux » (12 décembre) ;

- Atelier « 75e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme : les droits de l'homme pour tous ? » organisé par l'Institut fédéral de protection et de promotion des droits de l'homme, Bruxelles (18 décembre) ;
- Colloque international de l'Université Paris Nanterre organisé à l'occasion du 75^e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, Paris (22 décembre).